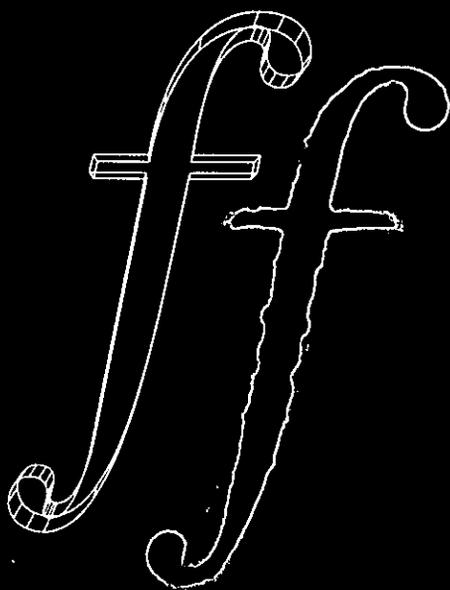


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 25 10€



ff

*Donner la parole
au peuple*

S o m m a i r e

France-Forum • n° 25 • Nouvelle série • mars 2007

Éditorial	3
-----------------	---

DONNER LA PAROLE AU PEUPLE

La démocratie française à l'épreuve des temps nouveaux par Pierre Albertini	4
Parlement bâillonné = démocratie captive par Agnès Verdier-Molinié et Bernard Zimmern	8
Démocratie participative ou tyrannie médiatique par Christian Savès	16
La « politique du peuple » : notre actualité par Gérard Vanier	19
La contre-démocratie, remède ou maladie ? par Jean-Pierre Prévost	25
Relayer les attentes des citoyens par Anne-Marie Comparini	31
L'avenir de la démocratie directe par Francis Hamon	34
La Commission du débat national sur l'avenir de l'École Interview de Claude Thélot	42
Pour un Forum citoyen permanent d'information et de débat public par Jean-Luc Mathieu	49
Le dialogue social : la conception de la CFDT par Laurence Laigo	53
Donner la parole aux exclus Interview de Jean-Pierre Richer	56
Le choix par Maurice Blin	59

50^e ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE ROME

Origines des Traités de Rome par René Foch	69
Réflexions pour un anniversaire par Jacques Mallet	73
Europe : les cinquante prochaines années par Alain Lamassoure	80
Retrouver le sens du projet européen Interview de Sylvie Goulard	88

DOSSIERS ET ÉTUDES

Défis et chances de l'immigration : quel rôle pour l'Europe ? par Franco Fratini	97
Le débat sur la « culture de référence » en Allemagne par Norbert Lammert	102
La situation économique et financière de la Chine par Philippe Marchat	105

MOTS ET HUMEURS

Où va l'argent du peuple ? par Omar Lefranc	112
Le dictionnaire du sens interdit par André Le Gall	113

LA CHRONIQUE DES LETTRES

La vie littéraire par Philippe Sénart	114
--	-----

IN MEMORIAM par Jacques Mallet

• L'abbé Pierre et le MRP	118
• Adieu à Jean-François Deniau	118

NOTES DE LECTURE

Il faut croire en la politique de Christian Delacampagne par Charles Delamare	120
Un Lorrain au cœur de l'Europe de Jean Seitlinger par Jacques Mallet	120
Guy Mollet de François Lafon par Albert Kalaydjian	122
Que faire ? Agenda 2007 de Nicolas Baverez par Charles Delamare	124
Louis Agueffant, La vie comme une œuvre d'art, texte établi par Jacques Longchamp	124
Les sirènes de Bagdad de Yasmina Khadra par Jean Chélini	125
Eloge de la dérision de Christian Savès par Arnaud Brillaud	126

Donner la parole au peuple

En Haïti, le gouvernement, pour cacher ses turpitudes aux populations et, en même temps, leur misère à celles-ci, organise des combats de coqs. En France, il en va de même pour les élections présidentielles. La classe politique et la sous-classe médiatique ne cessent, par leur bavardage continu, d'empêcher le peuple de parler.

Celui-ci souhaite de plus en plus s'exprimer au sein de la Cité, alors que la pratique des institutions de la V^{ème} République lui impose un silence pesant et croissant. Mais réformer des institutions, grâce auxquelles 50% environ des électeurs inscrits sont exclus de toute représentation, qui s'en préoccupe ? Tous les cinq ans, néanmoins, le système pendant un court moment restitue ses droits à la démocratie. La Constitution de la Vème République qui a endormi les représentants de la nation dans les deux assemblées, organise un quitte ou double à propos de la Présidence de la République. Ce devrait être l'occasion de mettre sur la table les graves problèmes qui assaillent

le pays: le chômage, la dette publique, le déclin de l'enseignement, l'affaiblissement de la compétitivité des entreprises, le carcan des réglementations, le rabougrissement de la justice sociale, l'immigration.

Il n'en est guère question. Prôner les querelles, compter les coups, surtout quand ils sont bas, trifouiller les propos des uns et des autres pour en extraire les poisons et les caprices, tel apparaît l'essentiel de ce qu'on appelle une campagne.

Ce spectacle qui soucie, ravit, nourrit les médias ne comble pas notre peuple. Il y assiste, goguenard, mais ne s'en contente pas.

Comment remblayer ce fossé entre lui, d'un côté, le monde officiel et le demi monde officieux, de l'autre côté ? Telle est la question qui est posée dans ce numéro.

Le comité de rédaction

La démocratie française à l'épreuve des temps nouveaux

par Pierre ALBERTINI

Les principes fondateurs de la V^e République ont été altérés par la pratique.

Il est nécessaire aujourd'hui de repenser nos institutions pour les réformer.

Et revenir à une vraie démocratie représentative.

Notre démocratie fonctionne mal. Ce constat vérifié par tous ceux qui se préoccupent de la chose publique, dénoncé par nos concitoyens qui expriment leur lassitude dans les enquêtes d'opinion et parfois même leur exaspération dans les urnes, n'a pas besoin de commentaire superfétatoire. L'abstention, les votes extrêmes, la méfiance à l'égard du personnel politique sont autant de manifestations du dysfonctionnement de nos institutions actuelles comme du recul – qui pose plus de problèmes encore – du régime représentatif, ce système d'expression de la souveraineté avec lequel nous vivons depuis plus de deux siècles. L'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 précise que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Nous sommes donc confrontés à deux difficultés qui superposent leurs effets néfastes. La première, la plus immédiate, c'est évidemment l'adaptation de nos institutions aux temps nouveaux. A l'origine et pour ses fondateurs, la 5^{ème} République devait satisfaire des principes clairs : la stabilité politique permettant la restauration de l'Etat et le ressourcement démocratique du pouvoir par le recours au référendum ou au droit de dissolution, destiné à vérifier la concordance de vue entre le peuple et les gouvernants.

La V^e République est malade

Ces principes fondateurs sont aujourd'hui malmenés. Trois cohabitations dont la dernière a duré le temps d'une législature, le balancier électoral qui renvoie systématiquement toutes les majorités successives dans l'opposition, ont largement

éreiné cette stabilité et cette clarté qui firent la force des premiers septennats. Quant au ressourcement populaire, on sait ce qu'il en est depuis qu'un référendum perdu sur un sujet capital, l'Europe, n'a eu pour effet que de changer de Premier ministre !

Ainsi, à force de n'appliquer la Constitution que dans sa lettre sans en respecter l'esprit, notre système politique a basculé dans l'immobilisme et le mépris de l'opinion. Le trait est un peu forcé mais il a le mérite de décrire simplement une réalité que chacun pressent ou constate. Usure des textes, pratiques inopportunes par les détenteurs du pouvoir, le partage des responsabilités reste difficile à faire.

Nul doute toutefois qu'un second élément, périphérique, est venu « en rajouter », contribuant pour une part certainement déterminante à contrarier l'expression et l'efficacité de notre démocratie représentative. Il s'agit bien sûr *du mode de scrutin uninominal à deux tours* dont le principal défaut est de déformer la répartition en sièges des opinions partisans en fabriquant des majorités certes confortables mais totalement artificielles. On constate surtout, effet paradoxal inattendu mais aggravant, que ces majorités – la législature 2002-2007 vaut à elle seule démonstration – détentrices de tous les pouvoirs, exécutif et législatif, sont incapables de faire mieux, de réformer plus efficacement que les majorités relatives ! Et que dire de *cette division manichéenne et superficielle* en deux camps qui s'opposent tour à tour et se succèdent, depuis 1978, à un rythme accéléré ? Il y a bien quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre République, quelque chose qui menace notre assise démocratique, quelque chose qui sape l'idéal républicain et notre communauté citoyenne.

Il est donc urgent de tourner la page, tout simplement parce que le retour aux pratiques vertueuses des origines paraît totalement hors de portée, voire franchement irréaliste sauf à vouloir se payer de mots comme les derniers gardiens du temple, réfugiés sur l'Aventin de la nostalgie. Par facilité de langage, pour dire ce besoin de changement avec simplicité et lisibilité, la 6ème République est évidemment l'expression à la mode. Ils sont nombreux, à gauche, à droite et au centre à en faire la promotion, à défendre la nécessité de changer les règles du jeu et de permettre enfin à la démocratie de retrouver la plénitude de son espace naturel et légitime d'expression.

Refonder nos institutions

Plusieurs principes doivent gouverner cette mutation institutionnelle. Il s'agit en tout premier lieu *de restaurer le principe de responsabilité*, c'est-à-dire de contraindre par les textes ceux qui assurent les plus hautes fonctions à assumer directement leurs choix devant les Français. Le Président de la République, seule autorité politique à être élue au suffrage universel par tout le peuple français, a le

devoir de « descendre dans l'arène » : il doit donc, sans le paravent actuel du Premier ministre, déterminer et conduire la politique de la Nation.

Le deuxième principe vise à *assurer l'équilibre des pouvoirs exécutif et législatif*, l'un et l'autre investis de la légitimité conférée par l'élection. Nous sommes loin du compte, le Parlement ne jouant guère que le rôle ingrat de chambre d'enregistrement, rechignant parfois mais finissant le plus souvent par se soumettre. Si le pouvoir doit pouvoir arrêter le pouvoir, c'est-à-dire empêcher les abus liés à l'exercice de missions souveraines, il faut donc urgemment rétablir l'Assemblée nationale et le Sénat dans leurs fonctions de législateur et de contrôle de plein exercice. Des solutions simples existent : abandon de l'ordre du jour prioritaire, restriction de la procédure des ordonnances, suppression du 49.3 aujourd'hui utilisé à tort ou à raison comme simple dispositif de confort par des gouvernements qui répugnent au débat. Or, c'est bien au sein du Parlement que le débat démocratique doit avoir lieu, avec la confrontation des opinions, avec l'apport des expériences croisées de tous les parlementaires qui connaissent le quotidien de nos concitoyens. On y gagnerait, et ce n'est pas le moindre des avantages, en pragmatisme et en efficacité. Qui peut affirmer en effet que nos lois, trop nombreuses, complexes et bavardes à l'envi, inspirées par la technocratie, sont utiles et surtout appropriées aux objectifs qu'elles s'assignent ?

Cet équilibre retrouvé des pouvoirs, la restauration d'un Parlement digne de ce nom, doit évidemment connaître sa traduction en terme de *représentation des opinions et de la société française*. Là encore, il n'y a pas l'ombre d'une hésitation : l'introduction de la proportionnelle, à une dose qui permettra naturellement de préserver la constitution de majorités, non pas pléthoriques mais stables. Pour ma part, je suis même favorable à une constitutionnalisation des modes de scrutin, afin que la représentation pluraliste des opinions et des territoires soit consacrée dans la loi fondamentale. On évitera ainsi la tentation récurrente de changer la règle électorale au gré des circonstances. Il faut évidemment aller plus loin. La parité est l'un des jalons de la prise en compte de la diversité salutaire de notre société. Le non cumul des mandats, au moins pour l'Assemblée nationale, doit être impérativement inscrit dans la Constitution. Il présente deux mérites complémentaires : renforcer bien sûr le Parlement mais également favoriser le renouvellement du personnel politique à condition que le statut de l'élu, notamment local, soit revu « à la hausse » et permette l'engagement civique de tous, pas simplement des fonctionnaires, en particulier de l'Éducation nationale, qui peuvent assurer leurs arrières. Au-delà, et pour encourager, sous toutes ses formes, l'expression démocratique de l'ensemble de nos concitoyens, la reconnaissance du vote blanc, tant de fois promise et tant de fois abandonnée, devra être enfin consacrée.

Dernier principe singulièrement mis à mal, *l'indépendance de la justice* et des autorités administratives dites « indépendantes » mais qui ne le sont que sur le papier dans la mesure où les nominations sont le plus souvent l'objet de marchandages malsains lors des périodes de cohabitation et de remerciements partisans le reste du temps. Ces désignations doivent échapper à la suspicion : elles doivent être garanties par un vote du Parlement à une majorité qualifiée (les deux tiers par exemple). Cela est valable pour le CSA, mais également pour les membres du Conseil constitutionnel qui exercent désormais un rôle majeur. Mais ceci est surtout valable pour le Garde des Sceaux dont la fonction principale est de garantir l'indépendance de la justice !

On le voit bien, l'objectif principal de ce rééquilibrage, de cette nouvelle architecture institutionnelle qui assure à chacun des pouvoirs la plénitude de l'exercice de ses compétences, est de reconstruire le lien de confiance avec nos concitoyens et de retrouver leur intérêt et leur respect pour la chose publique.

Restaurer un vrai système représentatif

Jusqu'à preuve du contraire, le système représentatif reste le meilleur moyen pour les Français d'exercer la souveraineté nationale. Dans la mesure où chaque voix compte, d'un même poids quelle que soit son origine ou sa condition, il reste le fondement le plus sûr et le plus juste de notre démocratie. Mais ceci n'interdit pas de rechercher et d'encourager, en complément, des formes de démocratie participative qui permettent d'associer, au quotidien, nos concitoyens au processus de décision. Notre société est aujourd'hui composée d'adultes responsables qui expriment le besoin de s'impliquer ; avec les nouvelles techniques de communication (internet notamment) , elle est entrée dans l'ère de l'information et de l'interactivité : il est donc nécessaire de trouver des réponses adéquates, notamment au niveau local. C'est un autre débat, mais un débat dont l'importance ne saurait nous échapper. Contrairement à une analyse clanique, aujourd'hui dépassée, il n'y a ni antagonisme ni exclusion entre les diverses formes de démocratie. Si celle-ci est une valeur, plus encore qu'un dispositif juridique, tout ce qui la renforce est bon à prendre. N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'enseignait Marc Sangnier quand il affirmait que son objectif était avant tout de « porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun » ?

Pierre ALBERTINI

Parlement bâillonné = démocratie captive

par Agnès VERDIER-MOLINIÉ et Bernard ZIMMERN

Le déclin de nos institutions est causé par l'abaissement continu du rôle de la démocratie représentative, c'est-à-dire par l'impuissance à laquelle ont été réduits les élus du peuple. L'exemple anglais indique un remède au moins partiel à cette maladie de la V^e République, comme le soulignent les deux auteurs, membres de l'Institut Français pour la Recherche sur les Administrations Publiques (IFRAP).

Le Parlement français à la réputation d'être faible et d'exécuter souvent, en subalterne, les ordres de l'Elysée. Cette réputation est loin d'être à la hauteur de la réalité : *notre Parlement est devenu une simple chambre d'enregistrement des décisions de l'Exécutif* et nos parlementaires sont dévalorisés de manière récurrente. Pourtant, certains parlementaires cherchent à retrouver leur pouvoir et veulent notamment contrôler la dépense publique via le budget de l'Etat. Même si nombreuses sont les voix qui s'élèvent aujourd'hui pour dénoncer le manque de pouvoir de notre Parlement, la bataille n'est pas encore gagnée car il faudrait au Parlement un organe du type NAO¹ anglais pour mener à bien sa mission de contrôle et pouvoir dire où couper dans les crédits de l'Etat.

Un Parlement au pouvoir confisqué

Il est souvent de bon ton de dire que nos députés sont incapables de la moindre idée, du moindre travail de fond, de la moindre réforme et qu'ils se contentent délibérément de voter les textes proposés par le gouvernement. *Certains ont intérêt à ce que nos élus soient considérés de la sorte car leur pouvoir en dépend.* Notamment au ministère des Finances, les parlementaires sont souvent moqués car ils ne connaissent pas les sujets techniques aussi bien que les hauts fonctionnaires. En réalité, Bercy et le gouvernement dans son ensemble ont tout intérêt à maintenir le plus possible les députés et les sénateurs dans un certain obscurantisme afin d'avoir les coudées franches pour faire voter ce qu'ils souhaitent et empêcher les sujets qu'ils veulent d'être débattus.

¹ National Audit Office, un organisme de 850 personnes qui enquête sur le dépense publique comme notre Cour des Comptes mais qui est rattaché au Parlement ce qui fait son efficacité.

Législature après législature, le ministère des Finances et le gouvernement ont confiné le Parlement dans un rôle plus que subalterne, ont rogné son pouvoir. Une fois la première année passée à se cogner contre les murs du pouvoir de l'Administration des finances, les députés, même les plus motivés, perdent vite espoir de peser dans les grandes décisions de la Nation et retournent à leurs ouailles de province qui seuls semblent leur accorder quelque intérêt. Peu à peu, la majorité des députés se sont désintéressés du travail parlementaire, y compris de celui du contrôle de la dépense publique puisqu'ils avaient beau faire des rapports documentés, nulle suite ne leur était donnée.

Le système actuel a intérêt à faire croire que nos députés ne valent rien. N'en déplaise à tous ceux qui véhiculent cette idée, au fil de cette législature, certains députés ont voulu réformer la France ou ont simplement voulu que l'on débâte des réformes sur lesquelles ils avaient été élus. Avec 365 députés UMP, ils voulaient faire passer les réformes dont ils rêvaient et étaient frustrés depuis 1997. Supprimer les 35 heures, vider l'ISF, engager les réductions de postes dans la fonction publique, introduire le service minimum dans les transports. Après presque cinq ans, les espoirs se sont dégonflés. Tout au long de cette douzième législature, *le pouvoir du Parlement s'est effrité de manière telle que les parlementaires ne ressemblent plus, au bout de cinq ans, qu'à des pantins manipulés par l'exécutif.*

Des députés évoquent leur législature 2002/2007, et, au cours des mois, leurs échecs, leurs frustrations, leurs désillusions et leurs solutions parfois. Au fil des entretiens se profile *un Palais Bourbon fantôme*, piégé par les cabinets ministériels et par Bercy, chapitré à chaque vote, exclu des vraies prises de décisions. Ils n'ont plus de pouvoir et le disent. A ces députés motivés qui voulaient faire leur travail, on a imposé le silence.

Témoignages de députés ² :

Philippe Cochet (Député UMP du Rhône) - « Arrivé en 2002, je trouve très frustrant le travail de député. Aujourd'hui, le pouvoir du Parlement n'est plus adapté à la réalité quotidienne. Les jeux sont en réalité souvent bloqués pendant 5 ans. Les citoyens nous demandent des comptes et, pour rendre des comptes aux citoyens, le Parlement doit avoir la capacité de contrôle et être capable de défendre le budget qu'il a voté devant la Nation qu'il représente. *En France, à peine 1000 personnes peuvent lire le budget de l'Etat.* A l'Assemblée, s'il y a 30 parlementaires qui sont capables d'exploiter le budget de l'Etat, c'est bien le bout du monde. Aujourd'hui, le reproche majeur que je fais au système est que l'Administration a pris le pas sur

² Publiés par l'IFRAP dans l'ouvrage *Société Civile* « Parlement bâillonné : nos députés parlent », hors-série n°2.

le politique. (...) Une réforme institutionnelle est obligatoire. On ne peut pas continuer à fonctionner avec ces règles. L'exigence des citoyens imposera cette évolution. L'état de frustration d'un parlementaire est terrible. Dans l'opposition, on ne peut pas faire grand-chose et dans la majorité la seule option si on n'est pas d'accord est de renverser le gouvernement. Quand on s'en prend plein la figure localement et qu'on se rend compte que nos informations ne remontent pas, il y a de quoi être furieux ! »

Alain Gest (*Député UMP de la Somme*) - « En 1993, quand je suis arrivé au Parlement pour mon premier mandat, nous étions tout feu tout flamme et nous voulions faire de grandes réformes. J'ai vite appris au cours de mon premier mandat que les parlementaires peuvent difficilement exercer leur fonction de contrôle. On dit souvent que les parlementaires ont été transformés depuis 1958 en "godillots" mais cela s'est accentué de manière considérable depuis que la durée du mandat présidentiel est réduite à 5 ans avec des législatives et des présidentielles qui surviennent maintenant à quelques semaines d'intervalle. *Il n'est pas logique que le chef de l'exécutif, élu au suffrage universel ne vienne pas expliquer sa politique aux parlementaires.* Le Parlement est censé contrôler le Président : en réalité le Président décide l'essentiel et le Parlement contrôle à la marge ».

Bernard Depierre (*Député UMP de la Côte-d'Or*) - « Le pouvoir réel du Parlement aujourd'hui est relatif pour ne pas dire très mince. Il suffit de prendre les chiffres pour comprendre : entre 30 et 40 projets de loi (textes qui émanent du gouvernement) sont examinés chaque année, alors que seulement 5 à 6 propositions de lois (qui sont le fruit du travail des députés) sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. (...) Beaucoup de parlementaires partagent un même sentiment de frustration. Nous avons la sensation désagréable parfois de n'être qu'une Chambre d'enregistrement. Or, nous ne pouvons pas nous contenter d'être uniquement un pouvoir de relais du haut vers le bas. Nous sommes des élus de la République. Des hommes et des femmes ont porté leurs espérances en nous. En réalité, *nous subissons la déconnexion totale des sphères décisionnaires parisiennes avec le terrain local.* Plus largement et tout simplement, ne sommes-nous pas au bout d'un système institutionnel qui a fait son temps ? Une réforme constitutionnelle, qui redonnerait du pouvoir au Parlement, qui moderniserait le fonctionnement du Gouvernement, qui ferait évoluer les fonctions de la Présidence et du Premier ministre... apparaît de plus en plus clairement nécessaire ».

Jacques Kossowski (*Député UMP des Hauts-de-Seine*) - « En 2002, j'ai déposé une proposition de loi visant à instaurer un « service garanti » dans les transports en commun terrestres. Depuis cette date, il m'a été très difficile, de par le mécanisme institutionnel en place, de donner une suite à cette initiative qui me semblait au

moins mériter une discussion à l'Assemblée nationale. En effet, ce texte soutenu par quelque 315 députés – soit plus de la majorité – ce qui constituait une première dans l'histoire de la V^{ème} République, aurait dû faire l'objet d'un débat en commission, voire dans l'hémicycle. Partant de ce constat, j'ai alors rédigé une seconde proposition de loi prévoyant que lorsque plus de la moitié des parlementaires cosignent une proposition elle doit être obligatoirement examinée. A nouveau, nous avons obtenu de nombreuses signatures – plus de 200 – mais cette proposition est aussi restée lettre morte. Malheureusement, il me faut constater que lorsque les parlementaires, qui représentent le peuple français, prennent l'initiative d'une réforme, ils sont moins pris en considération que des bataillons de manifestants dans les rues. C'est inquiétant pour l'avenir de notre démocratie représentative ».

Jean-Jacques Descamps (*Député UMP d'Indre-et-Loire, ancien ministre*) – « Un des problèmes majeurs de notre pays est celui de nos institutions actuelles. Nous sommes rentrés dans un système où la majorité parlementaire est condamnée à n'être quasiment plus qu'à la botte du gouvernement alors que, justement, pour bien jouer notre rôle, cela devrait être différent. Avec le quinquennat, le Premier ministre est devenu clairement le représentant du Président de la République, et les députés les bons soldats de la majorité présidentielle. Des critiques de notre part, en l'état actuel des institutions, risquent à chaque fois d'apparaître comme une amorce de crise politique. *Nous sommes donc condamnés au silence*. Et les médias, et donc l'opinion, considèrent que la messe est dite à chaque Conseil des ministres, sans attendre le verdict du Parlement ».

Jean-Michel Fourgous (*Député UMP des Yvelines*) - « Le Parlement n'a aujourd'hui plus de pouvoir. La haute fonction publique l'a confisqué. Dans les projets de loi que nous présente le Gouvernement, 98% des mesures sont inspirées par l'Administration. Comme il n'y a pas assez de membres issus de la société civile dans les cabinets ministériels, la politique se fait dans les ministères et à la tête des administrations sans culture du management et surtout sans contrôle de l'investissement productif. Dans le fond, *les députés savent ce qu'ils veulent mais la Constitution les paralyse dans un système pervers*. Toutes les propositions des parlementaires sont au préalable passées au "scan" des énarques du pouvoir exécutif et de l'Administration. Il est impossible de passer outre leur expertise. (...) Les députés intériorisent assez vite leur impuissance, ce qui génère de la frustration et contribue à crispier les relations entre le gouvernement et le Parlement ».

Jean-Jacques Descamps (*Député UMP d'Indre-et-Loire*) - « Le pouvoir de Bercy est devenu extrêmement important, alors que le pouvoir des ministres, et des politiques en général, sur l'administration s'est peu à peu réduit depuis la guerre. Notamment parce que nombre de nos ministres étaient issus de l'ENA, puis formés

dans les cabinets ministériels et n'osaient pas mettre en place des réformes qui puissent ne pas plaire à leurs anciens collègues. Les conseillers techniques ont encore trop souvent plus de pouvoir que les ministres. Ils ont l'information, donc ils ont le pouvoir. Pour éviter cela, il faudrait, à partir de 2007, moins de ministres mais plus de collaborateurs de ministres, et plus nombreux issus de la société civile. Sinon il ne pourra y avoir au plus haut niveau de l'Etat de réelle volonté de réforme. A titre d'exemple de dysfonctionnement dans la préparation du budget de l'Etat, nous interrogeons souvent l'Administration pour savoir les impacts des mesures proposées. Mais il nous est impossible en temps et en moyens de vérifier ce qu'elle nous dit. C'est un vrai handicap pour les parlementaires pour se faire un avis objectif. On a ce que Bercy veut bien nous donner. Pour éviter ces écueils, il faudrait permettre au Parlement de procéder aux audits nécessaires des dépenses publiques et de disposer pour cela d'une meilleure modélisation économique indépendante. (...) En conclusion ce thème des rapports entre l'exécutif et le législatif, et des pouvoirs du Parlement, devrait s'inscrire dans le programme électoral du Président de la République. Changer la Constitution, l'aménager ? Les candidats à la Présidence de la République devront avoir *une vision moderne de nos futures institutions*. Les élections de 2007 sont une vraie chance pour la France de faire dans ce domaine une révolution tranquille ».

Sébastien Huyghe (*Député UMP du Nord*) - « Le Parlement devrait exister par le pouvoir législatif et par le pouvoir de contrôle mais ne s'en donne pas les moyens. Il en aurait les moyens s'il pouvait avoir des entreprises d'audit qui lui permettent d'accompagner cette démarche. Tous les parlementaires n'ont pas la vocation à contrôler la dépense car il faut pour cela la compétence du contrôle. A minima, tous les députés doivent avoir à l'esprit le coût des mesures qu'ils proposent. Ils doivent aussi avoir à l'esprit qu'un euro d'argent public, le Trésor est allé le chercher dans la poche du contribuable sans son consentement, qu'il l'a pris à quelqu'un qui l'avait gagné à la sueur de son front. Nous devons être attentifs au plus haut niveau de l'Etat car, aujourd'hui, beaucoup trop d'élus ont oublié que l'argent public vient d'abord de la poche du contribuable. *Ils n'ont en effet pas cette culture puisqu'une grande partie d'entre eux vient de la fonction publique*. Quand on vient du privé, on a vraiment cette conscience. Il est donc fondamental qu'il y ait plus d'élus issus du privé parmi les parlementaires. (...) Si l'on pouvait mettre à disposition du Parlement un organe d'audit cela serait beaucoup plus efficace pour la mission de contrôle du Parlement. Ce type d'organe de contrôle rattaché au Parlement rapporterait beaucoup plus à l'Etat que cela ne coûterait. Il suffirait de faire un test de démarrage avec un organisme doté d'un budget minimum pour donner les premiers coups de canif et ensuite affecter au budget de cet organisme un pourcentage des économies générées et ce serait gagné ; dès la première année, l'efficacité d'un tel organe serait démontrée. En plus de cela, nous avons besoin de prospective écono-

mique. Pour 2007, je pense qu'un NAO à la française serait vraiment un des dispositifs à mettre en place le plus rapidement possible ».

Contrôler la dépense publique

La France est, avec la Suède, le pays occidental où les dépenses publiques rapportées au PIB atteignent le niveau le plus élevé *sans pour autant que la qualité des services offerts soit équivalente à celle de la Suède*. A la source de cette dérive, se situe un véritable dysfonctionnement du contrôle de la dépense publique que l'on ne retrouve pas dans les pays nordiques ou anglo-saxons.

En France, ces contrôles sont l'apanage de la Cour des comptes et des rapporteurs spéciaux des Commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Mais, si la Cour des comptes dispose de larges moyens d'enquête - environ 600 personnes, elle n'a de pouvoir de sanction que pour redresser des irrégularités. *Lorsque la dépense est régulière mais inefficace, la Cour ne peut se borner qu'à le constater*. A l'inverse, le Parlement, à travers ses rapporteurs spéciaux, a le pouvoir de sanction car il vote le budget mais ses rapporteurs ne disposent que de moyens d'enquête dérisoires. Il est alors clair qu'il n'existe que deux solutions : ou faire passer la Cour des Comptes pour tout ou partie sous le contrôle du Parlement, c'est la solution préconisée par deux parlementaires Alain Lambert et Didier Migaud ou créer auprès du Parlement un organe analogue au NAO mais qui ne se préoccuperait que d'efficacité de la dépense publique, pas de la légalité. Aller vers la première solution, c'est s'obliger à une réforme constitutionnelle lourde car le rôle de la Cour est définie par la Constitution. Autant dire que cela peut demander des années. La seconde solution peut être réalisée par une simple loi et d'autant plus facilement qu'il manque 200 à 300 personnes au dispositif de contrôle français, le NAO britannique alignant 850 personnes et la Cour seulement 600. Alors autant les placer dans un nouvel organisme qu'à la Cour des Comptes ; la consanguinité de la Cour et des administrations contrôlées (80% des conseillers de la Cour ont été, sont ou seront à des postes-clef des administrations contrôlées) est en effet désastreuse. En outre, les enquêteurs de légalité, prépondérants à la Cour, sont d'abord des juristes.

Dans les pays nordiques et anglo-saxons, *les enquêteurs d'efficacité sont d'abord des économistes, comptables ou ingénieurs* ; et ils ne sont généralement pas des fonctionnaires mais des personnes qualifiées venues du secteur privé et destinées à y retourner après quelques années. Cela assure une interpénétration des méthodes de gestion du privé dont a bien besoin le service public et évite également les colusions qui se créent lorsque les contrôleurs et contrôlés sont tous fonctionnaires. Cette subordination d'un NAO au Parlement présente en outre un énorme avantage d'efficacité difficile à imiter avec la Cour française constitutionnellement indépendante : la discussion des rapports du NAO concernant une administration a lieu en

présence des médias devant un sous-comité de la Commission des finances : "l'Audit Committee". Cette discussion ne survient qu'après que le rapport ait été validé par l'Administration enquêtée. D'après le Contrôleur général du NAO, 95% des propositions du NAO sont approuvées par l'administration enquêtée avant même d'arriver en séance publique, les responsables ayant trop peur de défendre une mauvaise cause en présence des journalistes.

En France, lorsque le rapport de la Cour est édité, est publiée simultanément la réponse des ministères concernés, en forme de langue de bois. Et personne ne tranche. Si l'on ajoute que ce processus se répète une quarantaine de fois par an en Grande-Bretagne, on comprend que les administrations anglaises savent qu'elles sont en permanence sous la menace d'un contrôle alors qu'en France ce risque est quasiment inexistant. Le timide essai français de comparution d'administrations à l'Assemblée nationale devant la MEC (Mission d'Evaluation et de Contrôle), rarement précédée d'une enquête, n'opère que quatre ou cinq fois par an.

Redonner sa place légitime au Parlement : un des enjeux importants de 2007

Redonner sa place légitime au Parlement devrait être l'un des plus importants combats des élections de 2007. En l'état actuel, notre République est dirigée non plus par des représentants, censés exprimer les besoins et les aspirations du peuple, mais par une haute administration qui, à travers ses relais, chez les ministres, à Bercy, et bien entendu à l'Elysée, impose ses orientations et s'assure que le pays est dirigé vers les solutions que, dans sa grande sagesse, cette haute administration a décidées pour le pays. Cette monopolisation du pouvoir au sein de l'exécutif par un groupe serait sans conséquence si, simultanément, son contrepoids naturel, le Parlement, n'avait pas été dépossédé de ses pouvoirs.

Il faut assister à une session de l'Assemblée ou du Sénat et voir le représentant de Bercy littéralement dicter au ministre du Budget ses réponses par des petites notes écrites, en sachant qu'aucun parlementaire, même pas le président de la Commission des finances ne pourra s'y opposer, grâce aux articles 40 et 44 de la Constitution, pour mesurer combien *la représentation de la nation a disparu de l'élaboration des politiques publiques* et n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des aspirations de la haute administration.

C'est de cela que notre République souffre. Les prochaines élections peuvent être l'occasion de *faire enfin la Réforme de l'Etat*, ce serpent de mer dont parle chaque gouvernement et qui a même donné lieu à la création d'un secrétariat d'Etat. Comment infléchir les politiques publiques si le Parlement n'a pas ses propres moyens de se faire un jugement et dépend pour ses votes de l'information de ceux qui préparent les lois qu'ils veulent lui faire voter ? Comment, tout simplement,

redonner au vote du budget par la Commission des finances puis l'Assemblée, une réelle signification ? Ne plus les voir incapables de supprimer plus de 30 millions de crédits sur 250 milliards, soit seulement un dix millième du budget ? Ou changer les recettes du budget de moins de 0,1 % comme cela se produit à chaque débat budgétaire ? Tant que le Parlement continuera de voter sur les textes qu'il n'a pas le pouvoir de modifier mais, surtout, pour lequel il ne peut faire appel à l'opinion publique parce qu'il n'a pas l'information, parce que cette information reste dans les ministères ou est déformée par eux, aucune réforme de l'Etat n'est alors possible. Cette réforme restera l'arlésienne.

La vraie réforme de l'Etat est celle qui permettrait aux parlementaires, grâce à un organisme d'audit rattaché au Parlement, l'Office français d'Evaluation et de Contrôle (OFEC), d'avoir leur propre source d'information et de vraiment faire contrôler les administrations et les budgets dont ils sont nominalement responsables mais pour lesquels ils sont conduits, faute de moyens propres, à valider et cautionner des rapports en fait produits par les administrations contrôlées. Mais il faudra éviter qu'un OFEC ne devienne à son tour un havre pour fonctionnaires en mal d'emplois. L'une des conditions de son succès est donc que son directeur comme ses enquêteurs soit issus du secteur privé, embauchés sous contrats privés et retournent au secteur privé après quelques années comme c'est le cas dans les NAO anglais, australiens ou suédois. Seulement une petite partie des effectifs, moins de 10%, pourrait être détachée de la fonction publique, par exemple du corps des administrateurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, pour donner à l'OFEC les contacts et la connaissance des administrations nécessaires à ses débuts.

Certains partis politiques semblent commencer à s'intéresser au sujet de la réforme de l'Etat et du pouvoir du Parlement mais ce frisson est-il assez fort pour durer jusqu'aux élections présidentielles et législatives et se concrétiser par une réforme de fond après 2007 ? Nous ne pouvons que le souhaiter pour le bien de notre démocratie.

*Agnès VERDIER-MOLINIÉ
et Bernard ZIMMERN*

Démocratie participative ou tyrannie médiatique

par Christian SAVÈS

« La démocratie d'opinion » est apparue au cours de la campagne présidentielle comme pouvant remplacer la démocratie représentative établie depuis Montesquieu et Tocqueville qui jusqu'ici et partout dans le monde civilisé semblait la seule façon moderne de pratiquer la démocratie. Ne court-on pas, comme l'exprime l'auteur de cet article, un risque majeur ?

La substitution inexorable et, semble-t-il, irréversible de la démocratie d'opinion à la démocratie représentative a pour cause directe et dirimante le poids pris par les médias, dans notre société. Ce poids peut, à juste titre, être jugé excessif. Cette évolution, inquiétante en soi, nous permet alors d'identifier et de comprendre les risques de tyrannie médiatique se profilant derrière la démocratie d'opinion. À cet égard, le cas de Ségolène Royal apparaît à la fois particulièrement probant et actuel. Les conditions objectives dans lesquelles elle a obtenu l'investiture du parti socialiste, pour les élections présidentielles de 2007, constituent un événement sans précédent, au moins dans l'histoire de la démocratie française. Il est même permis de se demander si cette investiture n'ouvre pas une ère nouvelle. Car Ségolène n'a pas été investie par les militants ou, disons pour être plus exact, qu'avant d'être investie par les militants du parti socialiste (et même d'être plébiscitée par eux avec 60 % des suffrages exprimés) elle avait reçu un autre type d'investiture, plus déterminant à mon sens : l'investiture médiatique.

Une fabrication par les médias

Revenons en effet un petit peu en arrière, pour mieux fixer nos idées. C'est à partir de 2003 que les sondages ont commencé à donner, de manière de plus en plus insistante, Ségolène Royal bien haut dans l'opinion puis, dans un deuxième temps, devant tous ses concurrents socialistes. Or, qu'a-t-elle fait de particulier pour mériter une telle faveur ? Rien, et pour cause : elle était à cette date dans l'opposition. De plus, faut-il préciser que même à l'époque où elle était aux affaires, elle n'a jamais occupé de fonction ministérielle régaliennne. Par conséquent, la montée en puissance de la candidate Ségolène Royal, que ce soit dans les médias de droite ou dans les médias de gauche, constitue un *phénomène beaucoup trop collectif et convergent pour ne pas être concer-*

té, quelque part. C'est d'ailleurs là ce qui l'entoure d'un halo de suspicion, à mes yeux. Tout s'est passé comme si les médias, dans leur ensemble, avaient décidé de miser sur la candidate du parti socialiste. Car c'est bien en termes d'investissement politico-médiatique qu'il faut ici raisonner. En pariant sur elle, ils l'ont incontestablement avantagée, braquant sur sa personne les projecteurs d'une société de plus en plus médiatique. Pour le moment, Ségolène Royal ne s'en plaint pas, bien au contraire: elle surfe sur sa cote de popularité. Pour elle, c'est tout bénéfice. Mais, en politique, il arrive aussi que la roue tourne. Aussi peut-on envisager que, dans un avenir plus ou moins proche, les médias se déchaînent cette fois-ci contre elle (et, peut-être bien, à un moment où elle ne le méritera pas forcément). Nul ne doit oublier, la remarque étant aujourd'hui encore plus valable qu'hier, que derrière les médias, il y a des puissances d'argent et des intérêts clairement identifiés. Il convient de le dire non pas pour discréditer ou tenter de discréditer Ségolène Royal, mais bien davantage pour être conscient des enjeux qui la dépassent. Je dois d'ailleurs ici souligner que l'afflux de nouveaux adhérents au Parti socialiste, durant la campagne, est un phénomène qui a suscité mon étonnement (dans un premier temps) puis ma perplexité, voire mon scepticisme (ensuite). Selon les estimations extrêmes que j'ai pu avoir entre les mains, il y aurait eu entre 77 000 et 120 000 adhésions nouvelles. Ce, pour un parti qui, rappelons-le, ne comptait pas plus ou guère plus de 220 000 adhérents, avant la campagne. Du coup, l'on ne peut que se poser la question : à qui ou à quoi faut-il attribuer cette frénésie d'adhésions, comment se l'expliquer ? Par la personnalité attachante de la candidate et l'enthousiasme militant qu'elle a suscité, les vocations qu'elle a fait naître ? Peut-être. Mais, en politique, on n'a le droit d'être naïf que jusqu'à un certain point. Au-delà, ce n'est plus de la naïveté mais cela devient bien davantage de la complaisance, voire de la complicité...

Détraquage de la démocratie représentative par le matraquage médiatique

Faire vivre la démocratie, ce n'est pas le rôle premier des médias ; c'est d'abord le rôle des citoyens et de la classe politique. Les médias n'ont pas à investir tel ou tel candidat ; c'est là le rôle des militants (qui sont aussi des citoyens) et des appareils politiques. Or, dans le cas de Ségolène Royal, cette faveur des sondages s'est, avec le temps, transformée en véritable campagne médiatique en sa faveur, voire en pur plébiscite. Sur les derniers mois, le phénomène a ressemblé à du « bourrage de crâne » électoral ; on pourrait même parler de véritable matraquage médiatique. Il se trouve que celui-ci a fini par porter ses fruits et qu'il a été particulièrement efficace, parvenant effectivement à convaincre la grande majorité des militants du parti socialiste que Ségolène était la mieux placée des candidats de gauche pour l'emporter à l'élection présidentielle. D'où le vote-plébiscite dont elle a bénéficié devant les militants, lequel ne fait que rehausser le poids croissant des médias, l'emprise de plus en plus forte qu'ils exercent sur la société civile dans son ensemble. C'est vraisemblablement un constat de ce genre qui a amené l'un des vieux sages du parti socialiste, en la personne de Michel Rocard, à déclarer à ce propos que : « L'anticipation

médiatique est une forfaiture antidémocratique »¹. C'est que, pour qu'une démocratie fonctionne de manière saine et orthodoxe, bref pour qu'elle soit participative, il faut que le citoyen dispose, par rapport aux événements, d'un minimum de recul, de distance critique. Seul ce pré-requis est en mesure de garantir (ou au moins de permettre) en toutes circonstances le plein exercice de son libre arbitre, de cette liberté de l'esprit si chère à Raymond Aron. Mais, quand la pression que mettent les médias sur les citoyens devient trop forte, le risque est qu'en raison même de cette anticipation médiatique, ils perdent leur indépendance de jugement et, avec elle, le recul nécessaire pour effectuer un choix qui soit pleinement le leur. Ils se retrouvent alors sous influence, de façon d'autant plus insidieuse qu'ils n'en sont pas nécessairement tous conscients. Lorsqu'on est confronté à une telle situation, c'est que les médias ont cessé de remplir leur mission première : informer. Ils désinforment, voire manipulent l'opinion publique. En d'autres termes, *ils ne servent plus la démocratie mais se servent d'elle*. N'en doutons plus : les excès médiatiques auxquels nous assistons se retournent clairement contre la démocratie, son esprit et ses valeurs. Celle-ci est toujours en danger potentiel, à partir du moment où un voile opaque commence à tomber sur les esprits, quelle que soit la forme qu'il puisse prendre. Ce n'est pas tout à fait impunément qu'il y a déjà un certain nombre d'années, les médias avaient reçu l'appellation de « quatrième pouvoir ». Ce pouvoir est aujourd'hui devenu excessif et de nature, sinon à menacer la démocratie elle-même, du moins à saper certains de ses fondements, des valeurs sur lesquelles elle repose... au premier rang desquelles il convient de placer le pluralisme politique et la liberté d'expression. Constatant le triomphe de la démocratie d'opinion sur la démocratie représentative, le politologue Alain Duhamel, écrivait récemment : « (...) la tentation de la démocratie d'opinion ne cesse de grandir : on privilégie les sentiments, les passions, les frustrations, les peurs et les rancœurs sur la rationalité, la cohérence, l'expérience, la connaissance »². Or, nous savons tous que les passions, les frustrations et les peurs sont mauvaises conseillères. Nous savons, en outre, que de tels travers sont produits et reproduits par la tyrannie médiatique. Car, en définitive, le principal reproche qui peut être adressé à la médiatisation à outrance, à l'oeuvre dans notre société de l'information, est le suivant : privilégier le paraître, quel qu'il soit, au détriment de l'être authentique de la démocratie.

Voilà pourquoi, et ainsi que nous y invite le présent numéro de *France Forum* (qui fait oeuvre citoyenne à cet égard) il faut de toute urgence redonner « la parole au peuple »... en sachant que cette « vox populi » ne doit elle-même jamais perdre de vue l'avertissement célèbre lancé par Montesquieu dans « *L'esprit des lois* » (1748) : la démocratie suppose la vertu. Une maxime qu'il nous appartient de méditer, plus que jamais...

Christian SAVÈS

¹ Ces propos, qui ont rencontré un certain écho, dans la presse, sont ceux que Michel Rocard a prononcés, au sujet de la candidate Ségolène Royal, le 6 novembre 2006, à « Public Sénat ».

² Alain Duhamel : « Apothéose de la démocratie d'opinion » : *Libération* du 20 décembre 2006.

La « politique du peuple » : notre actualité

par Gérard VANIER

Une certaine candidate aux élections présidentielles en appelle au peuple, en dehors des mécanismes de la démocratie représentative. Elle retrouve comme les « populistes » un ancien courant national. Est-ce parce que la pratique de nos institutions actuelles ne s'est pas bien adaptée à la mondialisation ?

Dans un ouvrage intitulé : « La politique du peuple », paru en 2002 chez Albin Michel, Roger Dupuy, professeur à l'université de Rennes, a mis en exergue, à travers l'histoire de la France, l'existence d'une voix populaire endémique manifestée par des réactions hors et contre les institutions officielles, de façon violente. Pourtant, cette forme d'expression, toute irrationnelle qu'elle soit, possède sa logique et constitue en tant que telle une composante du paysage politique de notre pays. C'est à tort que théoriciens et praticiens de la chose publique, de la res publica, ont eu tendance à la traiter par la condescendance et l'exclusion, violente à son tour. Ils ont eu d'autant plus tort que cette « politique du peuple » apparaît aujourd'hui dans plusieurs des mouvements qui agitent notre société et expliquent les dysfonctionnements de nos subtils mécanismes constitutionnels.

Une réaction endémique en dehors des institutions

Peut-on, dans la diversité de ses manifestations, de ses acteurs, de ses motivations, trouver des constantes qui permettent de caractériser cette voix ? Roger Dupuy propose une réponse à partir d'une série d'événements historiques remontant au Moyen Age : les jacqueries, les émeutes frumentaires, les liges des guerres de religion, la « grande peur » de 1789, la terreur sans-culotte et l'insurrection vendéenne, les barricades du XIX^{ème} siècle, le boulangisme, les liges de l'entre-deux-guerres, le poujadisme.

Un certain nombre de constantes se retrouvent en effet dans la « politique du peuple ».

Il y a d'abord son caractère local et immédiat, fortement identitaire, fondé sur une solidarité communautaire. Y jouent un grand rôle les souvenirs de l'enfance et de l'adolescence, la proximité géographique, l'idée de terroir. Ce marquage identitaire se mani-

feste par des mots, des gestes, des tenues vestimentaires, des références mythiques, des traditions, des rites qui servent de ralliement. Il est cimenté par un ennemi commun largement fantasmé. Il est essentiellement passéiste.

La culture qui en résulte ne se construit pas en idéologie et ne se cherche pas dans des textes fondateurs. Elle emprunte la voie orale, celle du bouche à oreille, du témoignage direct, de la rumeur. Son domaine est celui de l'émotion et de l'irrationnel. Elle n'est cependant pas dépourvue d'un moralisme rigoureux qui peut aller jusqu'au messianisme, ancré dans l'exigence de la justice et de la nécessaire revanche des petits sur les puissants et les exploités. C'est la révolte qui est juste et non la loi. Le peuple ainsi soudé forme un clan. Il se fédère autour d'un chef qui est un notable, désigné soit par la tradition et souvent par succession familiale, soit par ses qualités qui sont, outre l'identification au clan, l'autorité naturelle, l'éloquence du verbe, le charisme et généralement la démagogie. Les rapports avec lui relèvent du clientélisme, c'est-à-dire la prestation de services en échange de l'allégeance. La sociologie de ces groupes ne s'analyse donc pas en termes de lutte de classes. Elle transcende les catégories professionnelles, les clivages gauche-droite ou révolutionnaires-légitimistes. Une partie des incendiaires des châteaux en 1789 se sont retrouvés du côté blanc dans les guerres de Vendée.

Le mode d'expression de ce peuple est la négation violente. Il écarte d'emblée la voie des institutions et du droit pour se situer hors la loi : refus de l'impôt (faux-saulniers, contrebandiers, braconniers), insurrection armée (barricades, incendies, destruction d'immeubles publics, agressions physiques) ou encore, résistance passive par la grève, la désertion. Cette violence se focalise sur des boucs émissaires, les symboles du pouvoir et de la loi et pas forcément les plus responsables mais les plus proches : gendarme, juge, percepteur. Sa justice, expéditive, ne recule pas, le cas échéant, devant le lynchage. La violence négative ne débouche ni sur un programme politique ni sur la formation d'une classe politique chargée d'exercer des responsabilités gouvernementales. Elle n'a pour objet que de *s'opposer à des mesures qu'elle considère comme menaçant sa survie*. C'est là le ciment qui unit, le sentiment que certaines réformes détruiront l'identité du peuple et donc son existence. Il s'agit d'une question de sécurité.

Cachez ce peuple que l'on ne saurait voir !

La « politique du peuple » n'a été ignorée ni par les théoriciens ni par les praticiens de la politique. Elle a, au contraire, été présente dans leurs préoccupations, notamment à partir de l'époque des Lumières. Ils ont d'emblée cherché à préserver leurs constructions constitutionnelles ou leur activité gouvernementale du risque présenté par une catégorie de population aussi peu soucieuse de légalité. C'est là, entre autres, l'origine des « citoyens actifs » ou du suffrage censitaire. Pour justifier ces exclusions, ils se sont efforcés de minimiser l'importance de ce peuple, de le disqualifier par des appel-

lations sans appel : « brigands », « lie de la société », « irresponsables », de le manipuler, et enfin, quand ils n'y parvenaient pas, de l'éliminer par la répression policière (génocide vendéen, boucheries de juin 1848).

La politique du peuple au cœur des dysfonctionnements actuels de notre démocratie

Les difficultés des institutions légitimes à répondre aux manifestations de la politique du peuple sont aujourd'hui au cœur de notre actualité car ce sont elles qui provoquent une série de dysfonctionnements affectant notre société et, par contrecoup, notre démocratie représentative. Dans chacun des cas, l'on retrouve en effet les constantes de cette politique.

Les violences urbaines de l'automne 2005.

Le repli identitaire est net. Les violences ont pour base le quartier, la solidarité du voisinage, du mode de vie, du langage (la « haine »), des tenues vestimentaires, des références culturelles et artistiques (la musique), des rites et symboles. Elles ont pour origine le sentiment de la précarité et donc d'une menace contre la survie (chômage, absence d'avenir), et celui de l'injustice (la victimisation). Les leaders ne sont bien évidemment pas les élus, maire ou député, mais les « grands frères » et caïds chefs de clan. Aucun support idéologique ne sous-tend le mouvement. Ce qui joue, c'est la rumeur, l'image télévisée, internet, le portable. L'agressivité devient le seul moyen d'expression. Elle est dirigée contre les représentants de l'Etat, les policiers en premier lieu, mais aussi contre tout ce qui symbolise les échecs des jeunes révoltés : l'école qui n'a pas su les éduquer, tous les services publics, même les moins contestables : médecins, pompiers, parce qu'ils font partie d'une société récusée. *La révolte est purement négative, elle ne débouche sur aucun programme.* Elle n'est qu'un signal, mais très fort.

Les indépendantistes corses.

On retrouve, là encore, le fort repli identitaire, le refus de la légalité et des institutions représentatives (tradition du maquis mais aussi des passe-droits ou de la défiscalisation), le chef de clan, le culte de la violence armée dirigée contre les représentants de l'Etat : assassinat du préfet Claude Erignac, plasticages de gendarmeries, de tribunaux, de perceptions, auxquels on ajoute les Chambres de commerce. La justice est expéditive, c'est celle des règlements de comptes. Aucun débouché politique n'est prévu car les indépendantistes savent bien qu'une Corse séparée de la France n'a plus de sens.

Jean-Marie Le Pen.

Le repli identitaire est celui d'une France idéalisée autour de symboles qui font une large place à la gloire militaire. L'appel aux trois couleurs est constant. Le ciment du mouvement, c'est l'opposition à tous ceux qui menacent cette identité et

qui sont, eux, diabolisés : le capitaliste apatride qui tue l'artisan et le petit commerçant, délocalise ses usines, l'immigré qui prend nos places, trouble notre mode de vie et notre sécurité, le bureaucrate bruxellois qui vient légiférer dans les moindres détails de notre quotidien.

Mais le vrai ciment, c'est la personne de Jean-Marie Le Pen, chef de bande charismatique, tribun hors pair (il est le seul dans la classe politique française à aimer exploiter les beautés de notre langue). En dehors de lui, le Front National se réduit aux 2 à 5% d'électeurs idéologiquement d'extrême-droite. *Officiellement, le Front National a un programme, mais ce dernier n'est visiblement pas conçu pour s'appliquer* tant il soulève de difficultés dans l'état de la société française et le contexte européen. Il est une invocation, prétexte à de belles et démagogiques envolées oratoires. Sur un point, Jean-Marie Le Pen s'écarte de la politique du peuple : il tente la voie des élections, mais n'est-ce pas, là aussi, un alibi masquant sa lucidité : il sait qu'il ne parviendra pas aux responsabilités gouvernementales. Heureusement, car la violence resurgit constamment chez lui et sa justice pourrait se révéler expéditive. Un tract des débuts de sa carrière politique (mais au fait, depuis combien de décennies bat-il l'estrade ?) se terminait ainsi : « Le traître connaît son châtiment : il sera pendu ».

José Bové.

Chez lui, le repli identitaire emprunte largement au folklore, mais n'en existe pas moins. Les célèbres moustaches renvoient aux débuts de notre histoire, celle du Gaulois irréductible qui n'a peur de rien. L'empire romain est remplacé par celui de la mondialisation américaine. Les ennemis sont désignés : les multinationales, les organismes génétiquement modifiés, la politique agricole commune, le nucléaire, tous objectifs auxquels il devient d'opposer un non sans appel, programme facilement lisible mais qui peine à s'élaborer en une politique gouvernementale. Le terroir est présent avec ses traditions paysannes, ses vieux réflexes contre les élites et la dénonciation de l'égoïsme des riches et des spéculateurs. La violence n'est plus que symbolique avec le démontage d'un restaurant ou le fauchage d'un champ de maïs transgénique, mais *l'illégalité est élevée au rang de gloire médiatique* avec l'image des menottes brandies comme une décoration.

Réintroduire le peuple dans la politique

La politique du peuple, parfois assimilée à tort au populisme, est dans notre actualité. Sur le plan théorique, on la retrouve dans beaucoup de traits de la « contre-démocratie » de Pierre Rosanvallon. Dans le *Nouvel Observateur* du 25 janvier dernier, Philippe Raynaud, parlant de l'extrême gauche, constate : « Elle n'est pas engagée dans les stratégies de composition de la majorité gouvernementale » et Michel Onfray lui répond : « Face à ces microfascismes (il désigne par là les

lacunes de l'action gouvernementale : le chômage, les précarités, le logement, les prisons), produisons des microrésistances... Le pragmatisme prend la place de l'idéologie ». C'est typiquement une démarche de « la politique du peuple ».

Comment retrouver un partenaire dans le vis-à-vis qui vous considère comme un ennemi, dialoguer avec un interlocuteur qui ne parle pas le même langage que vous, opposer des arguments à des mythes, traiter en citoyen le hors-la-loi qui vous nargue avec ses mains menottées ? C'est là toute la beauté de la démocratie. Je lutte contre vos idées mais défends le droit que vous avez de les exprimer, et si vous avez ce droit, c'est parce que je pense qu'elles ont un sens. Vous n'avez pas seulement le droit mais le devoir de les exprimer pour permettre à vos concitoyens d'essayer de comprendre non seulement ce que vous voulez dire mais aussi pourquoi vous refusez de le dire comme ils aimeraient que vous le fassiez. Une société vit à la fois de sa banque centrale et de son abbé Pierre, de José Bové et de l'Institut National Agronomique. Cette identité que vous voulez préserver, cet instinct de survie qui vous mobilise, ils apportent quelque chose à notre monde en mutation, dites-nous quoi, car vous n'échapperez pas à la marche de l'univers. La France politique est une société bloquée, mais on n'échappe pas au politique. Vous-mêmes, en le refusant, le laissez maître du jeu tout en vous plaisant à le paralyser. Nos institutions fonctionnent en vase clos, le message passe mal entre elles et le peuple, mais personne n'a jamais trouvé mieux, pour exprimer la volonté nationale, qu'un Parlement élu. Alors, *obligeons le Parlement à s'ouvrir*, redonnons-lui les moyens de sa légitimité.

Pour marier la légitimité des institutions et l'écoute des aspirations du peuple, il semble qu'une voie consiste à distinguer les deux phases : celle de la décision et celle de sa préparation. Pour la première, il s'agit de redonner au Parlement, seul détenteur ultime de la légitimité, sa représentativité. C'est le sens des propositions présentées aujourd'hui de tous côtés en faveur d'un scrutin proportionnel, partiel ou intégral, et de l'interdiction du cumul. Pour la seconde, le déblocage consiste à faire respirer le débat en l'assouplissant des contraintes d'une discipline ressentie comme paralysante. A ce stade, il convient que les officiels, élus ou nommés, descendent de leur piédestal et non seulement acceptent mais recherchent tous les interlocuteurs quels qu'ils soient, fréquentables ou non, a priori intéressants ou bégayants, manipulateurs ou résignés à l'oubli, majoritaires ou groupuscules, pourvoyeurs d'audit ou ringards. C'est en ce sens que l'exemple de la Commission Nationale du Débat Public et celui de la Commission du Débat National sur l'Avenir de l'Ecole ouvrent une piste. La généralisation d'instances de ce type pour les grands enjeux de la politique permettrait d'aller à la rencontre des muets et des oubliés. Loin de remettre en cause la légitimité du Parlement et du Gouvernement, elle leur restituerait leur responsabilité : la décision politique (Dans le « Parlement bâillonné », les

députés se plaignent d'être tenus pour quantité négligeable, mais plusieurs avouent que, même quand ils possèdent tous les éléments de décision, ils n'osent pas, par peur du regard de leurs collègues, voter conformément à leur conviction, reflet de celle de leurs électeurs). Un minimum d'organisation de ces grands débats nationaux aiderait à réintroduire la voix du peuple dans la politique et atténuerait le divorce actuel entre la confiance et la légitimité démocratique.

Gérard VANIER

LÉNINE

« Considérez n'importe quel pays parlementaire, depuis l'Amérique jusqu'à la Suisse, depuis la France jusqu'à l'Angleterre, la Norvège etc.. La véritable besogne d'Etat se fait dans la coulisse et est exécutée par les départements, les chancelleries, les états-majors. Dans les parlements, on ne fait que bavarder, à seule fin de duper le bas peuple... Au sein du gouvernement, c'est un chassé-croisé permanent, d'une part, pour faire asseoir à tour de rôle autour de l'assiette au beurre des sinécures lucratives et honorifiques le plus possible de socialistes et de mencheviks ; d'autre part, pour amuser le peuple ».

L'Etat et la Révolution

La contre-démocratie, remède ou maladie ?

par Jean-Pierre PRÉVOST

Le débat politique vient d'être rajeuni par la campagne présidentielle de 2007. Il faut en profiter pour rajeunir aussi la démocratie, l'adapter aux moyens et aux exigences modernes, tout en se gardant des déviations. Elles nous menacent beaucoup plus gravement qu'on ne le croit !

« **S**i actuellement se manifeste une rupture entre la majorité du peuple et la minorité des groupes dirigeants, c'est parce que nous sommes dans une situation de crise des institutions et non parce que la participation du peuple au Pouvoir politique est inconcevable » écrivait, en 1953, J.W. Lapierre (*Le Pouvoir politique, PUF*).

Ce diagnostic, vieux de plus d'un demi-siècle, reste valable encore aujourd'hui, et Pierre Rosanvallon y fait écho dans son dernier ouvrage : « L'érosion de la confiance des citoyens dans leurs dirigeants et dans les institutions politiques est du même coup l'un des phénomènes qui a été le plus étudié depuis vingt ans par la science politique » (*La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance, Seuil, 2006*).

Ce malaise, cette crise de la démocratie française, est l'un des problèmes centraux de la société française. Il suffit de se souvenir de l'instabilité gouvernementale de la III^{ème} République, surtout entre les deux guerres, et de l'impuissance des élus à réformer le régime parlementaire, comme le proposait par exemple André Tardieu, de la Constitution bancal de la IV^{ème} République dont le fonctionnement a été torpillé en permanence, il faut s'en souvenir, par le général de Gaulle et ses troupes, de l'évolution enfin de la Cinquième République, impuissante à engager les réformes que les Français attendent.

A la différence de la plupart des démocraties modernes, quelles que soient leur importance, *la France n'a pas encore réussi à se doter d'un régime démocratique*

équilibré. « La démocratie à refaire », ce titre d'un colloque ancien de France Forum (Saint-Germain-en-Laye, 1962) demeure toujours d'actualité à tel point que son compte-rendu demeure encore un ouvrage de référence en la matière (*Editions Ouvrières*).

Il existe en effet, en la matière, une spécificité, une « exception française » qu'il est difficile de nier. Dans un précédent ouvrage : « Le Peuple introuvable ¹, histoire de la représentation démocratique en France », Pierre Rosanvallon analysait déjà les formes nouvelles de cette crise de la démocratie : « La rupture électorale de 1981, loin de colmater les brèches en redonnant toute sa force au clivage entre la droite et la gauche, a au contraire accentué la crise de l'identification politique », ce qui le conduisait à parler du « tournant des années 80 » : « Se sont simultanément effrités, à partir des années soixante-dix, le système de la démocratie des partis, le rôle joué par les syndicats et les formes de la démocratie économique et sociale préalablement instituées ».

La situation s'est bien entendu aggravée depuis le tour de passe-passe électoral de 2002 où un Président sortant, qui avait difficilement recueilli au premier tour les suffrages de 11% des électeurs inscrits, a réussi, grâce à l'effet repoussoir de Le Pen, à confisquer pour 5 ans la totalité des pouvoirs !

Une campagne électorale revigorante

Contrairement à la « pensée unique » de nos commentateurs médiatiques et de quelques autres, je considère, de ce point de vue, la campagne électorale actuelle comme particulièrement intéressante voire prometteuse. A mon sens, on parlera ensuite du « tournant de 2007 ». D'un côté le candidat « officiel », membre du gouvernement et président du parti gouvernemental est obligé de faire campagne sur le thème de la « rupture ». De l'autre, la candidate de Gauche a dû battre des éléphants socialistes, au cours d'une primaire épuisante, pour essayer de sortir de la gangue partisane, ce qu'elle ne fait que bien maladroitement jusqu'ici. Et face à ces deux candidats, François Bayrou progresse régulièrement en parlant aux Français des vrais problèmes, ceux qu'escamotent les autres ; l'endettement insupportable de la France, les conséquences du vieillissement, la crise de notre système d'enseignement, la relance de la construction européenne, entre autres. Enfin les candidats des extrêmes, Le Pen en tête, piétinent et s'enlisent.

De ce point de vue la surexposition des médias, que dénonce dans ce numéro avec talent Christian Savès, se retourne contre eux-mêmes. Ils ont traité les deux prétendus favoris sur le mode « people », les grands groupes qui les possèdent se disant

¹ Gallimard, 1998.

ainsi, selon la vieille formule, qu'en « ne mettant pas tous ses œufs dans le même panier », ils pourraient à coup sûr en recueillir les bénéfiques à la sortie, et voilà que les Français regardent ailleurs, cherchent la vision, les valeurs défendues et, devant les promesses de nos apprentis prestidigitateurs, s'intéressent au chiffrage et font les comptes.

Il y a en effet deux manières d'analyser le « tournant de 1980 ». Pierre Rosanvallon en a surtout retenu le signe de la désocialisation du peuple de gauche et le fait que l'électorat est devenu largement flottant. Ne peut-on pas plutôt considérer que l'effondrement du parti communiste et le retournement des socialistes redevenus purement gestionnaires à partir de 1983 ont laissé sur le carreau bien des orphelins de la Gauche pure et dure qui ont subitement réalisé que le modèle social-démocrate traditionnel, celui où l'Etat prend en charge le citoyen du berceau à la tombe, n'était plus viable à l'heure de la mondialisation ?

Notre pays débarrassé de présidents septuagénaires, De Gaulle, Mitterrand, Chirac, voit d'un coup son débat politique rajeuni de trente ans, d'une génération en fait. Il était temps ! Ce passage de témoin, qui n'a que trop tardé à l'heure où les démocraties étrangères se sont presque toutes dotées de dirigeants plus jeunes, s'accompagne bien sûr de mouvements de fond idéologiques : jamais l'antagonisme Droite-Gauche, malgré les effets de manche de quelques-uns, n'a été aussi démodé. A preuve Tony Blair rangé tantôt d'un côté tantôt de l'autre au gré des interlocuteurs. Depuis la chute du mur de Berlin et l'explosion de la globalisation, l'évolution s'est encore accélérée. La Gauche surtout est atteinte. Malgré la tentative de la candidate socialiste, captive malgré elle de son parti, la Gauche, toutes tendances confondues, on ne l'a pas encore beaucoup souligné, paraît plus faible, si l'on en croit les sondages, qu'elle n'a jamais été depuis trente ans. Quant au candidat de l'UMP, parti qui s'est efforcé pendant cinq ans, avec le succès que l'on sait, d'éliminer l'UDF de la scène politique, le voilà obligé de promettre un « gouvernement d'ouverture ». Alors qu'il reste encore plus de deux mois de campagne avant le premier tour de l'élection présidentielle au moment où ces lignes sont écrites, on peut sans risque de se tromper, affirmer que quelque chose est en train de bouger dans la démocratie française.

Défiance ou déviance ?

En quête de ce « peuple introuvable » du fait du mauvais fonctionnement du système de représentation démocratique en France, Pierre Rosanvallon a longtemps considéré que la « démocratie d'équilibre » reposait donc sur trois piliers : le système des partis (peu susceptible de fonctionner en l'absence d'un régime électoral de représentation proportionnelle), le rôle joué par les syndicats dont le déclin s'est accéléré entre 1970 et 1980 (voir son livre « La Question Syndicale », *Calmann-Levy*,

1988) et les formes de la démocratie économique et sociale, ce qu'il appelait « l'Etat consultatif » avec pour fleuron le Commissariat au Plan aujourd'hui supprimé.

Devant l'effacement, la disparition de ces « piliers », il devenait nécessaire d'explorer d'autres pistes en marge des institutions, celles qui sont « indissociables d'une tension et d'une contestation permanentes ». De ce point de vue la matière est riche dans un pays où grèves et manifestations en tous genres émaillent notre vie quotidienne et, au cours de ces trente dernières années, ont souvent fait reculer gouvernements et Parlement. On se souvient par exemple des manifestations pour l'enseignement privé sous Mitterrand, des grèves de décembre 1995 qui traumatisèrent l'Elysée au point de décider une dissolution inopportune et plus récemment du mouvement contre le Contrat de Première Embauche demeuré lettre morte, l'exécutif étant obligé chaque fois de se déjuger malgré le vote docile d'une majorité « aux ordres ».

S'appuyant sur une longue tradition doctrinale, de Locke et Jean-Jacques Rousseau à Durkheim, voire Hannah Arendt, Pierre Rosanvallon montre que la vigilance, la dénonciation et la notation sont depuis toujours les attributs essentiels de la citoyenneté qui ont pris récemment de nouvelles formes, celles des « mouvements sociaux » dont Alain Touraine s'est fait le théoricien, relayés par les médias et internet. L'enquête minutieuse de l'auteur sur les trois formes de cette contre-démocratie : surveillance, empêchement et jugement le conduit toutefois à s'interroger sur ses limites et ses dangers. En substituant la « démocratie participative » à la « démocratie représentative », en dévalorisant cette dernière, ne risque-t-on pas, par glissements successifs, de verser dans des formes modernes d'un populisme, selon lui, « la contre-démocratie absolue » ? Pratiquer la défiance à l'égard du pouvoir politique librement élu, faute le plus souvent d'y être représenté, n'est-ce pas inéluctablement s'écarter du chemin démocratique ? La défiance ne conduit-elle pas à la déviance ou au mieux, et c'est ce que nous constatons depuis des décennies, à l'impuissance ? On peut sérieusement se le demander lorsque l'on contemple avec tristesse la faiblesse, l'irrésolution et l'opportunisme du pouvoir exécutif depuis des décennies dans notre pays. A la moindre ride, au moindre frisson de l'opinion prise dans son ensemble ou d'un groupe quelconque, on retire, on enterre les projets que l'on voulait mettre en œuvre. Au moindre éclat de voix, on vote des lois qui souvent ne sont ni appliquées ni parfois applicables. On évite ce qui fâche. On court après ce qui peut plaire. Et à défaut de véritable concertation, il ne reste plus aux citoyens que la contestation pure et dure, seule solution dans un système profondément gripé. Un président vieillissant et hors jeu depuis plus longtemps qu'il ne paraît, un gouvernement affaibli et divisé, une majorité parlementaire muette, cette caricature de démocratie attire fatalement, comme les mouches sur le miel, les faucheurs d'OGM et les saltimbanques audiovisuels mais déviance sur défiance ne fait pas un

bon plat. Finalement, il ne peut y avoir de bonne contre-démocratie que dans une démocratie qui fonctionne normalement. Il s'agit d'un véritable préalable qui d'ailleurs se vérifie, à mon sens, dans les grandes démocraties modernes : l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. La manière dont le système représentatif américain gère l'hostilité populaire à la guerre en Irak est, à cet égard, remarquable.

Refonder la démocratie

L'itinéraire intellectuel de Pierre Rosanvallon, nonobstant la finesse et l'intelligence de ses observations et la sûreté de son jugement fondés sur une érudition impressionnante, donne à son œuvre le caractère d'un palimpseste. Derrière son discours, ne peut-on lire en effet, en filigrane, la tentative désespérée de pallier le déclin probablement irréversible, sur le plan électoral et doctrinal, d'une gauche démocratique réformatrice qui, pour l'essentiel, a échoué depuis le Congrès de Tours en 1920. Le Front Populaire de Léon Blum, inactif devant la guerre civile en Espagne et impuissant face à la montée du nazisme sera suivi des pleins pouvoirs à Pétain. Le Front Républicain de Guy Mollet incapable de régler le conflit algérien fera place aux pleins pouvoirs à De Gaulle. Et la victoire de Mitterrand après la signature du Programme Commun sera suivie deux ans après par le retour à une « culture politique gestionnaire », comme le souligne Pierre Rosanvallon. On peut d'ailleurs se demander si l'onde de choc de la chute du mur de Berlin ne s'est pas propagée bien au-delà du communisme totalitaire.

Mais plutôt que de chercher, tel un nouveau Diogène, un substitut au grand espoir réformateur et révolutionnaire du socialisme de l'époque industrielle dans les fondements et les formes d'une démocratie représentative en marge des institutions, sinon en face d'elles, et d'en reconnaître très vite les limites, pourquoi ne pas tenter de rendre la parole au peuple dans le cadre des institutions. Dans « Le peuple introuvable », Pierre Rosanvallon décrit la longue bataille pour la représentation proportionnelle commencée aux temps du suffrage censitaire, fondée sur le principe qu'aucun vote ne devait être perdu, que tout citoyen avait le droit d'avoir son élu. Sans aller jusque-là, n'est-il pas temps pour la génération nouvelle qui va accéder au pouvoir, quel que soit le résultat du prochain scrutin, de faire en sorte que toutes les forces politiques soient représentées à l'Assemblée Nationale et, à travers elles toutes les identités sociales ?

Pour retrouver son équilibre, la Vème République a besoin, à côté d'un Président élu au scrutin majoritaire à deux tours, ce qui signifie que, dans le meilleur des cas, sa base électorale au premier tour, en tenant compte des abstentions, ne sera que d'un citoyen français sur cinq environ, d'une Assemblée où au moins quatre citoyens français sur cinq soient représentés. Ce chiffre peut paraître considérable

mais il ne faut pas négliger, du fait de l'immigration massive, la présence sur notre territoire de millions d'étrangers qui le cas échéant feront entendre leurs voix et manifesteront surtout si, parmi les élus du peuple ils ne trouvent aucune référence acceptable. Dans le même sens, il est également nécessaire de faire trancher les grandes questions d'intérêt national par le référendum (*voir l'article de Francis Hamon dans ce numéro*).

De telles réformes, surtout si elles s'accompagnent de l'interdiction du cumul des mandats pour les députés, donnera fatalement au Parlement et aux partis, qui alors pourront effectivement concourir à l'expression des suffrages, une nouvelle vigueur, une capacité d'écoute à la mesure de leur représentativité et permettrait comme le souhaite finalement Pierre Rosanvallon, de renouer le dialogue au sein de notre société.

Jean-Pierre PRÉVOST

ALAIN

« Ce qui me paraît le plus clair dans n'importe quel Etat politique, c'est que le peuple vaut mieux que ses maîtres. Ceux mêmes qui seraient tentés de le nier nous font après cela l'éloge des soldats de la Grande Armée, de leur dévouement sans calcul, de leur fidélité inébranlable... Il n'y a, au contraire, que trop d'exemples des trahisons d'en haut ; Napoléon en fit l'épreuve ».

Propos d'un Normand, ch.XCV

Relayer les attentes des citoyens

par Anne-Marie COMPARINI

Il est temps que le pouvoir ne soit ni partisan, ni clanique, c'est-à-dire qu'on prenne les électeurs au sérieux. La députée du Rhône nous y exhorte.

Un sujet qu'il faut approcher, tant le travail du député est méconnu ou confondu avec d'autres fonctions électives, en rappelant que son rôle principal est de faire la loi et disons le, au terme d'un long processus d'étude, de préparation et de discussion. Une bonne partie de son travail se fait donc directement à l'Assemblée nationale, dans les commissions ou dans l'hémicycle.

Mais il ne s'effectue pas de manière solitaire, coupé des réalités et des attentes de nos concitoyens. Pour moi, en effet une autre partie du travail parlementaire est celui qui s'effectue en circonscription, car il permet de garder le contact avec la population, mais surtout des liens avec ceux qui peuvent devenir des « citoyens experts » avec lesquels je travaillerai sur un nouveau texte de loi. Cette partie du travail que j'essaie de pratiquer, je laisserai Michel Camdessus la définir. Lors de son discours d'ouverture des dernières Semaines sociales, il expliquait que parlant devant des associations de personnes souffrant d'un handicap, certains lui avaient dit : **ne dites rien sur nous, sans nous !** Cette remarque, les politiques français devraient la méditer.

Je sais bien qu'arriver à joindre les électeurs relève du tour de force, mais il faut pourtant faire bouger les choses pour faire vivre en France la démocratie et montrer que le pouvoir n'est pas une menace, un moyen de pression d'une catégorie sur une autre, mais une protection.

En tant que parlementaire, j'ai souvent regretté que le « vent de la démocratie » ne souffle pas assez dans l'enceinte de l'assemblée nationale ; que la parole des citoyens n'y soit pas plus portée, et que les « grands textes » examinés (concernant notamment le soutien à l'emploi et aux initiatives économiques porteuses, l'éducation, ou encore la dépendance), qui conditionnent le développement et la cohésion de notre société, ne soient pas précédés de débats collectifs plus amples comme cela existe au Parlement européen.

La France en effet est trop souvent le théâtre de conflits qui séparent les milieux sociaux, ou les déchirent de l'intérieur. Nous l'avons bien vu en 2006, notre pays allant de crise en crise, des banlieues au CPE et à l'affaire Clearstream. Toutes montrant un pouvoir affaibli parce que refusant à la fonction parlementaire le droit à la parole et aux partenaires sociaux, la possibilité d'un débat ouvert.

Si on souhaite redonner au député une « compétence positive », c'est-à-dire sa capacité à agir, il faut **d'abord changer le fonctionnement de l'Assemblée nationale** en appliquant des règles de bon sens : éviter que le gouvernement puisse chambouler à sa guise l'ordre de discussion des articles et les jours de débats, veiller à ce que les rapports et le texte des amendements soient disponibles suffisamment en avance (deux jours avant, c'est ridicule), et surtout, donner aux parlementaires le temps qu'ils estiment nécessaire pour des échanges constructifs en supprimant le 49.3 et la procédure des ordonnances. On ne délibère pas au pas de charge surtout sur des réformes qui doivent réfléchies, concertées, cohérentes et équitables !

Ce « droit au temps opposable » est d'autant plus nécessaire que le député « n'est pas que la voix de ses électeurs à Paris », il lui est aussi nécessaire de faire œuvre de réflexion sur les politiques proposées, sur les risques qu'elles peuvent entraîner et sur leurs conséquences prévisibles. Le savant équilibre à tenir entre « l'éthique de conviction » et « l'éthique de responsabilité » de Weber est souvent au cœur de cette réflexion !

Mais il faut aussi et surtout, rééquilibrer les pouvoirs pour **changer les méthodes de gouvernement**.

Avec un président responsable. Elu par le peuple, il doit être celui qui gouverne et rend des comptes au peuple. Dans cette nouvelle configuration, le Premier ministre doit devenir le premier de ses ministres, simplement chargé de coordonner la politique gouvernementale.

Avec un Parlement représentatif, qui existe c'est-à-dire où l'on débatte, l'on étudie vraiment les textes et les améliore et qui est légitime à traiter des grandes questions du fameux « domaine réservé » du chef de l'Etat : aujourd'hui les affaires européennes ne sont plus étrangères au quotidien des Français, comme d'ailleurs les nouvelles menaces et tensions internationales.

Avec un pouvoir judiciaire réellement indépendant et enfin, des corps de contrôle indépendants dont les responsables seront confirmés ou investis par le Parlement, à une majorité qualifiée, après audition du candidat proposé.

Ce changement a un double objectif. Faire en sorte que le pouvoir ne soit ni partisan, ni clanique, toute démarche qui amène à la radicalisation des partis dominants et qui aggrave les crises. Et retrouver le chemin d'une politique réaliste dans le consensus et l'ouverture pour qu'elle soit efficace. Après tout être obligé pour un gouvernement de négocier avec la majorité comme avec l'opposition n'est-ce pas le meilleur moyen de voter des lois qui ont plus de chance d'être acceptées ? Ou de dessiner des consensus audacieux tels qu'ils se profilent en Allemagne ?

Nous aurons dans quelques semaines la possibilité de tester la volonté de nos futurs dirigeants de rendre toute leur efficacité à nos institutions. Les candidats à l'élection présidentielle devront s'engager à donner un vrai rôle au Parlement animé par des députés à mandat unique, disponibles donc parce qu'à temps plein.

Ce qui se passe à l'heure actuelle à l'UDF nous donne une grande force de conviction. Notre candidat, F. Bayrou affirme sa volonté d'initier un rassemblement pour faire de la France une démocratie véritable afin que notre peuple puisse à nouveau décider de son avenir, les corps intermédiaires, retrouver leurs responsabilités et notre pays, être gouverné de façon efficace et crédible.

Et il le fait en prenant les Français au sérieux. Il n'avance pas « masqué » mais il l'exprime de manière claire !

Anne-Marie COMPARINI

ETIENNE BORNE

« Ce centre qui n'est presque rien dans sa maigreur de frontière artificielle va s'épanouir considérablement, selon un axiome irréfuté parce qu'il est irréfutable, on ne gouverne jamais qu'au centre, ce centre pouvant être selon le totem plus ou moins vif ou défraîchi qu'on affiche à sa porte de gauche ou de droite : mais en esprit, vérité ou réalité il vaudrait mieux parler de centre-droit ou de centre-gauche, à condition que le substantif pèse de tout son poids pour ôter à l'épithète ce qu'elle peut garder de contestation agressive de son contraire ».

*Pour un engagement réconciliateur,
France-Forum – janvier-mars 1986*

L'avenir de la démocratie directe

par Francis HAMON

Le référendum est la traduction constitutionnelle de la démocratie directe en notre pays. L'auteur en examine les voies, les moyens et les mérites.

Depuis une vingtaine d'années, les citoyens français ne font plus vraiment confiance aux représentants qu'ils élisent. L'alternance entre la gauche et la droite est devenue systématique, comme si les élections ne pouvaient servir qu'à désavouer la majorité et l'équipe gouvernementale en place. Les élites politiques sont parfaitement conscientes de cette situation et c'est sans doute pour tenter de rassurer les électeurs que certains candidats à la présidence de la République mettent l'accent sur la nécessité de développer « la participation ».

On peut se demander si le moyen le plus simple d'atteindre cet objectif ne serait pas de faciliter le recours au référendum : ce dernier peut en effet être considéré comme la procédure participative par excellence, car il a normalement valeur décisionnelle et donne un poids égal à la voix de chaque citoyen.

La démocratie directe au plan local : un constat décevant

Chez nos voisins Suisses et Allemands, depuis longtemps, des référendums peuvent être organisés, à l'initiative des citoyens eux-mêmes, dans le cadre des collectivités territoriales (communes, cantons ou landers etc.). Les affaires locales ou régionales constituent a priori un bon terrain pour la démocratie directe car elles portent généralement sur des sujets proches des préoccupations de la vie quotidienne, et à propos desquels l'électeur moyen n'éprouve pas de difficultés à se former une opinion. En France, néanmoins, jusqu'à une date récente, les référendums dans le cadre d'une collectivité territoriale étaient prohibés, ou n'étaient autorisés que dans des limites très étroites, sans doute parce que l'on craignait qu'ils favorisent les particularismes locaux, mettant ainsi en danger l'Unité de la République.

Il a fallu attendre la réforme constitutionnelle de mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République pour que, d'une manière générale, les collectivités territoriales françaises soient enfin autorisées à organiser des référendums

décisionnels sur des questions relevant de leurs compétences. Encore l'initiative de ces référendums est-elle réservée à l'organe délibérant de la collectivité (Conseil municipal, Conseil général ou Conseil régional), ce qui signifie qu'elle est refusée aux citoyens, contrairement à ce qui est le cas en Suisse ou en Allemagne. Et force est de constater que ces assemblées ne manifestent guère d'empressement à mettre en œuvre les possibilités nouvelles qui leur ont été ouvertes par la réforme : dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de celle-ci, aucun département, aucune région n'a organisé un référendum. Et neuf communes seulement, sur plus de 36 000, en ont pris l'initiative !

A la décharge de ces collectivités, il faut noter que l'organisation administrative française n'encourage guère la pratique du référendum local. D'une part, malgré les différentes mesures de décentralisation intervenues depuis vingt-cinq ans, les attributions des collectivités territoriales sont encore nettement moins étendues que dans les pays voisins, de sorte que les questions qui préoccupent le plus l'opinion (politique de l'emploi, programmes scolaires, fonctionnement des grands services publics) restent du ressort des pouvoirs centraux. D'autre part, en raison du nombre élevé des échelons territoriaux (communes, établissements publics intercommunaux, départements, régions) et de l'imbrication de leurs compétences, il n'est pas toujours facile de déterminer à quel niveau un référendum local pourrait être organisé.

En l'état actuel des choses, c'est donc essentiellement au plan national que se pose le problème du recours au référendum.

La démocratie directe au plan national : un système en crise

Au plan national, il existe en France une tradition de démocratie directe qui remonte aux origines de la République. La Constitution du 27 juin 1793, dite « Constitution de l'an I », fut en effet approuvée par référendum. Mais au cours du XIX^e siècle, le référendum fut associé à l'autoritarisme en raison de l'usage plébiscitaire qu'en ont fait les deux Bonaparte. Les hommes de la III^e République en ont retiré l'idée que cette procédure comportait un risque de déséquilibre des pouvoirs au profit du chef de l'Etat et qu'elle pouvait même s'avérer dangereuse pour le maintien du régime républicain.

Mais pour le général de Gaulle, fondateur de la Vème République, c'était plutôt l'omnipotence des assemblées parlementaires qui menaçait l'équilibre des pouvoirs. Il était donc indispensable que, en cas de conflit entre l'Exécutif et le Parlement, le chef de l'Etat eut la possibilité de provoquer l'arbitrage du peuple, par la voie de la dissolution, ou mieux encore par celle du référendum. En prévoyant que le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions, peut soumettre au référendum un projet de loi portant sur cer-

taines matières, l'article 11 de la Constitution de 1958 lui en a donné les moyens. On sait que le général de Gaulle ne s'est pas privé de les utiliser puisque, de 1959 à 1969, il a organisé quatre référendums, alors qu'il n'a prononcé que deux fois la dissolution. C'est d'ailleurs l'un de ces référendums, celui d'octobre 1962, qui a permis le passage en force d'une réforme qui n'aurait probablement jamais abouti par la voie parlementaire : l'élection du Président au suffrage direct. Et malgré les critiques qu'elle avait suscitées à l'époque, cette utilisation de l'article 11 pour contourner les résistances parlementaires à une réforme constitutionnelle, demeure une possibilité : dans son discours du 11 février 2007, la candidate socialiste à l'élection présidentielle, Ségolène Royal, a annoncé que, si elle était élue, un référendum serait organisé avant la fin du premier semestre de son mandat sur la partie institutionnelle de son programme, qui prévoit notamment une modification du mode de composition du Sénat ainsi qu'une réduction de ses pouvoirs.

Toutefois, en raison de son mode de déclenchement, le référendum de l'article 11 fait toujours figure de « recours du Prince », comme au temps des Bonaparte. Et comme l'a dit Valéry Giscard d'Estaing, lorsqu'ils votent à un référendum, les Français ne répondent pas tant à la question qu'à celui qui la pose. Il en résulte que l'usure de la popularité du chef de l'Etat diminue les chances de succès d'un référendum : le général de Gaulle lui-même en a d'ailleurs fait expérience en 1969, lorsque son projet relatif à la régionalisation et à la réforme du Sénat a été rejeté par le peuple, ce qui a entraîné sa démission immédiate.

Or force est malheureusement de constater que, depuis le début des années soixante-dix, en raison probablement des difficultés économiques et sociales persistantes, la côte de popularité d'un président nouvellement élu diminue rapidement et ne se redresse presque jamais de façon durable. Cette tendance ne facilite évidemment pas le recours à l'article 11 car il n'est plus possible d'organiser un référendum sans que de nombreux électeurs saisissent l'occasion pour manifester leur défiance envers le chef de l'Etat. Pour ne prendre qu'un seul exemple, l'impopularité du président de la République, Jacques Chirac et de son Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, n'est certainement pas étrangère au rejet du Traité constitutionnel européen le 29 mai 2005, même si elle n'en a pas été la cause principale : autrement, on ne s'expliquerait pas comment un évènement purement interne, la suppression du lundi de pentecôte en tant que jour férié, a pu provoquer une baisse des intentions de vote en faveur du oui, alors qu'il n'avait manifestement rien à voir avec l'objet de la question posée.

Il est souvent fait grief aux successeurs du général de Gaulle d'avoir laissé dépérir le référendum dont l'usage, depuis 1969, est devenu sporadique. C'est sans doute pour se défendre de ce reproche que, en 1995, dans la foulée de sa première élec-

tion à la présidence de la République, Jacques Chirac a fait voter par le Parlement l'extension du domaine de l'article 11 « aux réformes relatives à la politique économique ou sociale de la Nation et aux services publics qui y concourent ». Mais douze ans plus tard, cette réforme n'a encore donné lieu à aucune application sans doute parce qu'il s'agit, pour le président, d'un terrain politiquement très dangereux. On sait en effet que les réformes de la politique économique ou sociale nécessitent presque toujours des sacrifices pénibles et qu'elles constituent, par excellence, un terrain d'affrontement entre la majorité et l'opposition. Si le Président avait soumis au référendum l'une de ces réformes, celle des retraites par exemple, toutes les conditions auraient donc été réunies pour que s'additionnent les mécontentements, ce qui aurait rendu la victoire du non encore plus vraisemblable qu'elle n'était lors du scrutin sur le Traité constitutionnel européen, où le camp du oui bénéficiait tout de même du soutien du principal parti de l'opposition, le parti socialiste.

Pour éviter le dépérissement du référendum, il ne suffit donc pas d'en étendre le domaine. Il faudrait également réduire l'implication du chef de l'Etat dans la procédure, ce qui suppose la mise en place d'un nouveau système d'initiative.

Faut-il introduire en France le référendum d'initiative populaire ?

Depuis longtemps déjà, des voix s'élèvent, surtout dans les milieux du centre ou de la droite libérale, pour demander l'institution d'un référendum d'initiative populaire, qui viendrait s'ajouter à la procédure actuellement prévue par l'article 11, ou qui pourrait même éventuellement s'y substituer. Par exemple, selon Alain Peyrefitte, ancien ministre et confident du général de Gaulle, une telle réforme pourrait être considérée comme une cinquième conquête des citoyens couronnant une longue évolution démocratique dont les précédentes étapes ont été le suffrage universel masculin (1848), le vote des femmes (1945), le référendum législatif sans initiative populaire (1958) et l'élection directe du président (1962).

Historiquement, c'est surtout dans de petits pays, comme la Suisse ou le Lichtenstein, que ce type de référendum a prospéré. Mais son introduction dans un grand pays comme la France ne se heurterait à aucun obstacle technique insurmontable. En Italie, dont la population est du même ordre de grandeur que celle de la France, un système de référendum d'initiative populaire abrogatif, dont le déclenchement nécessite 500 000 signatures, a été mis en place en 1974. Il a permis de réaliser quelques réformes importantes, notamment durant les années quatre-vingt-dix, le remplacement de la représentation proportionnelle par un scrutin à dominante majoritaire pour l'élection des deux chambres du Parlement.

L'introduction en France de cette procédure présenterait un double avantage : donner un contenu réel à la démocratie participative en permettant aux citoyens de

décider eux-mêmes de l'objet et de la programmation des référendums ; mettre fin à la confusion entre référendum et plébiscite en dissociant le vote sur un projet de loi du problème de la confiance envers le chef de l'Etat. Mais, d'un autre côté, elle se heurte à de fortes résistances qui s'expliquent à la fois par la crainte du populisme et par l'attachement à certains principes de base de la V^o République.

Les dangers du populisme sont réels. On constate en effet, en Suisse et dans certains Etats américains comme la Californie, que le référendum d'initiative populaire est souvent utilisé par des mouvements extrémistes, pour tenter de durcir la législation à l'égard des minorités, ou par de grosses entreprises, pour promouvoir leurs intérêts dans un domaine particulier, comme le droit de l'environnement. Mais ces dangers peuvent être limités par l'encadrement de la procédure référendaire, d'une part en soumettant les projets à un contrôle de constitutionnalité préalablement au scrutin, et d'autre part en réglementant les dépenses de campagne, de manière à éviter qu'il y ait un trop grand déséquilibre entre les moyens de propagande des deux camps.

L'antinomie entre le référendum d'initiative populaire et certains principes de base de la V^{ème} République est une objection plus sérieuse. Il ne s'agit pas seulement ni même principalement de la compétence du Parlement en matière législative (article 34 de la Constitution). Cette règle a déjà subi de nombreuses atteintes, ne serait-ce que du fait de l'article 11 qui, comme on l'a vu, permet au Président de la République de soumettre directement certains projets de loi au référendum. L'introduction du référendum d'initiative populaire n'aggraverait pas sensiblement la dépossession du Parlement, surtout si on laissait à celui-ci la possibilité de jouer lui-même un rôle dans la procédure, par exemple en élaborant un contre-projet, comme en Suisse, ou en remplaçant lui-même le texte dont les initiateurs du référendum demandent l'abrogation, comme en Italie.

Mais à la base des institutions de la V^{ème} République, il y a un principe encore plus fondamental que la compétence parlementaire en matière législative : c'est l'idée qu'il appartient au Président de la République, et accessoirement au Gouvernement, de prendre les grandes initiatives de politique intérieure ou extérieure. C'est pourquoi il existe tout un ensemble de règles constitutionnelles dont l'objectif est de garantir à l'exécutif une maîtrise presque totale de l'agenda législatif : par exemple, la restriction de l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques, ou la priorité gouvernementale pour la fixation de l'ordre du jour des assemblées. Or, si l'on introduisait le référendum d'initiative populaire, le président de la République et le Gouvernement perdraient au moins en partie cette maîtrise de l'agenda législatif, car ils ne pourraient pas empêcher que, en cours de législature, les citoyens soient invités à se prononcer sur des projets ayant recueilli un nombre suffisant de signatures.

Ce n'est pas nécessairement une raison de renoncer à cette réforme. On peut en effet se demander si le malaise politique français ne provient pas en partie du fait que, en dehors des échéances électorales, l'agenda des travaux législatifs est trop étroitement contrôlé par le pouvoir exécutif de sorte que, pour se faire entendre, les citoyens mécontents n'ont pas d'autre solution que de descendre dans la rue. Mais encore faudrait-il qu'il existe une volonté politique de la faire aboutir et il est permis d'en douter.

La réforme du système référendaire n'est pas soutenue par une forte volonté politique

Pour qu'une réforme aussi radicale que l'introduction du référendum d'initiative populaire ait des chances sérieuses d'aboutir, il faudrait qu'elle soit soutenue activement par l'opinion publique, par un parti politique influent, ou par un grand nombre de militants associatifs et syndicaux.

A en juger par les sondages, l'opinion publique est favorable au référendum d'initiative populaire, que l'on désigne généralement sous le nom de « référendum à la suisse », mais pas de façon massive. Il y a des réticences, surtout dans les milieux de gauche, où l'on redoute l'usage que pourrait en faire le Front national.

Parmi les partis politiques, c'est précisément le Front national qui milite le plus activement en faveur de cette réforme. La position des grands partis de gouvernement est beaucoup plus nuancée. S'ils se déclarent en principe favorables au référendum d'initiative populaire, on a le sentiment que c'est par tactique, pour séduire la clientèle électorale des partis protestataires - notamment celle du Front national - plus que par conviction. Leurs projets semblent en effet peu réalistes car les conditions envisagées pour valider une demande de référendum sont en général tellement difficiles que, en pratique, la procédure ne fonctionnerait que très rarement ou même pas du tout. Par exemple, l'un des « points clés » du programme de l'UMP pour les échéances électorales de 2007 est la création d'un « référendum abrogatif permettant à 10% du corps électoral de demander la suppression d'une loi ». Mais 10% du corps électoral, cela représente tout de même en France environ quatre millions d'électeurs, alors que l'on se contente de huit fois moins en Italie ! Un projet déposé par François Mitterrand en 1993 plaçait la barre encore plus haut : la validation d'une demande de référendum nécessitait les signatures de 20% des électeurs inscrits dans chaque département ou territoire d'outre-mer !

Quant aux militants associatifs ou syndicaux, il est vrai que le référendum d'initiative populaire pourrait leur offrir des opportunités. Mais, dans l'ensemble, ils ne paraissent pas tellement pressés de les saisir car ils savent que, dans bien des cas,

en négociant avec le Gouvernement, ils peuvent atteindre leurs objectifs à moindres frais et surtout en prenant beaucoup moins de risques. C'est ainsi qu'en France, les organisations féministes, qui se plaignaient de l'insuffisance du nombre des femmes parmi les élus locaux et nationaux, ont obtenu le vote par le Parlement en 2000 d'un système de quotas par sexe. A peu près au même moment, leurs homologues helvétiques, qui avaient déposé une Initiative ayant un objet identique, ont essuyé une humiliante défaite, avec seulement 18% des voix en faveur de leur proposition !

Le référendum d'initiative populaire est sans doute trop étranger aux traditions françaises pour que les acteurs politiques et sociaux puissent, d'un seul coup, s'y adapter. Mais on ne saurait affirmer pour autant qu'il n'y a aucune possibilité de redonner vie à la démocratie directe.

D'une part, entre le système de l'initiative présidentielle et celui de l'initiative populaire, il existe des solutions intermédiaires. Par exemple, le recours au référendum pourrait devenir l'un des éléments du statut de l'opposition, comme c'est parfois le cas à l'étranger. Au Danemark, un tiers des membres du Parlement peut demander qu'un référendum soit organisé sur une loi qui vient d'être votée. De même, en Espagne, lorsqu'une révision constitutionnelle a été effectuée par la voie parlementaire, dans les quinze jours suivant son adoption, un dixième des membres de l'une des deux chambres peut demander qu'elle soit soumise au référendum. Si une solution de ce type était adoptée en France, cela présenterait l'avantage de dégager le référendum de sa connotation plébiscitaire, sans que son usage devienne trop fréquent, ou trop imprévisible, comme c'est souvent le cas avec l'initiative populaire.

D'autre part, la désuétude du référendum d'initiative présidentielle n'est peut-être pas une fatalité. Pour le général de Gaulle, le référendum était un mode normal de résolution des conflits qui l'opposaient au Parlement, ou à certaines forces politiques. De crainte sans doute d'être désavoués, ses successeurs ont cherché à en faire un usage plus consensuel, en le réservant à des sujets sur lesquels il existait un accord de principe entre les principaux partis de la majorité et de l'opposition. Mais de tels sujets sont relativement rares. De plus, leur aspect consensuel n'est parfois qu'une apparence, comme on a pu s'en rendre compte en 1992, à propos du Traité de Maastricht, et en 2005, à propos du Traité constitutionnel européen.

Mais force est de constater que certains candidats à l'élection présidentielle de 2007 semblent désireux de renouer avec la conception gaullienne du référendum. Ainsi qu'on l'a déjà signalé, Ségolène Royal n'a pas caché son intention de recourir à l'article 11 pour faire passer une réforme constitutionnelle controversée, qui n'aurait que peu de chances d'aboutir par la voie parlementaire. De même, François

Bayrou estime que, lorsqu'un conflit grave oppose le Président au Parlement, le référendum constitue « la sortie de crise la plus naturelle » (*France-Forum*, n° 22). Et il a annoncé que, s'il était élu, même en l'absence de tout conflit avec le Parlement, les citoyens français seraient appelés à se prononcer directement sur un nouveau projet de traité institutionnel européen, destiné à remplacer le projet de Constitution rejeté en 2005, ainsi que sur la réforme des retraites.

Dans sa conférence de presse du 31 janvier 1964, le général de Gaulle avait observé que « l'équation personnelle du chef de l'Etat » exerce toujours une influence importante sur la pratique des institutions. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le référendum d'initiative présidentielle, dont la mise en œuvre suppose un certain goût du risque politique.

Francis HAMON

MACHIAVEL

« Rarement les désirs d'un peuple libre sont pernicioeux à sa liberté. Ils lui sont inspirés communément par l'oppression qu'il éprouve ou par celle qu'il redoute. Si ses craintes sont peu fondées, il a le secours des assemblées où la seule éloquence d'un homme de bien lui fait sentir son erreur. Les peuples, dit Cicéron, quoiqu'ignorants, sont capables d'apprécier la vérité, et ils s'y rendent aisément quand elle leur est présentée par un homme qu'ils estiment digne de foi ».

Discours sur Tite-Live. Livre Premier

La Commission du débat national sur l'avenir de l'École

Interview de Claude THÉLOT

De septembre 2003 à octobre 2004, la Commission du débat national sur l'avenir de l'école a représenté un essai, largement inédit, dans la recherche d'un débat démocratique préparatoire à la décision politique. Claude THÉLOT, conseiller maître à la Cour des Comptes et ancien directeur de l'évaluation et de la prospective au ministère de l'Éducation nationale, qui a présidé la Commission, a bien voulu faire part à France-Forum des réflexions que lui a inspirées cette expérience. Elles sont au cœur des questions que soulève aujourd'hui le thème de la « voix du peuple », et riches d'enseignements aussi bien quant aux contraintes de la méthode du débat que quant au pouvoir et aux faiblesses de la volonté politique.

France-Forum – Dans quel contexte a été créée la Commission du débat national sur l'avenir de l'école ? Quel était l'objectif de ses promoteurs ?

Claude Thélot – La loi de 1989 sur l'école nécessitait une mise à jour. Pourtant, le gouvernement hésitait. D'autres priorités lui paraissaient plus immédiates et le moment donc peu propice. Les grèves du printemps 2003 ont fait déterrer le projet d'une réforme, et incité à rechercher une approche différente de la procédure classique d'une commission produisant un rapport. C'est là l'origine de la décision prise par le ministre de l'Éducation nationale Luc Ferry, à l'instigation du Président de la République, de créer la Commission du débat national sur l'avenir de l'école.

Le ministre m'a proposé de présider la Commission. Je connaissais le ministère pour y avoir été directeur de l'évaluation et de la prospective, mais, en même temps, j'étais indépendant du ministre puisque devenu conseiller maître à la Cour des Comptes. Ce choix était déjà une indication, mais il y a eu au début des hésitations sur l'esprit dans lequel devrait travailler la Commission. Certains, notamment les intellectuels, souhaitaient un résultat rapide. J'ai réussi à faire prévaloir le choix d'un travail plus structuré, donc plus long, articulé en deux temps : 1) organiser un très large débat et en élaborer un reflet aussi fidèle que possible, ce que nous avons appelé le miroir ; 2) puis dégager les éléments d'une décision politique, c'est-à-dire des propositions, en partie fondées sur ce miroir.

F.F. – La composition de la Commission a-t-elle répondu à l'idée du miroir ?

C.T. – Dès le stade du choix des membres, je souhaitais allier la fidélité de la photographie du débat et la recherche d'un consensus sur les propositions. A cet effet, j'ai fait appel à des personnes représentatives mais pas à des représentants s'exprimant au nom de leurs organisations, ou en tant que têtes de réseau. Je voulais à la fois des gens du sérail et d'autres, extérieurs au milieu de l'éducation nationale. Le risque était, pour n'oublier personne, d'aboutir à une assemblée trop nombreuse, difficile à animer. J'ai reçu, quant au nombre des membres, des critiques en sens inverse. Finalement, je suis arrivé à 40 membres, hors les membres de droit, les parlementaires associés (6), et le président. 22 étaient des acteurs de l'école : enseignants (5), chefs d'établissement (4), personnels non enseignants (3), cadres (3), parents (3), inspecteurs (2), une étudiante, un lycéen. 15 étaient des intellectuels, des experts, des journalistes. 3 étaient des responsables d'entreprise. Il y avait deux étrangers, dont la contribution a été très utile. Les femmes étaient 16 et les hommes 24. Quatre démissions sont intervenues assez rapidement, pour raisons de contraintes professionnelles ou désaccord avec la méthode de travail de la Commission.

S'agissant des parlementaires associés, alors que le parti Communiste a délégué une sénatrice, le Parti Socialiste a refusé de désigner les deux membres qui lui étaient proposés et s'est donc exclu du débat.

Une de mes préoccupations principale a été de recueillir l'opinion des personnes éloignées du débat, de « faire parler les muets », d'équilibrer les experts par la sollicitation des oubliés.

F.F. – Etant donné que les muets sont des gens qui ne s'expriment pas, comment les connaître ? Aviez-vous des idées sur ceux qu'il vous fallait aller chercher ?

C.T. – De mon expérience dans les milieux de l'éducation, j'avais retiré deux convictions pour mes choix : 1) Les adultes empêchent souvent les jeunes de parler, ce qui ne signifie pas que les jeunes ont forcément raison. 2) Les catégories sociales populaires, partiellement dominées sur le plan culturel, ont du mal à s'exprimer spontanément, surtout publiquement, mais il était possible de les y aider, de solliciter leur expression.

Dans la recherche de l'expression de ces « muets », j'ai été aidé par ma formation de statisticien à l'INSEE. Nous avons procédé à l'organisation d'une véritable prise d'information, utilisant un éventail de moyens : forums de discussion, entretiens personnalisés, lettres, outils statistiques, mêlant ainsi le quantitatif et le qualitatif. Au total, en comptant tout le monde, ceux qui se sont exprimés spontanément dans les réunions, par lettres, par courriels, etc., et ceux qui ont été sollicités, plus

d'un million de personnes ont été touchées au cours du débat. Internet a joué un rôle capital. C'est désormais un outil déterminant dans le jeu démocratique.

F.F. – Malgré les risques : être noyé par le flot, donner prise à la manipulation ?

C.T. – Le flot a été considérable : plus de 120 000 pages de retours : comptes-rendus des réunions, courriels, forums, lettres. Comment les synthétiser ? Pour éviter les risques que vous évoquez, nous avons posé deux principes : 1) ne pas nous laisser écraser ; 2) ne rien perdre de cette richesse, et, à cet effet : 1) faire en sorte que tout soit lu ; 2) rester crédibles.

Nous avons procédé à une double lecture : 1) personnelle grâce à 30 lecteurs, par échantillons, mais selon une méthode de lecture homogène destinée à respecter les deux principes du miroir : refléter une synthèse fidèle, produire des axes de réflexion ; 2) automatique, exhaustive, par appel à une société de services, qui a fourni un résultat tout à fait positif. Des enquêtes préalables et après coup ont permis de valider la fiabilité de cette méthode.

Pour la clarté du débat lui-même et la qualité de la lecture de ces 120 000 pages, le fait d'avoir élaboré les « outils du débat » a été un facteur déterminant. Sur la base de travaux précédents, 22 sujets ont été sélectionnés et ont ainsi servi à structurer les réflexions.

F.F. – Les résultats de cette consultation vous ont-ils surpris ?

C.T. – Sur le contenu même, il y a eu peu de surprises ; énormément de choses connues, assez souvent banales et terre à terre. On n'a pas échappé au « café du commerce ». Mais le résultat essentiel a été atteint : faire réfléchir et parler les gens sur le système éducatif, actuel et souhaitable, y compris les muets. J'ai en souvenir des lettres émouvantes. Cela, les études et sondages ne peuvent l'exprimer. Les gens ont compris que l'on parlait de l'école du pays et pas seulement de ceux qui gravitent autour d'elle ; du coup, le débat en a acquis sa légitimité démocratique.

F.F. – Vous vouliez dégager un consensus sur ce miroir. La diversité des points de vue représentés au sein de la Commission n'était-elle pas un obstacle ?

C.T. – C'était l'une des difficultés de l'exercice. La méthode elle-même suscitait des critiques ou incompréhensions. La discussion n'était pas du type habituel. Les intellectuels sont habitués à formuler des idées en concepts organisés, pas à se contenter, dans un premier temps, de retransmettre des informations. Ce ne sont pas des ingénieurs sociaux. Certains ont posé la question : « à quoi servons-nous ? » Ils voulaient d'emblée analyser et proposer. En outre, ils parlent bien et intimident les autres.

Il fallait persuader les membres de la Commission qu'à ce stade, le miroir, simple reflet des propos émis lors du débat, n'engageait pas la Commission, mais qu'en même temps, la deuxième phase, celle des propositions, qui, elles, l'engageraient, ne pourrait pas ne pas en tenir compte. La difficulté a pu être surmontée. Après quelque temps, les membres de la Commission ont réussi à travailler collectivement. La structuration autour des « outils du débat » a été d'un grand secours.

Finalement, un consensus a été atteint. Ne sont restés que deux points mineurs de désaccord : 1) « certains thèmes ne sont pas assez mis en valeur » ; 2) sur l'écriture même, quelques formulations étaient contestées.

Tout au long de nos travaux, j'ai tenu d'une part à ce qu'ils se déroulent dans la transparence et, par ailleurs, à ce que les membres disposent à temps des documents sur lesquels ils avaient à travailler.

F.F. – C'est alors qu'intervient un événement qui change la donne.

C.T. – Fin mars 2004, après des élections régionales désastreuses pour la majorité, le ministre de l'Éducation nationale change. François Fillon remplace Luc Ferry. Indépendamment même de la personne, le seul fait du changement pose un problème pour la force du processus de réforme de l'école qui était engagé, et dont le débat était la première étape. La Commission n'est plus le projet du ministre. La position de ce dernier en devient ambiguë. Début avril, je lui remets le texte du miroir et, aussitôt, la Commission passe à la seconde phase de son travail : les propositions.

F.F. – C'est un travail plus classique !

C.T. – Oui, mais dans lequel nous devons respecter notre objectif : enraciner nos propositions dans ce qui avait été synthétisé dans le miroir. Il fallait répondre au peuple, mais il ne suffisait pas d'offrir une réponse intelligente, il s'agissait aussi d'élaborer une réponse structurée, hiérarchisée, de définir des priorités, et cela de façon consensuelle.

A ce stade, la méthode de travail change, la Commission s'engage et donc s'implique directement. Ce sont les membres eux-mêmes qui écrivent. Le travail du langage écrit a une importance considérable et je m'y suis attelé fortement moi-même. Je voulais à tout prix éviter de figer la discussion par des mots chargés de symboles explosifs et qui créent immédiatement des clivages et des blocages irréversibles, par exemple, le seul terme de « collège unique ». Les blocages ont été évités et des compromis ont été possibles.

Les membres avaient maintenant l'habitude de travailler ensemble. Certains, qui n'avaient participé que partiellement à la première phase ont eu quelque peine à raccrocher, mais cela ne dura pas.

F.F. - Les organisations syndicales ont alors été entendues ès qualités. Leurs auditions ont-elles permis de faire évoluer leurs positions de départ ?

C.T. – Quelques pépites dans beaucoup de choses convenues. Etait confirmée l'existence d'une diversité, voire de divergences syndicales. En sens inverse, se formaient des rapprochements, des accords inattendus, qui transcendaient les clivages droite-gauche.

Sur trois points, le débat a été renouvelé. 1) La CGT a reconnu qu'en matière d'éducation, elle n'avait pas de position propre, qu'elle s'en était remise sur la question à l'organisation syndicale la plus proche d'elle, la FSU. Elle a pris conscience de ce qu'il lui appartenait d'avoir, en tant que confédération syndicale, une vision qui ne soit pas exclusivement celle des membres de l'Education nationale. 2) Le SNES, principal syndicat des professeurs du secondaire a évolué sur la question des élèves en grande difficulté vers des positions qui impliquaient un déphasage par rapport au discours traditionnel sur le collège unique. 3) Pour la CFDT, François Chérèque s'est déplacé en personne et son exposé comme le texte de la confédération étaient remarquablement constructifs, notamment sur la question du socle commun des connaissances. Les fédérations de parents d'élèves ont été inégales. L'UNAPEL a été intéressante.

Une grande déception : le refus de Lionel Jospin de s'exprimer comme ancien ministre. Il aurait eu beaucoup de choses à nous dire. Je comptais d'autant plus sur lui que c'était « sa » loi, celle de 1989, lorsqu'il était ministre de l'éducation, que nous cherchions à réformer, et que, d'autre part, j'avais été son directeur au ministère. C'est lui qui m'avait nommé.

F.F. – Et Jack Lang ?

C.T. – Il a hésité, pour finalement se récuser. Là aussi, je l'ai beaucoup regretté.

F.F. – Un second événement intervient pour perturber le travail de la Commission : dès l'envoi aux membres du projet de rapport, se produit une fuite.

C.T. – C'est évidemment une catastrophe. Elle entraîne la démission de deux membres. Deux autres démissions se sont produites au stade ultime des propositions. Cette fuite, bien entendu, a déclenché des soupçons de manipulation. Mais est-ce que cela a fondamentalement changé l'issue des choses ? La question demeure.

F.F. – Finalement, le projet de loi de François Fillon est minimal. Il ne reprend que fort peu de vos propositions.

C.T. – D'emblée, le ministre a déclaré qu'il n'était pas engagé par le rapport. Il l'a d'ailleurs gratifié d'éloges mesurés qui ne rendaient pas vraiment hommage au travail énorme des membres de la Commission. Depuis sa nomination, il se voulait extérieur à celle-ci. En témoignent les nouveaux sondages qu'il a commandés et qui peuvent s'interpréter comme destinés à contester le miroir. Pas une fois, le ministre ne m'a demandé d'avoir avec lui un entretien de fond sur le travail de la Commission. Et lorsqu'il est venu avec le Premier ministre lors d'une de nos réunions, il ne s'est pas exprimé, ce que nous avons regretté.

***F.F.** – On assiste donc à un affaiblissement, voire une disparition de la volonté politique. Est-ce à dire que, a contrario, c'est la volonté politique qui peut réussir une réforme alors que nombre de commentateurs prétendent que les Français sont hostiles à toute réforme ?*

C.T. – La volonté politique est une chose, indispensable, mais elle doit aussi s'appuyer sur le contexte, qui peut rendre les changements difficiles, voire impossibles. En l'occurrence, au départ, la volonté existait. Le Président de la République avait voulu le débat national. Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a apporté un soutien constant. Mais entre-temps, le contexte, et pas seulement le ministre; avait changé. Le désaveu des régionales, puis des européennes, avait affaibli la majorité et l'autorité du Premier ministre, qui était maintenu en poste. Par ailleurs, le Président de la République, dans son discours de fin mars, après les régionales, avait, je crois, pris à contre-pied ses ministres sur trois points : la recherche, l'allocation de fin de droit des chômeurs, les intermittents du spectacle. Il me semble que ceci a créé un choc dans certains cabinets ministériels et hypothéqué leur détermination à réformer. Il ne faut pas non plus négliger l'épée de Damoclès, toujours suspendue, des manifestations lycéennes ou étudiantines dans la rue.

La marge de manœuvre était étroite, mais je crois qu'elle existait. Comme je l'ai indiqué, le miroir avait fait apparaître des divergences syndicales, mais aussi des convergences inattendues. Les trois fédérations de parents d'élèves étaient d'accord sur beaucoup de nos propositions, phénomène rare ; les deux syndicats de chefs d'établissement aussi, de même que certains syndicats d'enseignants. Le ministre aurait pu s'appuyer sur toutes ces organisations ; il a préféré faire fond pour l'essentiel sur les seuls syndicats majoritaires des enseignants, regroupés dans la FSU, qui, eux, étaient tout à fait opposés.

***F.F.** – Une dernière question : vous aviez estimé indispensable d'impliquer les médias dans votre projet. Des journalistes faisaient partie de la Commission. Vous avez joué la transparence, largement diffusé vos travaux, tenu des conférences de presse. Les médias n'ont, semble-t-il, montré qu'un appétit limité.*

C.T. – Pas tous. Certains ont montré de l'intérêt. Le document publié par la *Documentation Française* a connu un grand succès, mais c'est vrai que certains, parmi les principaux médias, n'ont pas beaucoup réagi, mais, c'est aussi peut-être en partie de notre faute.

La presse régionale a plutôt bien rendu compte du débat, de même que, dans la presse nationale, *l'Humanité* et *La Croix*. *Le Monde* s'est rapidement montré sceptique. *Libération*, a priori, cherchait à déstabiliser Luc Ferry, et a commencé à trouver des qualités au rapport à partir du moment où François Fillon a déclaré qu'il ne se sentait pas engagé par lui.

Du côté des hebdomadaires, à l'exception du *Nouvel Observateur*, ils ont été absents, parfois injurieux. Ceux de droite étaient avant tout guidés par le souci de se dédouaner vis-à-vis du pouvoir. A la télévision, France 5 a beaucoup fait mais, comme me l'avait dit un journaliste, un débat devient national le jour où il passe aux actualités de 20 heures sur TF 1. Ce ne fut pas le cas.

F.F. – *S'agissant d'un enjeu national qui touche tous les Français, est-ce qu'en rendre compte ne relevait pas de la mission de service public de France Télévisions ?*

C.T. – France 5 a beaucoup fait, je viens de le dire, mais France 3 assez peu et France 2 s'est mise à la remorque de TF 1 et n'a semblé découvrir la Commission qu'après la conférence de presse du Président de la République, le 14 juillet 2004. La radio publique, elle non plus, n'a pas été très présente, ce que j'ai trouvé dommage.

Les grandes émissions politiques ou d'information ne se sont pas assez mobilisées dans un débat qui cherchait à toucher l'ensemble des citoyens, pas seulement ceux qui nourrissent l'audimat, mais les « muets », ceux qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer, et qui sont pourtant une des clefs de la démocratie.

Claude THÉLOT

était interviewé par France-Forum

Pour un Forum citoyen permanent d'information et de débat public.

par Jean-Luc MATHIEU

La Commission nationale du débat public est largement sous-estimée, et presque inconnue du grand public. Elle permet pourtant de donner la parole au peuple de manière sérieuse et productive.

Les 20 à 25 dernières années montrent à la fois l'urgence progressivement croissante d'un nombre important de réformes à opérer en France et l'incapacité des grands partis politiques et des Gouvernements, quels qu'ils soient à les réaliser. Emportés dans une mondialisation qu'ils sont nombreux à refuser, et faute à la France d'avoir construit un Etat européen qui aurait eu suffisamment de poids pour l'orienter différemment, les Français tendent à se recroqueviller en s'agrippant à des « spécificités » leur permettant de ne pas faire face aux réalités. Et pourtant, si les Français les redoutent, ils pressentent la nécessité de réformes drastiques et ils entendent participer aux choix pour pouvoir y adhérer. Or, il leur manque souvent une culture économique et une information internationale nécessaires pour discerner les démarches possibles réellement porteuses d'avenir et celles qui mènent à des impasses ou, plus encore, à une aggravation des difficultés.

Le prochain chef de l'Etat et le Gouvernement issus des urnes au printemps 2007 devront réformer l'Etat, non seulement au sens institutionnel (missions, organisation et fonctionnement des Pouvoirs publics), mais aussi au sens de « collectivité nationale », pour que les Français soient nombreux à comprendre et à choisir des voies de renouveau et à refuser enfin le déclin. Mais, le pourront-ils ? La frilosité des propositions des principaux candidats laisse tout craindre. Pour y parvenir il faudrait pouvoir expliquer les contraintes, en débattre, c'est-à-dire en discuter de façon contradictoire, afin d'emporter l'adhésion, sur la base de consensus aussi larges que possible. Pour débloquer la situation, il faut combiner information plu-

raliste et débat, non pas pour renoncer à décider mais pour mieux asseoir les réformes et en faire un tout cohérent. Alors, quelles méthodes employer, puisqu'on voit bien que ce ne sont pas celles qui sont à l'œuvre actuellement. Peut-on généraliser la méthode pratiquée par la Commission Nationale du Débat Public ? Peut-on reproduire l'expérience du grand débat sur l'école ? En fait, il faut résolument innover.

I. Que peut-on tirer de l'expérience de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ?

Cette Autorité administrative indépendante, créée en 1995, est régie par le Code de l'environnement. C'est une instance qui réunit une vingtaine de personnes : un député, un sénateur, des représentants des divers ordres de collectivités territoriales, des magistrats de divers ordres de juridictions, des représentants d'associations de défense de l'environnement et des personnalités qualifiées. Cette composition est très spécifique aux problèmes que la CNDP doit traiter. La CNDP a pour mission d'organiser, à l'échelle généralement locale et exceptionnellement à l'échelle nationale (ce fut le cas pour deux débats qui eurent lieu en 2005-2006 sur l'avenir des déchets nucléaires et sur la relance de la production d'électricité nucléaire avec le projet d'EPR présenté par EDF) des débats publics qui ne durent que quatre mois, sur de grands projets d'équipements ayant des impacts environnementaux et socio-économiques notables.

L'avantage de la méthode, qu'il conviendrait de conserver, c'est que les organisateurs des débats visent :

- à ce que les documents et informations soumis au débat soient exhaustifs, honnêtes et clairs, afin que les citoyens soient bien informés sur les projets et sur d'éventuels contre-projets,
- à ce que toutes les opinions puissent s'exprimer et que les questions soulevées lors des débats reçoivent des réponses.

Les débats menés jusqu'ici ont souvent conduit à modifier plus ou moins profondément les projets et à les améliorer. De façon plus générale, lorsqu'elles se trouvent confrontées aux réalités qui ressortent des projets et des raisons qui ont conduit à les proposer ainsi qu'aux contre-arguments des opposants, les positions se décanitent ; les opinions exagérément « idéologiques » apparaissent alors soit irréalistes, soit dictées par des intérêts corporatistes, soit même contraires à l'intérêt général. *Ceci conduit à réduire l'influence des chantres de l'impossible.* Telle est la principale leçon à tirer de ces débats, dans un pays où fleurissent les positions extrêmes non par leur hardiesse mais par leur irréalisme. Le débat public permet d'élargir la plage dans laquelle un accord démocratique peut être négocié et atteint. En outre, cette forme de démocratie participative fondée sur une bonne explication des pro-

jets et sur un débat qui permet à des contre-projets d'émerger, n'empiète pas sur les prérogatives des décideurs qui sont seulement bien mieux éclairés.

II. Que peut-on tirer de l'expérience du grand débat sur l'école ?

L'opération menée en 2003-2004 par M. Thélot, à la demande du ministre de l'Education nationale, M. Ferry, est toute différente. Essentiellement, le débat n'a pas porté sur les grands axes d'un projet de réforme proposé par le Gouvernement, ni sur un texte, ni sur une esquisse de texte. C'est l'animateur et son équipe qui ont élaboré une liste de 22 thèmes qui ont été soumis au débat dans tout le pays, précisément pour essayer d'éviter que le débat ne parte vraiment pas dans toutes les directions et soit inutilisable. Cet écueil est loin d'avoir été écarté.

Il y eut des centaines de réunions auxquelles ont participé des centaines de milliers de personnes (parfois les mêmes à plusieurs réunions).

Les documents qui en sont issus, le « miroir du débat » et le « verbatim » et la « synthèse générale » ne sont porteurs d'aucune réforme à proprement parler mais de désirs résultant de toutes ces réunions. Il en va différemment du « Rapport de la Commission », qui comporte de nombreuses « recommandations ». Toutefois, le ministre, qui avait changé pendant le débat, se sentit peu concerné par un exercice auquel avaient participé tant de citoyens mais qui n'avait été porté que par son prédécesseur. La réforme réalisée par le nouveau ministre, M. Fillon fut, au dire même de M. Thélot dans son livre : « trop modeste, très éloigné du rapport de la Commission ».

M. Thélot a aussi fait une remarque, également faite par le président de la Commission qui avait géré, dans le cadre des procédures de la CNDP, le débat sur la relance de l'électricité nucléaire : Il est remarquable et désolant que la télévision ne se soit pas intéressée à l'évènement ». De ces constats, il ressort que *la télévision ne porte guère d'intérêt ni au processus des débats publics en tant qu'instrument de démocratie participative, dont elle devrait être partie prenante, ni aux grands sujets de société qui sont débattus.*

III. Créer un Forum citoyen permanent.

Tirant les leçons de ces expériences, du besoin d'explications et de débats de la Société française, il semble indispensable de créer un Forum Citoyen permanent qui combine :

- d'une part, information et pédagogie sur les grands enjeux auxquels les Français doivent faire face, en cette phase de mondialisation, sans pouvoir être taxé d'être un organe de propagande gouvernemental ;
- d'autre part, la possibilité d'en débattre en confrontant démocratiquement des opinions diverses ;
- et enfin, la possibilité de faire mûrir des projets gouvernementaux, entre le

moment de leur conception et celui de leur adoption en tenant éventuellement compte de ce que font ressortir les débats.

Ceci est difficile et ambitieux mais nécessaire pour faire vivre une démocratie plus vivante et finalement plus apaisée.

Cette Agora Civique Permanente pourrait être constituée de la façon suivante :

1/ Un aréopage, par sa composition, garantirait la participation des Français dans leur diversité, écartant ainsi les critiques de partialité. Il serait chargé d'organiser information et débats sur les grands problèmes de Société, mais aussi d'organiser des Débats, décidés par le Gouvernement sur de grands projets de réformes ; *cet aréopage pourrait être le Conseil Economique et Social (CES)*, presque ignoré des Français, qui ne rend pas au pays les services qu'on pourrait en attendre. Sa composition assure une représentation de la plupart des familles de pensée.

Il peut déjà être saisi par le Gouvernement ou s'autosaisir de certains sujets ; d'ailleurs, en 1998, le CES avait adopté à l'unanimité, moins 14 abstentions un rapport présenté par M. Bailly, intitulé « Prospective, débat, décision publique », dans lequel il est écrit : « Parallèlement aux difficultés de la décision publique et concourant à les expliquer, la France se caractérise par un débat public généralement déficient ». Il en analysait les causes et concluait : « Les conséquences de l'absence ou des insuffisances des débats publics sont loin d'être négligeables. Certes, en apparence, la prise de décision n'en est pas affectée mais s'en trouve accélérée. Mais l'expérience montre que la mise en œuvre risque d'être rendue plus difficile sinon purement et simplement mise en échec du fait de la non implication des acteurs. Ainsi, le défaut de débat public peut-il aboutir à invalider la décision ». Et ce rapport évoquait la possibilité d'accroître le rôle du CES comme « pôle de débat prospectif ».

2/ Pour revigorer la démocratie dans notre pays, le CES, dans cette fonction devrait travailler avec les Comités Economiques et Sociaux régionaux.

3/ Enfin, et ceci est essentiel, il faudra que les débats ne se cantonnent pas au sein de ces assemblées, mais qu'elles les organisent avec le public et dans des lieux publics. Il faudra aussi que ces débats soient organisés avec la participation de l'audio-visuel.

Ces propositions ne nécessitent ni réforme constitutionnelle (elles sont cohérentes avec les 2 articles que la Constitution consacre au CES), ni texte législatif et pourraient être mises en œuvre dès la fin de la période électorale. Y aura-t-il un ou des candidats ayant à cœur de vivifier la démocratie dans notre pays, qui reprendront ces propositions dans leur programme ?

Jean-Luc MATHIEU

Le dialogue social : la conception de la CFDT

par Laurence LAIGO

Le dialogue social entre les pouvoirs établis et les syndicats ne se déroule pas efficacement. La CFDT propose une réforme des règles de la représentativité syndicale pour responsabiliser les partenaires sociaux.

Le social est au cœur de la confrontation politique. En tant que force organisée de la représentation sociale, le syndicalisme a, de toute évidence, à voir avec le politique. Il met ses adhérents et les salariés en capacité de changer leur vie au travail et hors du travail, de ce fait, il n'est guère de sujet qu'il n'aborde.

La relation syndicalisme et politique

Son action développe le mouvement social qui interpelle le politique. Il en résulte des tensions, que l'intervention syndicale soit perçue comme normale ou comme une ingérence.

Les adhérents et les militants de la CFDT ont voulu clarifier la relation avec les partis, avec lesquels traditionnellement le syndicalisme français pratiquait ententes ou allégeances tacites. Pour la CFDT, le syndicalisme ne doit pas être relégué au rôle de force d'appoint d'un parti, quel qu'il soit.

Il y a une différence radicale de fonction entre syndicats et partis. Les problèmes des salariés et du monde du travail dans son ensemble n'épousent pas forcément les clivages politiques qui divisent les partis. Les salariés que le syndicalisme a vocation à représenter dans toute leur diversité, ne basculent pas dans l'opposition lorsque tel ou tel parti quitte les affaires, pas plus qu'ils ne rejoignent la majorité lorsqu'il y revient. L'aboutissement de nos objectifs ne peut dépendre de la conquête du pouvoir politique, considérée comme un préalable à toute avancée, ni des alternances politiques. C'est le fondement de notre autonomie syndicale.

La nature de l'engagement du militant syndical et celle du militant politique ne sont pas les mêmes. Les militants politiques sont candidats au gouvernement de l'Etat et du

pays, nous ne le sommes pas. Ils veulent incarner l'intérêt général, nous voulons concourir à sa définition. Ils veulent acquérir la légitimité de législateur, nous ne voulons que celle de partenaires sociaux écoutés et de négociateurs respectés.

Cette précision faite, la confrontation organisée des forces sociales et des forces politiques ainsi que de leurs projets respectifs, est un gage d'efficacité. C'est pourquoi, la CFDT parce qu'elle se veut ni neutre, ni partisane, nourrit le débat démocratique. Elle donne son avis, voire exprime ses désaccords sur les programmes des partis politiques. C'est pourquoi, elle interpelle régulièrement les candidats au suffrage universel comme elle vient de le réaliser à l'occasion de la campagne électorale de 2007. C'est pourquoi, elle appelle à participer aux scrutins sans s'immiscer dans les choix qui relèvent de la responsabilité individuelle de chaque adhérent.

L'évolution du dialogue social

Le renouveau des relations sociales est indissociable de la prise de responsabilité. La division du syndicalisme français est une réalité ancienne, léguée par l'histoire du mouvement ouvrier. Des manières différentes d'analyser la société française et de concevoir l'action syndicale s'y sont souvent fortement imbriquées avec les interventions de forces politiques en particulier de gauche, elles-mêmes divisées et concurrentes.

La manière de concevoir la représentativité des organisations syndicales, indépendamment de leur nombre d'adhérents ou de leur audience, a plutôt contribué à accroître le morcellement. Notre relation aux autres acteurs est fondée sur le respect mutuel, sur l'ouverture du débat, sur la clarté des positions respectives. Les désaccords et les tensions ne sont pas masqués, ni toutefois inutilement avivés. Nous voulons saisir toutes les occasions de rapprocher les points de vue, organiser des coopérations avec la conviction que ces dispositions favorisent le rapport de forces syndical au bénéfice des salariés.

Les règles actuelles de la négociation collective incitent au « chacun pour soi » plutôt qu'à l'obligation de s'entendre. La signature d'une seule des cinq confédérations qui, depuis 1966 bénéficient d'une présomption de représentativité, suffit à valider un accord collectif. *Ce système fragilise le dialogue social* : les accords sont contestés parce que les organisations signataires représentent une minorité des salariés concernés. Il encourage l'irresponsabilité et la division : qu'un syndicat signe, et les autres se sentent confortés dans une attitude de spectateur toujours critique, jamais engagé.

Les divisions syndicales sont à l'évidence un handicap à la rénovation des relations professionnelles, à la légitimité de la négociation sociale. Elles sont souvent le prétexte à des interventions intempestives de la part de l'Etat.

C'est pourquoi, au-delà de la réforme du dialogue social, votée le 31 janvier 2007, la CFDT estime nécessaire *une réforme des règles de la représentativité et de la négociation collective*. Il faut faire reposer la représentativité sur le vote des salariés dans les entreprises. La mesure de représentativité doit se faire dans l'entreprise en utilisant, pour cela, les élections de représentants du personnel. Cette mesure de la représentativité est essentielle pour fonder la validité des accords, reposant sur un principe majoritaire. La réforme présente plusieurs avantages. Elle permettrait de responsabiliser les partenaires sociaux : ceux qui ne signent pas, comme ceux qui signent, devraient s'expliquer devant les salariés sur leur choix, au regard du contenu de l'accord et prendre leur part dans les échecs et les réussites.

La dynamique favoriserait la coopération plutôt que la division, l'engagement plutôt que le refus, le changement plutôt que l'immobilisme. Enfin et surtout, les nouvelles règles seraient un formidable atout pour resserrer les liens entre salariés et syndicats : *aux premiers* la responsabilité de donner leur voix à l'organisation la mieux capable, à leurs yeux, de bien négocier avec l'employeur, *aux seconds*, l'obligation de rendre des comptes sur la confiance ainsi donnée.

Laurence LAIGO

Donner la parole aux exclus

Interview de Jean-Pierre RICHER

Le Secours Catholique est un service de l'Église catholique, membre de la Confédération Caritas Internationalis. Jean-Pierre RICHER, son président national, a bien voulu répondre aux questions de France-Forum sur le rôle que peut jouer cette organisation caritative pour faire accéder à la parole les catégories de populations fort peu en situation d'intervenir dans les débats nationaux qui, pourtant, les touchent de près.

France-Forum - Qui sont les personnes accueillies par le Secours Catholique ?

Jean-Pierre Richer - Pour résumer, quelques tendances : des personnes de plus en plus âgées, pour les trois quarts seules ou parent isolé, vivant de plus en plus des transferts sociaux, même si nombre d'entre elles travaillent. Parmi leurs difficultés croissantes : le coût des loyers, les impayés. S'agissant des étrangers, le plus grand nombre est sans papiers et, parmi eux, de plus en plus de familles avec enfants. Au total, 1,6 million de personnes, 2 à 3% de la population vivant en France.

F.F. - Ces personnes sont-elles résignées au silence ? Ont-elles, malgré leur situation dans la société, le désir de s'exprimer ? Comment cherchent-elles à se faire entendre ?

J.-P. R. - Certaines sont résignées, n'osent plus ou ne savent pas prendre la parole. *La solitude est un bâillon.* D'un de nos sondages il ressort que 30% de nos pauvres passent des journées entières sans parler à quiconque et que 40% ne fréquentent jamais un lieu ouvert à tous. Pourtant, beaucoup de pauvres gardent l'envie de faire entendre leur voix et certains, de plus en plus nombreux, y parviennent.

F.F. - Le Secours Catholique considère-t-il qu'il entre dans sa mission de les faire parler ?

J.-P. R. - La mission du Secours Catholique s'inscrit dans la doctrine sociale de l'Eglise. La parole des pauvres y est constamment présente. Le thème se retrouve dans la définition des orientations et des objectifs qui encadrent son action : « Développer la prise de parole, la participation et la prise de responsabilité », « Promouvoir la place et la parole des personnes vivant les situations de pauvreté ». *Il s'agit moins de parler pour les pauvres que de parler avec les pauvres*, et pas seulement à titre individuel, mais en tant que témoin et acteur. Il convient d'éclairer, de susciter, non de se substituer.

F.F - Comment, sur le terrain, remplir cet objectif difficile ?

J.-P. R. - Nous cherchons à mener toutes nos actions dans la rencontre et le dialogue, à faciliter les contacts. Diverses initiatives sont allées plus directement dans le sens d'une incitation à prendre la parole. Par exemple, un voyage de plusieurs centaines de personnes à Lourdes leur a permis de s'ouvrir aux autres alors que la solitude les condamne habituellement au silence.

Dans les banlieues, des groupes d'éveil à la conscience civique ont été créés. Les résultats sont divers, mais malgré tout encourageants. En Amérique du sud et en Afrique, ce type d'action est développé. Il a joué un rôle dans la réussite reconnue des élections récentes en République Démocratique du Congo.

La Fondation Jean Rhodain réunit des ateliers pour faire parler et proposer des solutions. Le travail de ces ateliers a servi à préparer le prochain colloque sur le thème : « La parole des pauvres ».

Sur un plan général, notre rapport annuel est à lui seul une prise de parole par les vérités que font ressortir ses chiffres et ses commentaires. *Certaines évolutions apparaissent ainsi avec évidence*. Chaque année, un thème est plus spécialement approfondi. La liste est éclairante : 2003 : les familles monoparentales, 2004 : l'emploi précaire, 2005 : le logement, 2006 : la solitude ; nous voici au plein cœur de l'actualité. Avec d'autres organisations caritatives, le Secours Catholique a été de ceux qui ont contribué à introduire dans l'opinion publique le concept de travailleur pauvre.

F.F - Comment le Secours Catholique relaye-t-il cette parole ? Considère-t-il qu'il est dans sa mission de la traduire dans un discours ayant des implications politiques, de l'introduire dans le débat national ?

J.-P. R. - Le relais de cette parole et des aspirations qu'elle exprime constitue bien évidemment l'un de nos objectifs. « Provoquer des changements dans l'opinion et chez les décideurs par la mobilisation des personnes concernées et par des campagnes de communication », « Initier ou soutenir des démarches de développement dans les territoires urbains et ruraux fragilisés, en partenariat avec les acteurs

sociaux et ecclésiaux du territoire », « Agir au sein des instances institutionnelles et associatives », tels sont certains des objectifs qui figurent dans nos orientations 2006-2011.

Notre rapport annuel est diffusé à la presse, à l'ensemble des relais d'opinion en matière sociale. Il est envoyé ou porté aux plus hautes autorités de l'Etat : Président de la République, Premier ministre (J.-P. Raffarin s'est déplacé lui-même pour en prendre connaissance), Sénat, Assemblée Nationale. Le Secours Catholique bénéficie d'une réelle crédibilité en raison de la connaissance du terrain que lui donne le contact quotidien de ses milliers de bénévoles avec la population des pauvres et des exclus.

Nous travaillons en liaison avec les mairies, les services sociaux, les autres organisations caritatives y compris, bien entendu les laïques, et avec des organismes tels que le Centre de Recherche et d'Information sur le Développement.

Lors des dernières Semaines Sociales de France, nous avons animé un atelier sur « L'injustice de la pauvreté ». Les politiques sont venus : F. Bayrou, N. Sarkozy, M. Sapin (au nom de S. Royal), D. Voynet. Chacun s'est exprimé sur les douze propositions présentées.

Je me suis porté candidat à la présidence d'une section du Conseil Economique et Social où je siège en compagnie d'un représentant d'ATD quart-monde.

F.F. - Les organisations caritatives seraient-elles des acteurs politiques ?

J.-P. R. - Il ne faut pas mélanger les genres. En tant qu'organisation caritative, le Secours Catholique estime qu'il lui revient de peser sur le politique, de présenter des propositions, y compris et peut-être plus encore en période électorale, *mais pas de se substituer aux représentants légitimes de la nation*. Nous ne présentons pas un programme politique et nous n'intervenons pas dans le débat entre partis. Toute prise de position en la matière susciterait à l'intérieur et à l'extérieur de notre organisation des réactions justifiées. Une telle attitude serait contraire à l'esprit de notre mission.

L'encyclique « Deus caritas est » a, me semble-t-il, parfaitement défini de ce point de vue le sens de notre action : œuvrer « afin que les exigences de la justice deviennent compréhensibles et politiquement réalisables ».

Jean-Pierre RICHER
était interviewé par France-Forum

Le choix

par Maurice BLIN

L'élection présidentielle est un choix, moins entre deux candidats, qu'entre deux conceptions du monde et de l'avenir. Nous avons besoin de toutes nos forces pour répondre aux défis de la globalisation : au duel il devient urgent de substituer la coopération.

La campagne présidentielle qui s'engage présente un caractère nouveau. L'affrontement entre deux partis et candidats dominants est respecté. Mais le combat d'un Centre qui demande que soit mis un terme à une cohabitation complice qui les conduit à l'immobilité rencontre, semble-t-il, un certain écho. Il montre la voie dans laquelle l'Allemagne est engagée, celle du mouvement, c'est-à-dire de la rénovation de systèmes, tels ceux du travail et de la santé, qui ont vieilli. Comment transformer en coopération l'opposition qui sépare, en parts à peu près égales, les deux moitiés de droite et de gauche du pays ? Tel est l'enjeu. Il mérite qu'on le prenne en compte.

Les singularités d'un scrutin

Certes, au second tour de l'élection présidentielle, la Constitution impose un duel entre deux candidats, et deux seuls. Mais la validité de cette règle de fer se pose lorsque les problèmes en attente de solution concernent non plus comme hier les thèmes traditionnels du partage de la richesse ou de l'arbitrage entre des priorités mais les choix nouveaux entre le travail et le loisir, l'homme et la femme dans l'économie, l'équilibre entre les pouvoirs dans l'Etat, le rôle et l'avenir de la justice, la montée de la violence, le sort de la famille, l'immigration, les modes d'ouverture du pays au monde, etc... Autant de questions qui, par delà la politique, touchent à l'éthique et sollicitent la nation tout entière. Cette dimension de l'action politique ne peut plus être ignorée.

L'autre nouveauté du scrutin, c'est l'intérêt qu'il susciterait, s'il faut en croire les sondages, chez les jeunes. On déplorerait hier leur indifférence alors même qu'ils sont les premières victimes du chômage. Or, ils ont été nombreux à s'inscrire sur les listes électorales. Comme s'ils partageaient le malaise qui occupe l'ensemble de la société et espéraient que l'élection d'un Président nouveau y porterait remède. Dans

le même temps, fait peu commun, le Président sortant s'engage dans la campagne et trace les voies d'un avenir qui, selon toute vraisemblance, ne le concernera plus. Son témoignage n'est pas sans intérêt mais il aurait plus de prix s'il se rapportait soit en continuité soit par contraste à la leçon qu'il convient de tirer de douze années passées au sommet de l'Etat. On dira qu'une campagne électorale se fait sur un projet, non sur un bilan. Mais c'est oublier que dans le temps long de la politique, le passé peut peser longtemps et sévèrement sur l'avenir. Et cela sera particulièrement vrai dans la France de demain.

La troisième singularité de la campagne qui s'annonce, c'est le surgissement d'une femme. Cette nouveauté dans l'histoire de la République a surpris. J'y vois pour ma part l'expression d'un souhait confus, celui de voir apporter aux problèmes profonds et durables d'aujourd'hui – le chômage a trente ans – des réponses qui dépassent le traitement sommaire d'autrefois. Par exemple, on ne règlera pas demain ceux du chômage ou de la recherche, simplement à coup d'argent.

L'exemple des pays qui ont vaincu le chômage alors que le nôtre s'aggravait, impose une autre évidence. L'opposition usée entre la droite et la gauche a été surmontée chez eux de deux façons : tantôt chacune respecte et conserve l'essentiel du message de l'autre – ce fut le cas de la Suède et de l'Angleterre – tantôt, quand le péril presse, elle pratique purement et simplement sa politique. Ce fut le cas de la Nouvelle Zélande qui a été arrachée à un univers socialisé et protégé par un gouvernement ... travailliste. Et cette décision salvatrice n'a jamais été remise en cause par ses successeurs.

Le mythe contre la raison

Cette comparaison avec l'étranger jette, semble-t-il, une lumière utile sur la candidature et la personnalité de Ségolène Royal. Trois traits en effet la caractérisent. Femme, elle protège et rassure. Elle symbolise, comme la mère pour l'enfant, un monde de sécurité, protection et indulgence qui contraste avec la sévérité du monde masculin, armé de devoirs et de règles devenus insupportables. Elle transforme en confort le rejet de l'autorité. En clair, elle représente un retour à l'enfance. Elle attend du peuple qu'il lui montre la voie. Son message est celui d'une sympathie, d'une écoute qui consolent de la rigueur du temps. *Elle n'appelle pas à l'effort mais au relâchement.* Les propositions de la candidate d'une généralité, on pourrait presque dire d'une banalité réconfortante, sont une sorte d'invitation à sortir de l'histoire, à échapper au monde de la politique fait, s'il le faut, de choix, de discipline et de renoncement.

Cette attitude peut séduire. Mais elle pose un problème et il n'est pas mince : est-ce celle d'un président de la République qui devra prendre à bras le corps demain une société aux prises avec des aspirations contradictoires, de familles ébranlées,

des minorités turbulentes et ... le reflux de l'autorité ? La réponse n'est pas douteuse. *On ne construit pas l'avenir sur des refus mais sur des choix.* En d'autres termes, **on n'échappe pas à la politique.** Elle nous tient et nous lâchera moins que jamais dans le monde du XXI^{ème} siècle où, par delà l'euphorie de l'économie, elle sera plus que jamais présente.

Le poids du passé

Cette campagne inquiète d'autant plus qu'elle a une source profonde dans l'histoire du pays. La culture du non est en effet l'héritage d'une Révolution qui tentait d'éliminer une monarchie vieille de dix siècles. Elle rencontra donc dans un peuple qu'elle voulait soumettre à la raison des habitudes, des mœurs, des réflexes qu'il lui fallut inlassablement combattre. Deux empires d'ailleurs eurent raison d'elle. Ainsi s'explique le climat de guerre idéologique, d'affrontements de principes qui n'a cessé de dominer l'histoire de la République. Leur répétition témoigne d'ailleurs des difficultés qu'elle a eues à s'imposer.

Je me souviens d'avoir rencontré dans ma lointaine jeunesse des maîtres, intellectuels brillants que cette résistance d'une France paysanne et bourgeoise irritait. Ils rêvaient d'un autre monde. Ils portaient une admiration naïve à la Russie de Staline, puis à la Chine de Mao. Jean-Paul Sartre, l'un des phares du temps, s'intéressait à Fidel Castro, un autre, Michel Foucault trouvait des vertus à l'Iran de Khomeiny. Ces affirmations lyriques qui rejetaient comme indignes d'elles la critique et la contestation, étaient en fait une forme à peine raffinée de fanatisme. Elles n'eurent d'ailleurs aucun effet politique et sont désormais, par ceux qui célèbrent leur mémoire, pudiquement oubliées.

Il y a à cela une raison simple que l'intellectuel ignore, **c'est la résistance tenace que le corps social oppose à toute idée qui ne se complait qu'en elle-même.** Comme si la raison si humble et patiente en science devant les faits, cherchait une revanche en politique.

L'aventure de mai 68 où la France fidèle à son instinct profond brilla un temps de mille feux, en a été la remarquable illustration. Inspirés de philosophies hasardeuses, des étudiants s'enivrèrent d'une culture qui revendiquait la priorité du loisir et de la liberté sur le travail et l'obligation de résultat. Comment, proclamaient-ils, « être amoureux d'un taux de croissance » ? Cherchons plutôt « sous les pavés la plage ! ». L'un de mes amis catholiques se hasarda même à croire qu'au théâtre de l'Odéon qui remplaçait la Sorbonne, on assistait à rien moins qu'à l'avènement du ... Saint Esprit ! Tout cela paraît bien lointain et proprement dérisoire. Il est vrai qu'à l'époque, la France comptait tout juste 500 000 chômeurs et affichait un taux de croissance de 6 %. Toute une génération travaillait dur pour arracher la

France à la médiocrité de son industrie, moderniser son agriculture, maîtriser l'atome, bref accéder à une prospérité dont ses fils oublieux rêvaient de jouir désormais sans contraintes.

Une rupture durable

Cette exaltation de la liberté individuelle, cette nostalgie d'un monde libéré de la hantise du profit a provoqué dans la culture française une rupture durable. Car contrairement aux spéculations sans lendemain des penseurs en chambre qui les avaient précédés, les étudiants de mai 68 qui s'apprêtent aujourd'hui à prendre une retraite bien gagnée (?) descendirent dans la rue, sabotèrent les examens, plongèrent dans le désordre la Sorbonne, cœur prestigieux de la culture nationale, entraînant enfin des milliers de salariés dans une grève générale.

Pour la première fois, **le non du rêve et de la gratuité terrassait le oui et la foi dans le travail**. De cette victoire naquit la conviction que la culture, le loisir, la liberté étaient les seuls buts légitimes de l'économie. Elle ébranla la société française dans ses assises les plus profondes : la famille que le divorce envahit, le monde de l'enseignement qui vivra dans l'ignorance sinon le mépris de l'entreprise, l'école primaire où des théoriciens défendirent les vertus du jeu et de la spontanéité chez l'enfant au lieu et place de la discipline et du respect du maître, disqualifiant parfois l'histoire et ses leçons au profit du commentaire d'articles de journaux, etc... Dérive qu'entretiendront à des fins beaucoup plus lucratives hélas ! qu'éducatives, la montée en puissance de médias voués à l'instant, une littérature « people » qui remplace l'admiration et l'exemple des « grands hommes » d'autrefois, enfin une télévision qui à la poursuite d'un public se nourrit du réflexe beaucoup plus que de la réflexion.

Le retrait de l'Etat

Ce refus de regarder l'homme et le monde en face a fini par « charançonner » ce qui avait été au fil des siècles la robuste charpente autour de laquelle s'était édifiée la nation, à savoir l'Etat. Il était hier un modèle et une arme pour affronter victorieusement un monde hostile. Il est devenu peu à peu un rempart impénétrable, opaque qui en masque la vue et en épargne la fréquentation. La trop célèbre « exception française » s'épanouira, telle une fleur en serre, dans les domaines les plus divers, travail, santé, retraite, recherche, etc ... Elle développera des protections aux coûts mal connus, des droits multiples destinés à mettre à n'importe quel prix le citoyen à l'abri des aléas de la vie.

Faut-il s'étonner que telle la plante privée de lumière ou le muscle condamné au repos, ce foisonnement d'un système que le monde devrait nous envier, ait perdu ses couleurs et sa force ?

Les signes de vieillissement se sont multipliés. C'est l'explosion *d'un Etat qui mobilise à son service près de 20% de la population active*, chiffre sans égal dans le monde développé. C'est l'étrange situation d'une société qui s'applique moins à produire, à inventer et à grandir qu'à se maintenir tout simplement en vie. De son côté, le citoyen qui pourtant le finance reste indifférent au coût de ce lourd appareil auquel il remet, tel le noble qui confiait autrefois à des régisseurs la gestion de ses terres, la charge de gérer sa vie. La vertueuse, l'économe République d'hier dispensait à l'école une « instruction civique » qui enseignait à l'enfant que la « chose » publique était un corps complexe, précieux, fragile, avec des rouages, des règles, des contraintes qu'il devait connaître et respecter. De cette réalité vivante que sait-il aujourd'hui ? Bien peu.

De plus, alors que l'Etat d'hier était l'acteur et le financeur du développement de la nation, c'est-à-dire le garant de son avenir à travers les grands travaux qu'il conduisait, il est aujourd'hui accaparé par une mission dominante, celle de surveiller, contrôler, corriger à coup d'hommes et d'argent les défaillances d'une société civile qui a perdu ses repères et où le désordre grandit. Le fonctionnement parasite l'investissement. Frappé de rigidité et d'immobilisme, il ignore le temps et répugne au mouvement. Son obésité d'ailleurs le lui interdirait. Déjà en 1990, un haut fonctionnaire de sympathie socialiste aujourd'hui disparu, soulignait que la Fonction publique française souffrait d'un excès de poids de 500 000 agents. Cette lenteur à se mouvoir peut surprendre compte tenu de l'impressionnante armée des serviteurs du bien public. Elle irrite le citoyen. Mais elle le rassure aussi car elle apaise sa soif de sécurité. C'est ainsi que ce recours à l'ombre protectrice de l'Etat, l'espoir d'échapper à la pression d'un monde en plein élan ont trouvé dans le « non » de la France à l'Europe de mai 2005 une expression sans fard et sans pudeur.

Mais le fait est là. L'Europe est désormais ouverte à des mouvements de capitaux, de technologies, de produits et d'hommes qui affectent les domaines de l'économie, du social, du savoir jusqu'ici épargnés. La France s'est longtemps crue incomparable. Et elle le reste encore à bien des égards. **Mais elle sera demain comparée, jugée par des voisins ou des concurrents non plus sur ce qu'elle a été ou croit être encore, mais sur ce qu'elle fait.**

A quoi s'ajoute un dernier défi. Le repliement sur soi, l'affirmation d'une supériorité de droit où elle s'est complue contredit la valeur universelle du message qu'elle a longtemps brandi. Elle n'est plus un modèle. Elle est devenue une exception. Si l'on admire toujours son passé, ses monuments, sa culture, son art de vivre, beaucoup s'interrogent sur son avenir.

Et cette inquiétude gagne les Français eux-mêmes. Elle tient au fléchissement de l'éclat et de la chaleur qui émanaient de la triade républicaine faite de trois mots magiques : liberté, égalité, fraternité qui impressionnaient le monde. Ils ont perdu avec la jeunesse leur puissance de séduction. **Le pays privé d'élan se sent comme orphelin de lui-même.** Entre la France réelle et l'idéal qu'elle proclamait, le divorce est devenu manifeste. Elle avait cru, avec la Révolution, faire table rase de son passé. Or, il apparaît aujourd'hui que celui-ci lui a bel et bien survécu. **La loi, et c'est là une vieille leçon de l'histoire, n'a pas vaincu les mœurs.** ↗

En veut-on quelques exemples ?

Un idéal qui s'est fané

Après la chute de la Royauté, la République a mené un combat courageux contre les rigidités, les contraintes, les privilèges abusifs, les corporatismes, bref les obstacles accumulés contre l'exercice des droits politiques, économiques, sociaux du citoyen. Au XVII^{ème} siècle, elle avait rejeté les castes ; au XIX^{ème} siècle elle dénonça les classes. Or, voici que la France républicaine a vu renaître, aussi rigoureuse qu'hier, la fracture entre gouvernants et gouvernés, public et privé, politique et économique. Le fonctionnaire est nanti d'un emploi à vie, **d'un statut** à l'abri, sauf rares exceptions, de sanction. Il dispose, fait unique en Europe, d'un droit souverain de grève. Un fossé infranchissable le sépare ainsi du salarié privé qui, par son efficacité, son ardeur au travail, doit **mériter** son emploi dans une entreprise qui lutte chaque jour pour satisfaire le client ou résister à la concurrence. On songe ici à l'écart qui séparait autrefois le hobereau fort de ses titres ou de ses terres et le « vilain » condamné au travail d'une même terre dont il devait partager les fruits avec lui. C'est dire combien dans une vieille nation, le présent peut, fut-ce inconsciemment, rester prisonnier du passé ;

- comment qualifier un système économique qui a longtemps privé d'emploi près de 10% de la population parmi laquelle trop de jeunes, condamnés à l'inaction, désapprennent l'effort, c'est-à-dire la nécessité, la dignité du travail et sont tentés par la révolte et la violence ? Comment comprendre que l'aide et le conseil apportés aux chômeurs soient confiés à près de 20 000 agents de l'Etat qui, par définition, *ignorent tout*, quelle que soit leur bonne volonté, des conditions contraignantes de l'accès à un emploi productif où manquent souvent les bras ?

- le destin du beau mot de fraternité n'est guère plus enviable. Celle-ci avait été précédée par une solidarité à contenu familial et religieux. Pratiquée entre les générations, elle a justifié par analogie le principe de la retraite, l'enfant que ses parents ont élevé leur rendant ce qu'il en a reçu. Mais cette réciprocité à la fois naturelle et morale se trouve rompue lorsque la durée de la vie active diminue tandis que celui de la retraite, avec l'allongement de la vie, s'accroît.

Sous peine d'un renversement de l'éthique puisque les enfants de demain devraient payer à la fois et leurs propres retraites et celle de parents qui ont tiré une traite sur eux, il sera inévitable de compléter un système de répartition devenu tragiquement inégalitaire par un appel à la responsabilité de chaque actif. Par delà toute considération idéologique, le principe de fraternité inscrit au fronton de la République a donc vieilli. Il n'a aucune chance de survivre sans se trahir sauf à faire sa place à la responsabilité, la grande absente de la devise républicaine ;

- il en va de même de l'impératif du partage de la richesse que l'Eglise catholique et le socialisme ont, tout au long du siècle dernier, défendu d'une même voix. Il était inspiré là encore par une conception de la propriété héritée d'une tradition paysanne, celle d'une terre stable, féconde, immuable qui était source de tout bien. La part détenue par l'un ne pouvait donc s'accroître qu'en étant prise à l'autre. Transposée dans une économie moderne où la fortune ne vient plus du sol ni même du simple travail mais de l'invention humaine, cette vieille doctrine se transforma en un antagonisme entre le capital qui remplaçait la terre et le salarié auquel il arrachait son fruit. Cette philosophie pouvait se comprendre aux XIX et XX^{ème} siècles qui virent d'énormes capitaux s'investir dans l'équipement du pays : usines, mines, routes, chemins de fer, etc ... A plusieurs reprises – la dernière date de 1981 – l'Etat s'en empara, imaginant rendre ainsi à la nation ce qui lui appartenait. Certes, la mode des nationalisations est passée mais le mythe reste vivace. L'entreprise publique, c'est-à-dire propriété de la nation, a pour raison d'être le service du peuple, non le profit. Elle n'a donc pas à s'en soucier.

On retrouve une attristante expression de cette doctrine démodée dans l'impôt sur la fortune. Cette disposition de caractère politique et punitif tient au fait que le détenteur de capitaux ou de revenus importants est considéré comme un prédateur qu'il convient de sanctionner. Or, il est aussi, comme on le dit en allemand, un « donneur de travail ». Et, la France fait partie d'un monde ouvert. Elle accueille largement l'étranger et investit non moins largement chez lui, c'est-à-dire là où il y a un marché de besoins privés ou publics à satisfaire. En pénalisant de façon idéologique c'est-à-dire irréfléchie ceux des siens qui font preuve d'audace et de talent, elle affiche, là encore, un retard culturel qui l'appauvrit et enrichit ses voisins. Elle s'immole au dieu aveugle de l'égalité ;

- Comment ne pas évoquer enfin le sommet d'extravagance qui a été atteint lorsque l'Etat, instance **politique**, a cru pouvoir intervenir souverainement dans le domaine **social** et ramener sans consulter les employeurs, la durée du travail hebdomadaire à 35 heures ? Là encore l'emporta une conception figée, c'est-à-dire morte, du travail, tenu pour un gâteau dont il suffisait, pour faire œuvre de justice, de multiplier les parts. L'entreprise française, condamnée à vivre sous surveillance et ce boulet au pied, n'a plus eu qu'un choix. Soit, quand elle le peut, chercher fortune ailleurs. Mais ce privilège des plus grandes sociétés est interdit aux autres. Soit

refuser d'embaucher et glisser dans la médiocrité. Quant à l'essor de la culture dont on pensait qu'il résulterait de l'accroissement du temps libre, il reste plus qu'incertain. En effet, celle-ci suppose un effort, une application auxquels le salarié n'est guère enclin s'il en perd peu à peu le goût ailleurs.

Vieillir ou renaître

Ces exemples illustrent un même phénomène. **Les principes les plus généreux et les plus nobles nés en un temps perdent leur éclat quand un autre surgit.** Coupés du monde, à l'abri du défi que leur lance le cours irrésistible du temps, ils s'affaissent sous leur propre poids. Comme chez l'homme d'âge, le non l'emporte alors sur le oui, la nostalgie du passé sur le goût du futur, le souci de la sécurité sur l'appétit du risque, bref le rejet sur le projet. Le recours à l'Etat qui le protège, se répand quitte à sacrifier un avenir qui ne le concerne plus. Et ce danger est grand dans une France qui vieillit.

A gauche, la candidate promet un renouvellement de la démocratie grâce à un gouvernement qui, au plus près du peuple, lui rendrait la vie. Mais c'est oublier que le corps électoral français présente deux faiblesses. D'une part, le poids des aînés s'accroît tandis que fléchit celui des jeunes. D'où un attrait du passé qui mène à l'immobilisme et au conservatisme. D'autre part, dans son personnel politique, celui des élus issus de la Fonction publique où, la qualité se mesure à l'examen, au concours ou à ... l'ancienneté est dominant. Marquée par le respect des normes et des lois que le Parlement multiplie – les maires en savent quelque chose – la nouveauté les inquiète alors que le contrôle, la conformité les rassurent. C'est ainsi que l'Assemblée nationale compte aujourd'hui 51 % de ses membres venus du secteur public, dont une majorité émane de l'Education nationale qui est un monde de « maîtres », contre seulement 9 % d'entrepreneurs, 4,8 % d'employés ... et moins de 0,5 % d'ouvriers non qualifiés. De plus, quand la politique devient un métier où l'emporte tout naturellement le souci de durer, il n'est pas étonnant que son personnel ne soit guère tenté par le changement. La démocratie, cet appel à la raison et à l'effort, peut même facilement céder la place à la démagogie, cette drogue douce qui endort le malade mais aggrave son mal.

En avril prochain, la France jouera son destin. Ce défi, il est vrai, lui est familier car elle a toujours beaucoup attendu de la politique, sans doute trop. La part de rêve qu'elle comporte la fascine. C'est d'ailleurs pourquoi la France s'est plus d'une fois trompée. Cependant, le choix qu'elle fera demain sort du commun. Il succède en effet à trente années où, malgré l'absence de guerre, l'ombre a envahi la lumière. Comme la France de Louis XVI, elle vit sur un pied qu'elle ne peut plus soutenir et se retrouve le dos à l'avenir. Les deux atouts qui faisaient hier sa force, le goût du travail, le respect d'un Etat serviteur, s'effacent. Les privilèges dont elle jouit encore ont été acquis en un temps où elle pouvait se croire seule au monde ou, à tout

le moins, dans une Europe amie. Demain, il lui faudra les défendre, mieux, les mériter. Et cette tâche incombera à une jeunesse qui aura été à la fois gâtée et mal traitée. Elle n'a pas connu la guerre mais elle a désappris l'effort. Il lui faudra réapprendre le respect du temps, du passé et la rigueur d'un monde qui fera peser sur elle son regard et la jugera. De plus, elle se heurtera à des contraintes nouvelles que ses pères n'ont pas connues : la rareté de biens, tels l'énergie et l'eau que la planète lui disputera, la fragilité d'une nature maltraitée. La rencontre de peuples, de religions, de cultures lui imposera *d'inventer un art nouveau, celui de vivre ensemble*, c'est-à-dire d'aimer, d'aider et non plus comme aujourd'hui, de tenter de fuir, le monde du XXI^{ème} siècle qui l'attend. Cette tâche considérable demandera la patience, la foi et, qu'on le veuille ou non, sans doute un jour une certaine forme d'austérité. Celle qui accompagne toute création.

Elle imposera au Président de la France des devoirs et des responsabilités sans précédent.

Les tâches du Président demain

La première sera le respect de la vérité. Il n'aura pas été élu pour suivre comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, un peuple qui restera encore pendant un temps habité par les réflexes, les habitudes, les illusions d'hier. Il devra le précéder, le guider, l'éclairer face aux défis de demain. Lorsque Winston Churchill promettait en 1940 à l'Angleterre courbée sous les bombes de Hitler « *du sang, de la sueur et des larmes* », lorsque Charles de Gaulle appelait au combat et à l'espoir une France qu'une défaite historique avait prostrée, ils en appelaient par delà l'histoire, à l'effort et à la foi. Et ils ont gagné.

La tâche du Président français sera différente mais non moins difficile. Car les milliers de chômeurs, victimes d'un système économique et social défaillant parlent moins au cœur que le sang des morts et l'humiliation d'une défaite. Et surtout, il ne s'agira plus d'en appeler à l'héroïsme mais tout simplement, et la perspective est beaucoup moins exaltante, de revenir au travail et à la raison.

La France, patrie longtemps protégée des intellectuels et des bureaux, a succombé à des principes qui, perdant peu à peu le contact avec la réalité, ont été, du même coup, frappés d'excès et de déraison. La chute de la croissance, la plaie ouverte du chômage, une dette publique qui plombe l'avenir et constitue une charge inadmissible que nous laissons à nos enfants, un Etat condamné à vivre à crédit alors même qu'il consomme près de la moitié des ressources de la nation sont autant de fautes graves. Il faudra les reconnaître et les réparer. Quitte à arracher le pays à ses illusions. Ses dons sont grands, l'histoire l'a prouvé. Mais ses défauts le sont aussi. **L'accueil qu'il fera ou non à ce langage de vérité dira, et ce jugement sera sans appel, s'il est resté fidèle au meilleur de lui-même.**

Le retour au réel aura encore un autre nom. *Ce sera le respect de l'économie et de ses lois*. La politique peut se nourrir d'à-peu-près, d'omission, d'oubli et parfois de mensonge. Elle répugne au retour sur soi. « *Les pères ont mangé les raisins verts et les dents des enfants ont été agacées* ». L'adage de la Bible la concerne tout particulièrement. Il est rare en effet que les erreurs en politique soient payées par leurs auteurs tandis que les bons choix rapportent à d'autres.

Il en va tout autrement en économie. Elle vit sous le signe de la vérité qui est aussi celui de la sévérité. Et cela pour une raison simple. Le mépris du marché ou de la concurrence conduit tôt ou tard à la mort de l'entreprise à moins qu'elle ne bénéficie du soutien de l'Etat. Mais cette infraction à la règle et à l'éthique a alors une victime impuissante et muette, c'est la collectivité. Qui se souvient par exemple de ce que lui auront coûté les erreurs de gestion, les procès perdus qui ont provoqué la faillite du Crédit Lyonnais ? Sa survie a été le produit d'un artifice de caractère politique et elle a coûté cher. La vérité sévère mais salvatrice de l'économie tient en un mot : **l'entreprise n'existe qu'en sursis**. D'où la vigilance et l'application avec lesquelles son responsable s'acharne à la maintenir en vie. Quand la légèreté politique lui impose sa loi, elle la met en péril et avec elle l'emploi. Le chômage français en apporte l'accablante démonstration.

Est-ce à dire que le libéralisme soit sans ombre ! Il s'en faut. Il peut souffrir lui-même d'un défaut majeur dont la mondialisation révèle la gravité. Il tient aux coups que porte à sa vertu essentielle, le respect du temps et de l'avenir, la montée explosive de la spéculation financière. Chez lui aussi, l'excès, comme s'il était inscrit au plus profond de la nature humaine, conduit au pire. Une simple preuve : si cette fascination non plus pour l'œuvre mais pour l'argent, ce renoncement à la patience et au travail fleurissent aujourd'hui dans des pays qui restent les plus étrangers à l'éthique libérale, ce n'est pas par hasard. Songeons à la Russie d'aujourd'hui.

Ceux qui dénoncent et redoutent ce danger n'ont donc pas tort. Et la France en fait partie. Mais sa critique aura plus de poids le jour où elle donnera elle-même l'exemple du respect rigoureux de la loi incontournable de l'économie qui est celle du mérite, du travail et de l'effort. Tel est le vœu pressant qu'il faut former pour la France.

Maurice BLIN

Origines des traités de Rome

par René FOCH

Au moment où, après le « non » au référendum, la construction européenne est en crise, il est intéressant de voir qu'il y a 50 ans, un problème analogue a été résolu grâce à des initiatives courageuses. L'auteur, ayant participé à la négociation des traités de Rome, nous apporte un témoignage direct.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA, avait été lancée avec succès en 1951. Lorsque, face à la menace soviétique, les Américains voulurent recréer une armée allemande, le gouvernement français s'y opposa et proposa de créer à côté de la CECA et sur le même modèle une Communauté européenne de défense. Les deux institutions auraient été coiffées par une Communauté politique. Mais le Parlement français repoussa le projet en 1954. Lorsqu'on voulut relancer le processus d'intégration européenne, le Benelux proposa de reprendre la formule de la CECA en l'élargissant à l'ensemble de l'économie et de négocier une Communauté économique européenne, la CEE. Monnet préférait se concentrer sur un domaine nouveau celui de l'énergie atomique et créer une Communauté atomique européenne : Euratom. Finalement deux négociations parallèles furent lancées en 1956. Elles piétinèrent d'abord mais les événements extérieurs se chargèrent d'en accélérer le rythme : la crise Hongroise se doubla d'une crise avec l'Égypte. Le colonel Nasser ayant décidé de nationaliser le canal de Suez, Anglais et Français débarquèrent à Suez. Ce fut un succès militaire et un désastre politique. Eisenhower qui n'avait pas été informé exigea l'évacuation du canal. Anglais et Français tirèrent de cet épisode des leçons complètement différentes. Le gouvernement britannique décida de ne plus jamais s'écarter des vues de Washington, point de vue que Margaret Thatcher a théorisé dans ses mémoires. Ainsi s'explique l'engagement de Blair en Irak. Quant aux 6 pays qui avaient ouvert les négociations ils mesurèrent l'urgence de faire l'Europe et préparèrent rapidement un texte qui fut signé à Rome le 25 mars 1957. C'est le cadre dans lequel le Marché commun a été créé et élargi progressivement à 27 pays.

La révolution de la Communauté économique européenne

Au moment où l'Europe réfléchit à la façon de sortir de la crise institutionnelle actuelle, il est utile, avec un demi-siècle de recul, de faire quelques observations sur la façon dont ont fonctionné les institutions de la Communauté économique européenne, elles-mêmes inspirées de celles de la CECA.

Le Traité de la CECA prévoyait que la Haute autorité prenait les décisions sous réserve de l'assentiment du Conseil des ministres. Les négociateurs de la CEE voulurent réaffirmer le primat des gouvernements. Dorénavant ceux-ci prendraient leurs décisions au sein du Conseil des ministres, à la majorité qualifiée, sur proposition de la Commission. S'ils voulaient s'écarter de la proposition de la Commission l'unanimité était nécessaire.

Dans les deux cas les intérêts de tous les pays membres sont pris en compte : la Commission est en effet chargée de formuler des propositions qui représentent l'intérêt commun de l'Europe. Il est donc légitime que le Conseil des ministres vote sur de telles propositions. On entend des voix qui s'élèvent contre cette exigence et qui en demandent la suppression. Mais il faut examiner quelles seraient les conséquences. Il n'est nullement prouvé qu'une proposition avancée par un Etat membre tienne compte des intérêts des autres et si une majorité se dégageait tout de même ce serait reproduire pacifiquement un schéma classique de l'histoire européenne, c'est-à-dire la victoire d'une coalition sur une autre ou tout simplement arriver à des situations de blocage.

Quant aux décisions à l'unanimité qui impliquent un droit de veto il faut bien voir que l'usage du veto n'est pas chose facile. Lorsque le droit de veto fut prévu dans le traité de la CEE par les Six Etats qui le négociaient, les moins peuplés virent là une disposition destinée à préserver leurs droits. Aussi lorsque le général de Gaulle mit son veto à l'entrée de l'Angleterre dans la CEE, il provoqua un tollé. Pour un peu il aurait été accusé de détournement de procédure. On peut tirer de cet épisode deux réflexions : la première est qu'il est plus facile aux Etats les plus peuplés d'invoquer leur droit de veto qu'aux Etats les moins peuplés. La deuxième réflexion est que si le général de Gaulle s'opposa à l'entrée de l'Angleterre son successeur dut l'accepter. Un Etat ne peut pas s'opposer très longtemps à la majorité des autres. Mais dans le cas normal où le Conseil vote à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, il est essentiel que la Commission soit capable de dégager un point de vue européen. Ceci pose la question de la collégialité des travaux de la Commission. Telle était la pratique de la Commission initiale faite de 9 membres pour 6 Etats. Mais avec les élargissements successifs, les effectifs de la Commission se sont agrandis à un point tel que la collégialité a pratiquement disparu et que seul

un Président fort, comme l'a été Jacques Delors, est capable d'assurer les impulsions nécessaires.

La fin d'une époque

La situation actuelle où la Commission compte autant de commissaires que de pays membres n'est pas tenable. Elle amène d'abord la Commission à morceler ses services de façon irrationnelle pour donner un portefeuille à chaque commissaire. Le Président ne peut faire avancer les choses qu'en négociant lui-même avec quelques Etats membres ce qui soulève les protestations des autres. Le risque existe que la Commission elle-même où chaque commissaire dispose d'une voix se morcelle en coalitions, où les « petits » Etats membres utiliseraient leur nombre pour paralyser le jeu des institutions. Ces équilibres institutionnels sont vitaux et il est nécessaire d'en comprendre les rouages avant de songer à les modifier mais bien entendu ils ne constituent pas l'essentiel de l'entreprise européenne qui est avant tout politique. Rien de moins juridique par exemple que les propos de certains des négociateurs de 1956-57 qui conservent toute leur actualité. Le fait qu'ils soient décédés permet de les citer verbatim.

Dans l'avion qui nous amenait à Rome pour la signature l'auteur de ces lignes était assis entre deux diplomates italiens : le premier formula en termes lapidaires la leçon qu'il tirait des négociations : « C'est la fin d'une époque : avec le Plan Marshall ce sont les Américains qui payaient. Maintenant ce sera le tour des Allemands ». Comme je demandais avec ingénuité ce qui persuaderait les Allemands de payer « Réfléchis, me dit mon voisin de droite « combien de millions de morts, combien de millions de marks les Allemands ont sacrifié pour obtenir la primauté en Europe. Ce traité la leur offre dans la paix, pour notre intérêt et le leur. Il ferait beau voir qu'ils ne payent pas ». Magnifique exemple de lucidité politique. Effectivement combien de fois le chancelier d'Allemagne a débloqué une négociation en sortant un chèque. Mais les temps ont changé. L'Allemagne est réunifiée. Elle n'a plus autant d'argent à investir mais, quelle que soit la formule institutionnelle qui sera retenue, celle-ci devra refléter démocratiquement le poids de l'Allemagne. Comme l'on sait d'ailleurs, c'est l'Allemagne qui, par une heureuse coïncidence, assure la présidence de l'Union européenne pour le 1er semestre 2007 et tout le monde attend d'elle qu'elle contribue à débloquer la situation européenne.

Ce ne sera pas chose facile. Les Anglais ont accueilli avec soulagement le « non » français à la Constitution européenne qui leur épargnait une ratification difficile. On peut se demander si leur point de vue a changé depuis 50 ans. Lorsque le gouvernement de Londres fut confronté à la signature du Traité de Rome créant une union douanière sur le continent, il entreprit une vigoureuse campagne pour s'y opposer.

Une séance du Conseil des ministres de l'Organisation européenne de coopération économique ¹ fut convoquée pour leur donner l'occasion de proposer la création alternative d'une zone de libre échange dans toute l'Europe. Le gouvernement britannique était représenté par un ministre que j'avais connu dans le cadre du Conseil de l'Europe. J'allai le saluer et il me tint le langage suivant « J'ai été envoyé par mon gouvernement pour mettre les choses en ordre sur le continent parce que, voyez-vous, nous savons reconnaître un blocus continental quand on nous en présente un ». Sur le moment la proposition britannique d'une zone de libre échange européenne fut repoussée. Les Anglais n'eurent pas d'autre choix que de rejoindre la CEE ² ultérieurement mais on peut considérer qu'ils ont obtenu de l'intérieur à peu de choses près ce qu'ils recherchaient voici un demi-siècle.

On a sacrifié l'approfondissement de l'Union européenne à son élargissement. Maintenant qu'elle est élargie, conformément aux vœux britanniques, encore faut-il qu'elle puisse fonctionner. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

René FOCH

CHARLES PÉGUY

« Je commence à croire qu'il faut renoncer à faire comprendre à des intellectuels, au peuple des intellectuels, ce que c'est que les réalités, les difficultés, les impossibilités, les misères économiques... La seule idée qu'ils puissent en avoir, qu'ils s'obstinent à en avoir, est celle d'un miracle perpétuel, d'un royaume du miracle, où tout se passerait comme par enchantement, où l'argent viendrait par miracle, se trouverait par enchantement, circulerait par amusement et par faveur, s'en irait par agrément, disparaîtrait comme il est venu ».

*A nos amis, à nos abonnés
Cahier de la Quinzaine*

¹ Ancêtre de l'OECD.

² En application de la maxime anglaise « If you cannot lick them, join-them » (si vous ne pouvez pas les battre rejoignez-les).

Réflexions pour un anniversaire

par Jacques MALLET

L'Europe n'a jamais avancé que de crise en crise : une expérience à la fois déprimante et roborative. Si Staline a tout fait, sans le vouloir, pour faire céder les égoïsmes nationaux dans l'Europe restée libre, la mondialisation, elle, conduira notre Union à resserrer les rangs et à desserrer les freins.

L'Europe a joué de malchance. Après cinquante ans de bons et loyaux services la grande réussite du traité de Rome a été oubliée, abolie, par le « non » des Français et des Hollandais au projet de Constitution dont l'adoption devait être le gâteau d'anniversaire. On ne sait pas très bien contre quoi les Français ont voté le 29 mai 2005 et avec le recul il est encore plus difficile de le discerner aujourd'hui.

Dans son brillant essai sur *Le malheur français*¹, écrit dans la foulée du référendum, Jacques Julliard a résumé ainsi l'état d'esprit des partisans du « non », parmi lesquels il comptait un certain nombre de ses amis socialistes : « A bas le monde extérieur ! A bas l'abolition du statu quo ! A bas tout ce qui est en haut ! A bas le gouvernement, vive l'Etat ! Dénégation du monde extérieur, immobilisme, populisme anti élites, anarcho-étatisme : tout cela sur fond de hargne et de mauvaise humeur ».

Le temps a passé. Les passions se sont un peu refroidies. Le mythe menteur du plan « B » s'est dissipé. Le résultat aujourd'hui est clair : l'influence française est au plus bas. L'Europe est en panne ou, comme l'a dit Jacques Delors, en état « de coma léger » et l'on ne sait pas quand ni comment on pourra l'en sortir.

Dans un tel climat on ne peut s'attendre à ce que la déclaration solennelle que publiera le Conseil européen le 25 mars 2007 à Berlin ressuscite d'un seul coup la foi européenne et enthousiasme les foules. Mais, en bon démocrate, je suis de ceux qui croient au bon sens populaire, même si aujourd'hui l'Internet et ses blogs tendent à remplacer les informations et réflexions que dispensent les journalistes et les médias sérieux.

¹ Ed. Flammarion.

L'heure n'est pas au lyrisme mais, quand même, dans ce pays qui se targue d'être plus intelligent que beaucoup d'autres, il n'est pas impossible de remettre en mémoire un certain nombre de faits. Le plus évident pour ceux qui se souviennent c'est que l'Union européenne a été très largement une création française, œuvre d'hommes d'Etat souvent oubliés aujourd'hui, comme Robert Schuman et Jean Monnet, et qu'elle a été pour l'essentiel, je le répète, une grande réussite.

Un chemin qui n'a pas été semé de roses...

Pour être tout à fait exact il faut rappeler que le premier pas décisif, et véritablement historique, a été franchi dès 1950 et 1951 avec la création de la CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier. En mettant en commun ces deux secteurs-clef, fondement à l'époque de la puissance industrielle et militaire, on symbolisait, cinq ans à peine après la capitulation du III^e Reich, la réconciliation entre la France et l'Allemagne – auxquels s'étaient joints l'Italie et les pays du Benelux formant « l'Europe des Six ». Le Traité a créé des institutions communes nouvelles – conçues par de grands juristes français - sous l'empire de règles et d'une Haute autorité communes. C'était un acte révolutionnaire qui, rompant avec le passé, a changé le cours de l'histoire. Une garantie durable de la paix et de la démocratie : voilà la signification profonde de la construction européenne. Et c'était une création française. Ce n'était qu'un premier pas mais il était audacieux à bien des égards. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la CECA disposait de ressources propres pour financer ses investissements et sa politique sociale.

Des événements extérieurs graves sont venus perturber le développement normal de cette nouvelle politique européenne, qui aurait dû se concrétiser à bref délai par l'extension du Marché commun du charbon et de l'acier à l'ensemble de l'économie. Rappelons brièvement les faits : les craintes suscitées par la menace soviétique, après le déclenchement de la guerre de Corée, ont posé de manière urgente le problème du réarmement de l'Allemagne. Pour éviter la reconstitution d'une armée nationale allemande, le ministre français de la Défense, M. Pleven, ami de Jean Monnet, a proposé une « Communauté européenne de défense » (CED). Après avoir rallié à ce projet les Etats-Unis et l'Allemagne et l'avoir complété par un projet de Communauté politique d'orientation fédérale, la France, à la suite du vote d'une question préalable par le Parlement français le 30 août 1954, a tué son enfant. On retrouvera à plusieurs reprises cette alternance de la politique française vis-à-vis de l'Europe, tour à tour moteur et leader, puis frein. Ce fut, il y a peu, le cas du projet de traité constitutionnel, qui avait été préparé sous la présidence efficace de M. Valéry Giscard d'Estaing. Ces à-coups irritent nos partenaires et altèrent leur confiance en notre pays.

Revenons en 1954. J'ai assisté à la réunion du groupe MRP à l'Assemblée nationale après le vote funeste du 30 août. Nos députés étaient au bord des larmes. Ils craignaient que l'Europe ne fût morte et enterrée. Mais les responsables politiques, démocrates chrétiens et socialistes, et un certain nombre de libéraux comme Maurice Faure, gardaient la foi européenne chevillée au corps et il y avait alors en Europe des hommes d'Etat courageux qui partageaient une même vision de l'avenir et les mêmes convictions. Robert Schuman et Jean Monnet pouvaient compter sur le soutien d'hommes tels que le chancelier Adenauer, le belge Paul-Henri Spaak, et les démocrates chrétiens italiens, en particulier Alcide de Gasperi. La France, disqualifiée par le vote du 30 août, ne pouvait plus conduire le mouvement. L'initiative vint de nos amis du Benelux, Paul-Henri Spaak et le néerlandais Bayen, avec l'appui de Jean Monnet qui constitua en 1955 un « Comité pour les Etats-Unis d'Europe », réunissant des responsables des principaux partis européens démocratiques et des syndicats non communistes. La voie de l'Europe politique se trouvant apparemment fermée ils ont lancé l'idée de faire avancer l'Europe dans la voie de l'économie en créant un grand « Marché commun » et le gouvernement français l'appuya.

Pour préparer ce nouveau traité, on créa un comité de réflexion présidé par Paul-Henri Spaak, dont les rédacteurs allemand et français étaient M. Von Der Groeben, un expert proche de Konrad Adenauer, et Pierre Uri, économiste et « bonne plume » proche de Jean Monnet. Le rapport du comité Spaak traçait déjà clairement les principes et les structures essentiels du futur traité de Marché commun. Comme on le sait il y avait un autre projet de traité inspiré par Louis Armand, pour le développement de l'énergie nucléaire. C'est à ce traité que s'intéressait particulièrement Jean Monnet comme l'a rappelé notre ami René Foch. Le choix du titre du traité de Marché commun était en soi significatif. Il se proposait d'organiser une « Communauté Economique Européenne » fondée sur une union douanière, dotée d'un tarif extérieur commun – et non une zone de libre échange. Il prévoyait des politiques communes pour la concurrence, la politique des transports, la politique agricole et la politique commerciale ainsi que l'harmonisation de certaines législations sociales. Le traité qui sera signé à Rome n'était pas « ultra libéral » et son objectif politique était rappelé : « l'union sans cesse plus étroite des peuples européens ».

Les négociations européennes ont toujours été difficiles. Elles furent conduites par un gouvernement Guy Mollet, soutenu en matière européenne par le MRP qui n'en faisait pas partie. Le ministre des Affaires étrangères était socialiste, le ministre chargé de la négociation était un radical, Maurice Faure. Dans cette négociation l'économiste Robert Marjolin, futur vice-président de la Commission européenne, a joué un rôle majeur.

De la faiblesse faire une force

Les événements extérieurs ont accéléré le processus en soulignant la faiblesse et la vulnérabilité de l'Europe : l'arrêt de l'expédition franco-anglaise de Suez - exigé par les Etats-Unis et l'Union soviétique - et l'écrasement de l'insurrection de Budapest par l'Armée rouge. L'accord a été facilité par la grande qualité du rapport Spaak. Les progrès avaient été lents depuis la conférence de Messine en 1955 et puis tout à coup à Venise le 29 mai 1956 les ministres des Affaires étrangères des Six tombèrent d'accord, sur la base d'un rapport du comité Spaak, et décidèrent d'entamer les négociations pour la conclusion des traités du Marché commun global et de l'Euratom. La signature des traités intervint moins d'un an plus tard à Rome, le 25 mars 1957, et ils ont été ratifiés à une large majorité par le Parlement français, malgré un discours très négatif de Pierre Mendès France.

L'espoir renaissait. L'Europe reprenait sa marche en avant. Je me souviens des manifestations organisées à Rome pour fêter l'événement à l'initiative du Mouvement européen, que présidait alors Robert Schuman, et de l'enthousiasme de milliers de militants européens venus de tous les pays de la Communauté parmi lesquels il y avait beaucoup de jeunes. L'opinion publique était à cette époque très favorable à la construction de l'Europe. On doit tout de même noter qu'en France la haute administration avait manifesté son hostilité au projet de Marché commun, comme une large partie du patronat, notamment dans le secteur des industries textiles dépendant des marchés d'outre-mer. Ce fut la dernière contribution à l'histoire de la IV^e République, déjà aux prises avec la guerre d'Algérie. Malgré ses faiblesses elle a su conduire, avec intelligence et ténacité, la reconstruction et la modernisation de la France et jeter les bases de l'Europe unie, engagée dès 1949 avec la création du Conseil de l'Europe puis de la Cour européenne des droits de l'homme et couronnée par la négociation, la signature et la ratification des traités de Rome. La IV^e République s'est brisée sur la décolonisation après avoir réussi sur l'Europe.

Dans son livre important *L'Europe difficile*², histoire politique de l'intégration européenne, M. Bino Olivi, porte-parole pendant vingt ans de la Commission européenne, le rappelle : « On a dit à l'époque que le traité de la CEE avait été le plus grand succès diplomatique de la France depuis le congrès de Vienne, parce qu'elle était parvenue à assurer l'inclusion des produits agricoles dans le futur marché unique, non sans avoir obtenu une longue période transitoire - accompagnée d'importantes clauses de sauvegarde - pour le démantèlement des obstacles aux échanges de produits non agricoles et enfin parce qu'elle s'était assuré la participa-

² Gallimard, *Folio Histoire*.

tion des autres partenaires – même partielle et seulement financière – à la liquidation d'un empire colonial désormais en ruines ». Le retour au pouvoir du général de Gaulle n'a pas, au moins au départ, rompu cette continuité. Il s'était opposé vivement à la CECA et surtout à la CED mais a laissé faire le traité instituant le Marché Commun dans lequel il ne voyait qu'un simple « traité de commerce ». Il a par contre « saboté » la mise en œuvre du traité d'Euratom, qui touchait au « domaine réservé » du nucléaire civil.

Le ralliement du gaullisme

Dès lors la construction européenne – qui a toujours été, répétons-le, une affaire difficile - a été jalonnée de crises. Il faut être objectif : au moment de l'entrée en vigueur du traité de Rome, l'économie française était en mauvais état. C'est, disent les gaullistes, le Général qui a rendu possible l'application du Marché commun qu'il n'aurait pas signé en restaurant la stabilité monétaire et la vigueur de l'économie française, grâce aux réformes recommandées par le plan Rueff. Le gaullisme a renforcé le poids de la France mais aussi porté atteinte à l'esprit communautaire et affaibli les institutions européennes. Les débuts du Marché commun en France, je l'ai personnellement constaté, ont été marqués par une heureuse transformation des esprits. Il a été l'occasion pour beaucoup d'entreprises de découvrir l'exportation et les réalités internationales. Les investissements ont été stimulés, la croissance accélérée, le plein emploi assuré, pour ne point parler de l'expansion de l'agriculture française grâce à la politique agricole commune. L'application du traité de Rome a beaucoup contribué, en France et en Europe, au brillant palmarès des « Trente Glorieuses ». Les crises ont été parfois l'occasion de progrès, à l'exception de celle, tout à fait négative, qui a conduit la France à laisser sa « chaise vide » à Bruxelles pendant des mois en 1965. Jean Monnet lui-même l'a dit un jour : « L'Europe se fera dans les crises, et elle sera la somme des solutions à porter à ses crises ». Encore faut-il ne pas en abuser. C'est ce que les successeurs du Général ont eu la sagesse de comprendre.

La problématique d'aujourd'hui

Ce qui a été vrai pour l'Europe des 6 le sera-t-il encore dans une Europe considérablement élargie ? Cette question s'est posée dès lors que la France a refusé l'Europe fédérale en 1954. Comme l'a dit Paul-Henri Spaak, on ne peut faire l'Europe à l'anglaise sans les Anglais. Il y aurait beaucoup à dire sur les élargissements successifs. En ce qui concerne celui qui a fait entrer la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne le jugement ne peut être que mitigé. Aujourd'hui comme hier l'Angleterre a un pied en Europe et l'autre au dehors (du côté de Washington), plus généralement l'Angleterre est par nature « Outward looking ». L'élargissement à l'Espagne et au Portugal a été une réussite exemplaire. L'Europe des 15, avec l'adhésion de pays neutres, a rendu plus difficile la recherche d'une

politique étrangère commune. Quant au grand élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, il était sans doute inéluctable. Pouvait-on laisser ces pays « kidnappés » par Staline à la porte de l'Europe, dans le froid ? La date du 1^{er} mai 2004, marquée par l'adhésion de 10 nouveaux membres, a été un tournant majeur.

Les Etats membres de l'Union européenne auraient dû, comme le suggérait nos amis allemands, faire l'approfondissement avant l'élargissement. Cela n'a pas été fait. Nous en payons aujourd'hui encore le prix et nous devons faire face à la montée du populisme dans beaucoup de ces pays. Ils ont été obligés de réaliser des réformes douloureuses pour se conformer aux 80 000 pages de règlements et directives de l'Union européenne. Plus généralement ils répugnent à déléguer leur souveraineté, qu'ils ont recouvrée il y a quelques années. L'adhésion à l'Europe y est beaucoup moins forte aujourd'hui. C'est en Pologne que la situation politique est la plus préoccupante. Les dirigeants actuels à Varsovie sont « eurosceptiques », voire anti-européens, alors que l'opinion publique demeure massivement favorable à la participation active de leur pays à l'Union européenne. Cette situation ne sera sans doute pas durable.

En réveillant la guerre froide le projet américain d'installation de rampes anti-missiles en Pologne et en République tchèque attise les divisions européennes.

Ce grand élargissement, avec son double aspect, le défi du nombre et de l'hétérogénéité, met en pleine lumière l'importance pour la grande Europe d'institutions efficaces et démocratiques. La méthode communautaire – lorsqu'on l'applique – a fait la preuve de son efficacité. Elle s'organise, comme l'a clairement expliqué Sylvie Goulard ³, autour de trois éléments : « La reconnaissance de la supériorité de l'intérêt commun sur celui des Etats qui composent la communauté ; des institutions démocratiques décidant à la majorité, sous le contrôle d'une Cour de justice faisant respecter le droit par-delà les frontières ; enfin, un changement de mentalité consistant dans une coopération harmonieuse des « grands et des petits », le refus du nationalisme, la recherche de la confiance dans un esprit de compréhension et de sacrifices mutuels. Quels que soient, conclut-elle, les défauts ou imperfections de la méthode communautaire, à ce jour personne n'a jamais rien inventé de mieux pour faire coopérer des Etats et des peuples ». L'Union européenne ne s'est jamais si bien portée que lorsque la Commission – organe indépendant qui propose au Conseil des ministres qui décide – a été forte grâce à un président d'envergure actif, compétent et respecté, comme l'a été Jacques Delors. Mais ce qui a fait le succès de l'Europe des 6 ou des 12 peut-il encore se faire dans une Europe à 27 et peut-être demain à 30 ? Mr Chevènement l'avait dit méchamment après la chute du Mur de Berlin : « Un mur s'écroule, un mort : Jacques Delors ».

³ Sylvie Goulard, *Le coq et la perle*, éd. Seuil.

A ces défis s'en ajoutent d'autres : ceux de la mondialisation et de la « financiarisation » du capitalisme, ceux de l'énergie, de l'immigration, de l'insécurité, de l'essor accéléré des pays émergents, du réchauffement climatique, voire la menace d'un choc des civilisations. Autant de problèmes pour lesquels « la France seule » serait impuissante. Mais aussi une Europe inorganisée. En somme l'Union européenne n'a jamais été aussi nécessaire ni aussi difficile.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis 1957 vers l'union de notre continent : un grand marché sans frontières intérieures, socle de la première puissance commerciale du monde, une monnaie commune à treize pays européens et des actions structurelles qui ont réduit les inégalités régionales, mais la coordination des politiques économiques, budgétaires et sociales reste à faire. L'engrenage de l'économie n'a pas réussi à entraîner la politique. Et nous sommes encore loin d'une politique étrangère et de sécurité commune. A ce bilan il faut ajouter l'élection en 1979, au suffrage universel direct, du Parlement européen, dont le rôle politique et de co-décision législative est devenu aujourd'hui important.

Ces progrès, encore insuffisants, ne sont pas irréversibles. Il y a des limites à l'efficacité des meilleures méthodes d'action. Le grand élargissement pose une question fondamentale, celle de la nature de l'Union européenne, de son identité et de ses limites comme l'a justement souligné M. Jean-Claude Casnova⁴ : « Ceux qui sont opposés à l'entrée de la Turquie sont les partisans d'une forte intégration politique, ceux qui sont favorables sont le plus souvent partisans d'une zone économique de libre échange et d'une faible coopération politique ». Mais, ajoute-t-il, ne pourrait-on construire une Confédération plus large qui n'empêcherait pas à l'intérieur une Fédération plus étroite ? Les choix n'ayant pas été faits clairement nous restons dans la confusion et la stagnation. Dans un vaste ensemble de 500 millions d'hommes et de femmes, réunissant 27 ou 30 pays, la règle de l'unanimité signifie la paralysie. Il est urgent d'aboutir à un accord reprenant l'essentiel des réformes institutionnelles proposées par le traité constitutionnel. L'avenir de l'Europe va se jouer dans les deux ans qui viennent, d'ici aux élections du Parlement européen de 2009. Ce sera peut-être sa dernière chance. Le monde ne nous attendra pas.

Prenons-y garde ! L'Europe peut encore retomber dans les erreurs du passé. Le risque est sans doute moins celui de sa dislocation que celui de sa dilution dans une vaste zone de libre-échange sans cohésion ni volonté politique. La nouvelle Europe créée par Robert Schuman en 1950 peut n'être qu'une parenthèse qui se refermerait demain dans un retour à l'affrontement des nationalismes. Le destin de l'Europe dépendra pour une large part, aujourd'hui comme hier, de la capacité de la France et de l'Allemagne à organiser ensemble leur destin commun. Y est-on résolu à Paris comme à Berlin ?

Jacques MALLET

⁴ Dans sa communication à l'Académie des Sciences morales et politiques, au sein d'un grand débat organisé par Michel Albert.

Europe : les cinquante prochaines années

par Alain LAMASSOURE

Prévoir l'action à mener en Europe dans l'avenir ne relève pas d'une fantasmagorie utopique, mais du plus pur réalisme. L'auteur de l'article nous le démontre brillamment.

En cette année du cinquantenaire du traité de Rome, il est bon de se rappeler les leçons de sa réussite, qui restent valables comme au premier jour : la fixation d'objectifs successifs assortis de calendriers contraignants ; la méthode de décision communautaire, associant une commission indépendante, les représentants des gouvernements statuant à la majorité, et les votes des élus des peuples, dont les clivages politiques aident à gommer les amours-propres nationaux ; le respect des identités, et même des souverainetés, nationales, garanti par le partage des compétences et par des procédures encore à perfectionner. Tout ceci ne devant pas faire oublier le rôle joué par deux générations d'hommes d'Etat visionnaires, notamment dans les pays fondateurs. Il restera déterminant pour la génération suivante, en attendant que la construction institutionnelle soit achevée.

En même temps, comme toute œuvre humaine, l'aventure a comporté des échecs, dont le plus récent est sans doute le plus douloureux. *Nous n'avons pas su passer de l'Europe des initiés à l'Europe des citoyens*, même en proposant un texte qui donnait objectivement le pouvoir européen à ceux-ci. C'est une autre leçon majeure de la période qui s'achève.

Mais pendant ce demi-siècle, nous avons changé de monde. Sur le continent, nous voilà face aux conséquences inattendues et révolutionnaires de notre propre réussite : la guerre récurrente a fait place à la paix perpétuelle. Hors d'Europe, la guerre froide est finie, mais les autres continents explosent de vitalité. Ils nous offrent des opportunités et des menaces sans précédent. Or, une des leçons de l'Histoire est que, contrairement aux idées reçues, le futur est une source d'inspiration au moins aussi féconde que le passé. Aussi, pour achever de bâtir l'Europe dont nous avons besoin aujourd'hui, nous avons autant à apprendre des cinquante ans qui viennent que du

demi-siècle passé. Dans ces cinquante ans, il y a le certain, le probable et l'imprévisible

Des certitudes rudes et contraignantes

Le certain, c'est d'abord la démographie. Certes, Toynbee nous a fait rêver avec les prouesses des marins portugais prenant le contrôle, il y a six siècles, de l'Océan indien face aux civilisations pourtant très avancées des Chinois et des Indiens cinq cents fois plus nombreux. Mais à l'échelle d'un « écomonde », comme le définissait Fernand Braudel, et celui-ci englobant désormais la totalité de la planète, le nombre des hommes, en valeur absolue et en dynamique, est le premier atout déterminant l'équilibre des puissances. Quand le français s'imposait comme langue diplomatique et les armées révolutionnaires résistaient à l'Europe coalisée, le génie de Vergennes et celui de Bonaparte s'appuyaient sur un pays dont la population dépassait de moitié celle de l'Allemagne ou de l'Italie, était deux fois supérieure à celle de l'Espagne et trois fois à celle de l'Angleterre. De même, ce n'est pas un hasard si l'apogée historique de l'Europe a correspondu à la période de son apogée démographique : c'était en 1900, quand un être humain sur cinq habitait notre continent. En 2007, cette proportion est tombée à 8%, et elle ne dépassera pas 5% en 2050. Au milieu du XXI^e siècle, l'humanité devrait se partager en cinq blocs de population à peu près équivalents : la Chine, l'Inde, le monde musulman, l'Afrique et le monde occidental.

Autre certitude : la poursuite des effets vertigineux de ce qu'on appelle la « mondialisation ». Jusqu'à présent, l'opinion en a retenu surtout l'explosion des échanges, la mobilité exceptionnelle des personnes, des capitaux et des emplois, et l'émergence de nouveaux concurrents économiques, comme jaillis du néant. Ces effets visibles ne doivent pas dissimuler deux aspects encore plus novateurs et dont l'importance sera sans doute plus déterminante, pour le meilleur et pour le pire : la possibilité donnée à quasiment toute l'humanité d'accéder de n'importe où, à tout moment, et quasi gratuitement, d'une part, à toutes les connaissances scientifiques « ouvertes », et, d'autre part à toutes les images et les informations en temps réel sur le monde entier. Extraordinaire langue d'Esopo ! D'un côté, l'égalité universelle d'accès à la connaissance et à toutes les œuvres de l'esprit, de l'autre tous les moyens de nuire mis à la portée de toutes les haines, de toutes les jalousies, de toutes les rancœurs.

Venons-en à notre continent. Toujours dans le domaine des certitudes, il faut citer *l'enchevêtrement croissant des peuples d'Europe.* Après soixante promotions d'étudiants Erasmus, en 2050 c'est par dizaines de millions que se compteront les enfants de mariages mixtes, ferments d'unité de trente nations définitivement guéries du nationalisme. L'Union apparaîtra de plus en plus comme l'espace de vie au sein duquel s'exercent les choix collectifs majeurs, au moins au-delà de la vie quoti-

dienne. Pourtant, l'affirmation progressive de cette identité commune ne se fera pas au détriment des identités nationales. Ce n'est pas parce que la nation ne monopolisera plus aussi complètement le cœur de ses citoyens qu'elle perdra leur attachement affectif. Ceux qui en doutaient encore seront rassurés par la capacité de résistance des particularismes régionaux, non seulement en Europe centrale, mais aussi dans la « vieille » Europe, de l'Ecosse au Haut-Adige, de la Flandre au Pays basque ou du Groenland à la Catalogne : qu'en serait-il alors des identités nationales le jour où elles seraient vraiment menacées ! Forts de leur histoire, de leur langue, et de la puissance écrasante des médias nationaux, les Etats-nations resteront la communauté politique de base : les dernières frontières à tomber en Europe seront (hélas) celles qui cloisonnent la vie politique européenne en une trentaine de débats différents s'ignorant mutuellement.

Des probabilités à regarder en face

Dans la catégorie des probabilités, on classera l'*importance durable des problèmes liés à l'énergie* : risque de déséquilibre durable de la demande sur l'offre, et risques (différents, voire contraires) liés à l'émission de gaz à effet de serre. Je l'évoque parmi les probabilités, plutôt que dans les certitudes, parce que l'expérience des deux chocs pétroliers précédents a montré l'extraordinaire puissance des effets de prix sur ce marché, corrigeant très vite le déséquilibre entre offre et demande, et parce que les dimensions scientifiques, économiques et politiques de l'effet de serre comportent encore bien plus de conjectures que de données incontestables : il serait hasardeux de considérer que les réactions humaines aux changements de climat sont plus prévisibles que ceux-ci. On peut néanmoins considérer comme probable le fait que l'accès aux sources d'énergie, la maîtrise des réseaux de transport des hydrocarbures, voire la pénurie d'eau ou de certaines matières de base élémentaires redeviendront, ici ou là, des enjeux fondamentaux des rivalités internationales.

Liée ou non au problème précédent, probable est également la poursuite de *la montée des puissances émergentes*, avec trois conséquences : leur entente croissante, contre les Occidentaux, pour obtenir toute leur place à l'ONU et dans toutes les organisations et négociations planétaires ; les risques accrus de guerre entre certaines de ces nouvelles puissances régionales, lorsqu'elles sont voisines et rivales ; l'irrésistible tentation, chez les mêmes, de se doter d'armes de dissuasion – nous serions fous de croire que les risques de prolifération nucléaire se limitent à la Corée du Nord et à l'Iran. Cette situation probable rend très possible le déclenchement d'une guerre majeure qui, compte tenu du jeu des alliances, pourrait embraser la planète : ce n'est pas parce que l'Europe ne sera plus, ni l'artificier, ni l'enjeu d'une nouvelle guerre mondiale qu'elle est assurée de ne pas être le champ de bataille ou la victime collatérale d'un conflit né ailleurs – comme les autres continents l'ont été, au siècle dernier, de ses propres querelles.

En sens inverse, le XXI^e siècle va inventer des solidarités nouvelles et des modes de gouvernance nouveaux. Au niveau local : les mégapoles asiatiques, américaines, africaines de 15 à 20 millions d'habitants sont de fabuleux chaudrons où se concocte une alchimie politico-sociale inédite. Au niveau continental : *l'Europe est ici à la pointe de l'innovation politique*, et son exemple inspirera sans doute d'autres régions en quête de coexistence pacifique. Au niveau mondial : la protection de l'environnement, la maîtrise des nouvelles technologies et des progrès scientifiques, la prévention des conflits, la lutte contre les épidémies, exigeront de renforcer considérablement les institutions internationales sous l'égide de l'ONU. Gouvernements, acteurs sociaux, églises, *charities*, ONG, mécènes devraient rivaliser d'initiatives dans ce domaine.

Je me risquerai aussi à classer parmi les évolutions probables *l'extinction progressive du terrorisme islamiste international*. Non par goût du paradoxe, mais parce que je considère que celui-ci n'a pu se développer qu'à la faveur d'une exceptionnelle série de maladresses des diplomaties occidentales, telle que la plus désespérée des Cassandre n'oserait pas prédire qu'elle se poursuivra longtemps. On peut étendre à tous les gouvernements occidentaux, des deux côtés de l'Atlantique, ce que Churchill, en son temps, disait des Américains : « Ils finissent toujours par trouver la bonne solution... après avoir essayé toutes les autres. » Après avoir promu un groupe d'illuminés au statut de challenger mondial des USA, inventé en Irak le conflit multiplicateur d'ennemis, rejeté obstinément les modérés de l'Islam dans le camp des durs, terni l'image de la démocratie en recourant à la détention arbitraire et à la torture, sous-estimé l'immense charge symbolique du conflit israélo-palestinien, et longtemps négligé le problème de l'intégration des musulmans dans nos propres banlieues européennes, la probabilité statistique est en faveur de changements vers le moins pire.

L'imprévisible est-il toujours sûr ?

Le certain, le probable : il reste l'imprévisible, l'immense partie immergée de l'iceberg, ce qui relève de la folie des hommes et de la fantaisie des dieux. J'ai déjà évoqué le risque d'une nouvelle guerre majeure. Il y a aussi celui d'une crise économique mondiale : jusqu'à quand les pays asiatiques accepteront-ils de financer les déficits abyssaux des Etats-Unis, et ce renversement pourra-t-il se faire sans bouleverser le reste du monde ? Jusqu'à quand la Chine pourra-t-elle tenir le rythme fou de sa croissance à deux chiffres sans provoquer des fractures insupportables, soit chez elle, soit chez nous ? Mais inutile de multiplier les points d'interrogation : de toute façon, les événements les plus importants sont souvent les plus inattendus. Qui aurait pris au sérieux, il y a vingt ans, celui qui aurait prédit la mort subite de l'URSS, ou la conversion de la Chine au capitalisme le plus débridé, ou la révolution Internet, ou l'attaque simultanée de Manhattan et du Pentagone par une secte religieuse avec des avions de ligne ?

Quels enseignements tirer des leçons du passé, et des perspectives du futur pour la suite de l'aventure européenne ?

Premièrement, dans ce nouveau siècle, l'union « sans cesse plus étroite » (comme disent nos traités) des pays européens reste plus nécessaire que jamais. Et d'abord pour des raisons internes : certes, la paix et la réconciliation sont désormais assurées, mais cette révolution historique dans nos relations de voisinage comporte elle-même des conséquences révolutionnaires, dont nos dirigeants ont trop longtemps sous-estimé la portée. On sait depuis 1986 que la suppression des contrôles de personnes aux frontières intérieures nous obligera à harmoniser les conditions d'entrée, de circulation, de séjour et de travail des étrangers venus d'ailleurs, c'est-à-dire de définir une politique d'immigration commune : vingt ans plus tard, l'idée continue d'effaroucher certains. Le passage à l'euro a été décidé il y a quinze ans, il concerne aujourd'hui treize pays, mais la coordination des politiques budgétaires qui en était le complément annoncé continue de poser à d'autres des problèmes insurmontables. Autre exemple : la multiplication des échanges transfrontaliers et des mariages ou unions mixtes bouscule le confort douillet de nos codes civils nationaux.

Cette sous-estimation des conséquences de la mise en œuvre de l'union européenne conduit parfois à des effets contraires à ceux qui étaient attendus : alors que la participation à un marché unique devait être une formidable simplification pour les acteurs économiques, une règle commune se substituant aux législations nationales, en pratique celles-ci repoussent derrière celle-là comme de la mauvaise herbe stimulée par l'engrais. Le résultat est particulièrement navrant : pour les entreprises, l'Europe apparaît comme une source infernale de bureaucratie paralysante, alors que pour les salariés elle aurait le vice de démanteler les protections sociales nationales par une déréglementation systématique !

A ces problèmes internes, nés du succès même de l'Union, s'ajoutent *les nouveaux défis externes*. La concurrence économique féroce, et aujourd'hui inégale, avec les puissances asiatiques, la lutte contre le fanatisme islamiste, la prévention de l'effet de serre, la sécurité des approvisionnements énergétiques, le traitement curatif des « conflits gelés » des Balkans, l'aide enfin efficace au développement de l'Afrique : autant de sujets immédiats qu'aucun Etat européen ne peut affronter seul sans être condamné à l'inefficacité.

Le traitement de ces problèmes exige d'achever la construction politique de l'Europe, en rendant le système de décision efficace et pleinement démocratique, comportant l'institution de dirigeants européens, distincts des responsables nationaux, et soumis à l'élection et au contrôle populaires. C'était l'ambition du projet

de Constitution. L'échec de la voie constitutionnelle ne doit pas condamner l'Europe à la paralysie. Si une volonté politique forte existe, notamment dans les pays fondateurs, tous les Etats qui ont signé le projet de traité constitutionnel devraient être en mesure de se mettre d'accord, à titre de première étape, sur un traité ordinaire reprenant les dispositions institutionnelles qui, par chance, n'ont guère été critiquées dans le débat référendaire français et néerlandais.

Deuxième enseignement. La démarche européenne ne peut intéresser ses peuples que si l'Union se donne une identité. La définition de principes communs ne suffit pas. Une identité se forge par rapport aux autres, non forcément dans l'hostilité, mais au moins dans la différence. L'Union doit se donner des frontières claires, et proposer à ses voisins une forme nouvelle de relations : le partenariat privilégié. Pour les deux ou trois prochaines décennies, toutes les menaces (terrorisme, grand banditisme, immigration clandestine) contre l'Europe vont provenir de, ou passer par, les régions voisines de notre continent, dont dépendront également certains des atouts majeurs de notre avenir économique (sources d'énergie, immigration maîtrisée). Nous avons donc un intérêt fondamental à encourager l'évolution pacifique et démocratique de nos voisins de l'Est, comme de l'ensemble de la Méditerranée. Les nombreuses initiatives déjà prises (accords de partenariat, processus de Barcelone etc.) ont eu des résultats décevants pour trois raisons. Elles ont fait l'impasse de problèmes majeurs que nos partenaires considéraient comme des conditions préalables (« conflits gelés » des Balkans et d'ailleurs, conflit israélo-palestinien, statut du Sahara). Les conditions politiques mises à l'octroi de l'aide étaient insuffisantes, ou n'ont pas été sérieusement appliquées. Enfin, ces accords n'ont pas été présentés comme faisant partie d'une politique globale du voisinage, prenant le relais d'un élargissement de l'Union désormais achevé : il est clair que tant qu'un pays pourra espérer entrer dans l'Union, il n'aura aucun intérêt à accepter le statut de partenaire privilégié.

Sur les frontières ultimes de l'Union, la bonne question n'est pas « où les fixer ? » mais « comment les fixer ? » L'article 58 du projet de Constitution apporte la bonne réponse. Si nous voulons que l'Europe devienne vraiment l'union de ses peuples, c'est à ceux-ci, ou à leurs représentants de décider eux-mêmes de la composition de la famille. Dans cet esprit, l'article 58 prévoit que toute candidature nouvelle devra être soumise à l'avis des Parlements nationaux *avant* que les gouvernements se prononcent au sein du Conseil. Si une telle procédure avait été suivie en 1999, jamais le Conseil européen n'aurait fait à la Turquie des promesses qu'il n'était pas en mesure d'honorer. De cette manière, l'Union est assurée d'avoir des frontières stables, sans s'interdire ultérieurement de nouvelles adhésions, pour peu qu'elles soient acceptées, au cas par cas, par ses peuples.

Troisièmement, nous devons mieux prendre en compte l'originalité du système politique communautaire, en n'hésitant pas à sortir des schémas convenus hérités du passé. La querelle des fédéralistes et des souverainistes peut être définitivement enterrée : l'Union ne sera pas les Etats-Unis d'Europe, mais aucune confédération n'a jamais fonctionné. En revanche, nous ralentissons considérablement la marche de l'Union en ne tenant pas compte de ses caractères originaux. On se limitera à quelques exemples.

1. Dans un club d'une trentaine de membres, l'unanimité devient impossible à atteindre sur quelque sujet que ce soit. Elle devra donc être bannie. Au niveau de la ratification des traités, elle peut être remplacée par une super-majorité qualifiée, assortie de la clause de retrait prévue par l'article 60 du projet constitutionnel : nul Etat ne disposera plus du droit de veto sur une évolution institutionnelle qui serait massivement acceptée par ses partenaires, mais chacun aura ainsi la garantie de pouvoir quitter librement le club s'il n'en approuve pas l'évolution. Au niveau législatif, la solution est encore plus simple : si les Etats membres ont du mal à renoncer à l'unanimité dans un secteur donné, il vaut mieux redonner, dans ce domaine, la compétence aux Etats membres. A défaut, nous serions tous condamnés à la paralysie en la matière – comme le démontre la querelle affligeante sur le taux de TVA applicable à l'hôtellerie-restauration.

2. Dans les domaines qui demeureront encore longtemps de compétence principalement nationale, telles que la politique extérieure et la défense, il faut imaginer des modes de fonctionnement nouveaux. Ne pas s'obliger d'emblée à agir à 27, mais accepter de confier un rôle moteur à un groupe d'Etats membres premiers intéressés, assistés des autorités de l'Union. Ce groupe pourra varier selon les sujets, Italie, Grèce et Espagne étant évidemment associés à toute initiative européenne, comme la Finlande, la Pologne et les Baltes aux relations sensibles avec la Russie. Paris, Berlin et Londres ont évidemment vocation à s'accorder sur les problèmes majeurs, comme ils ont su le faire en négociant avec l'Iran au nom de l'Union.

3. Le problème de l'égalité des Etats membres a été posé pour la première fois par les petits Etats au sein de la Convention européenne. Malheureusement, il n'a pas été mené jusqu'au bout. Dans un ensemble qui prétend s'accorder sur des législations communes, directement applicables à tous les citoyens, l'égalité des Etats doit être combinée avec le principe démocratique fondamental d'égalité des citoyens : pourquoi, dans l'élaboration d'une loi s'appliquant également à l'un et à l'autre, un citoyen maltais pèserait-il deux cents fois plus qu'un Allemand ? Or, c'est ce à quoi aboutirait un système fondé uniquement sur l'égalité de poids politique des Etats membres. Sur ce point, la problématique n'est pas fondamentalement différente de celle d'un système fédéral classique : la loi doit être adoptée conjointement par deux chambres, l'une représentant les Etats, l'autre, les citoyens. La Constitution s'en est inspirée dans sa procédure législative, en équilibrant le rôle du Conseil et

celui du Parlement. En revanche, la solution retenue pour la composition de la Commission est la pire qui soit : représentant l'intérêt commun, celle-ci ne doit pas être composée en tenant compte de l'origine nationale de ses membres.

4. Indépendamment de sa taille, un Etat membre peut rompre l'équilibre de l'ensemble en prenant ses partenaires en otages par ses règles de fonctionnement interne. Ainsi, les Ministres danois et finlandais peuvent s'appuyer sur l'obligation qui leur est faite de consulter leur Parlement *pendant* la négociation pour compromettre le résultat final. Mais le point le plus sensible réside ici dans la procédure de ratification des traités. La complexité du fédéralisme belge oblige à passer par le vote successif de ... sept assemblées, nationales et régionales ! Et surtout, la menace de recourir à la ratification par référendum peut être systématiquement brandie par le pays le plus réticent à la mesure proposée : Tony Blair l'a fait sans vergogne pour peser sur le projet de Constitution, avant que Jacques Chirac y recoure à son tour pour l'adhésion de la Turquie. Pour éviter cette prise en otage, il faut poser le principe que tout accord européen exigeant une ratification sera soumis à la même procédure dans tous les pays et, si la voie du référendum est choisie, celui-ci aura lieu le même jour partout.

5. Des solutions originales doivent aussi être trouvées pour faire entrer complètement les citoyens dans la vie de l'Union. Dans cet espace dit « unique », il faut abattre aussi les cloisons du débat politique, en imaginant *un espace politique européen*. Là encore, la Constitution ouvre des pistes intéressantes, avec l'élection du Président de la Commission par le Parlement européen, la reconnaissance des représentants de la société civile et l'institution nouvelle d'un droit de pétition collective. Là encore, elle est insuffisante. Elle pourrait être complétée par l'organisation d'un rendez-vous annuel, à l'occasion de la journée de l'Europe, fixée au 9 mai. Ce jour-là, un grand débat sur les orientations des politiques communes pourrait être organisé par visioconférence entre tous les Parlements d'Europe. Chaque pays publierait un tableau récapitulatif des crédits budgétaires qu'il consacre aux objectifs communs (recherche, environnement, sécurité civile, défense etc.), et chaque Parlement préparerait ses orientations budgétaires de l'année suivante au vu des conclusions du débat. Ainsi, au-delà des gouvernements et des initiés, l'Europe s'inviterait au cœur des vies politiques nationales, non en court-circuitant les élus, mais au contraire en leur permettant de s'approprier eux aussi la politique européenne.

Alain LAMASSOURE

Retrouver le sens du projet européen

Interview de Sylvie GOULARD

Sylvie Goulard vient d'être élue Présidente du Mouvement européen. La revue France-Forum, qui est très attachée à la construction de l'Europe depuis toujours, se réjouit de la voir arriver dans ce rôle important.

Jacques Mallet – Je voudrais vous poser trois questions : la première, bien sûr, comment vous voyez les causes et les conséquences de la crise européenne dont l'aspect majeur a été évidemment le « non » français et hollandais au projet de Constitution ?

Deuxièmement, que faire pour sortir de la crise et redonner un nouvel élan à la construction de l'Europe dans le monde tel qu'il est, qui est un monde dur et dangereux ?

Et enfin, troisièmement, le rôle du Mouvement européen, que vous allez certainement contribuer à développer, pour qu'il assume pleinement sa tâche de pédagogue et « d'entraîneur » de l'opinion et des citoyens vers l'Europe unie.

Sylvie Goulard – Je vous remercie d'abord de m'interroger. Les causes de la crise actuelle sont à la fois plus profondes et plus larges qu'il n'y paraît : de manière optique, on peut penser que deux pays ont rejeté le traité constitutionnel contre une vingtaine qui sont prêts à le ratifier ou qui l'ont déjà ratifié mais, en réalité, le choix de la procédure de ratification (référendaire ou non) a joué ; un certain nombre de doutes traversent l'ensemble de l'Union ; aussi ne faut-il pas s'arrêter aux apparences.

Derrière les apparences qu'est-ce qu'il y a ? *D'abord une immense réussite.* Il faut le dire et le redire. C'est bien parce que l'Europe agit dans beaucoup de domaines, c'est bien parce qu'elle remet en cause des avantages acquis, des habitudes, des routines nationales, des particularismes qu'elle est aussi contestée. Il ne faut pas uniquement voir cette crise en négatif : une œuvre immense a été lancée il

y a cinquante ans qui est, à bien des égards, révolutionnaire. Allant à l'encontre de la facilité, du nationalisme et du chauvinisme qui sont la pente naturelle des individus, l'Europe, cette extraordinaire exigence, dérange.

Il y a aussi des aspects plus négatifs, c'est-à-dire qu'effectivement on peut s'interroger sur le fonctionnement actuel des institutions, notamment après un élargissement qui était tout à fait justifié mais qui n'a pas été accompagné des réformes nécessaires.

Jacques Mallet – *Le traité de Nice est un traité calamiteux !*

Sylvie Goulard – On a un petit peu « fait semblant » de se préparer à l'arrivée de dix nouveaux pays ! Or, leur arrivée n'était pas fictive. La priorité a été donnée à l'élargissement sur ce que, dans le jargon, on appelle « l'approfondissement » c'est-à-dire la poursuite d'objectifs politiques ambitieux, au prix de réformes institutionnelles. Et pourtant l'approfondissement était indispensable ; à bien des égards, l'élargissement sert d'ailleurs de prétexte ; c'est un formidable cache-misère de nos propres insuffisances ; les principaux responsables de la crise sont les pays fondateurs qui ont rechigné à poursuivre l'œuvre communautaire. Maintenant nous payons les conséquences de cette incurie. Dérives institutionnelles, absence de clarification du projet de société européen, absence de débats, voilà les maux européens. Le traité de Rome était fondé sur un parti épris de liberté, c'était la confiance dans la libre entreprise, dans la liberté des échanges, mais cette démarche de libéralisation était accompagnée de régulation, d'une organisation de la concurrence, d'harmonisation. Au fil des années, cet équilibre initial, dans lequel d'ailleurs les Français n'avaient pas une confiance extrême, s'est modifié et peut-être dégradé.

Je prendrais un exemple : on ne peut pas, en l'état actuel des choses, parler de « dumping » fiscal puisqu'il n'y a pas d'harmonisation fiscale. On ne peut pas reprocher à des pays de pratiquer ce que les traités acceptent.

Un certain nombre de pays partagent une vision libérale de l'économie, d'autres sont sur des lignes plus interventionnistes ; *or nous n'avons pas clarifié ce que nous voulons faire ensemble*. En schématisant, voici les raisons de la crise : premièrement, la réussite – crise de croissance. ; deuxièmement, la mauvaise gestion des conséquences de l'élargissement et, troisièmement, l'absence de discussions approfondies sur les choix de société que nous voulons faire.

S'y ajoute également, le fait - et là je ramène un peu notre discussion sur le terrain du Mouvement européen - qu'il manque des relais, dans la société, pour expliquer l'Europe. Visiblement la Commission est trop loin des individus ; il y a maintenant presque 500 millions d'Européens, elle restera toujours éloignée. Des relais locaux, des relais nationaux sont donc indispensables ; ces dernières années, les

autorités européennes ne se sont pas senties « investies » d'une mission européenne ; la campagne présidentielle à venir s'annonce sans débat majeur sur l'Europe alors que l'on ne devrait même pas se poser la question de sa nécessité : le Président de la République est le représentant de la France au Conseil européen où, avec ses homologues et le Président de la Commission, il participe aux grandes orientations européennes¹. Tous nos ministres ont une « double casquette » ; ils agissent autant dans les capitales qu'à Bruxelles au Conseil des ministres mais ces responsabilités duales, personne ne les fait apparaître. D'où cette schizophrénie, ce phénomène de Bruxelles « bouc émissaire » systématique.

Jacques Mallet – Cela apparaît très clairement dans la campagne actuelle où d'ailleurs, on a, sauf exceptions, parlé très peu de l'Europe.

Sylvie Goulard – Il y a un énorme déficit d'Europe, certains font un discours pour « solde de tout compte » si j'ose dire, d'autres se gardent de dire ce qu'ils veulent ou parlent d'Europe par petites touches « impressionnistes ». Or même des sujets, considérés comme relevant de la politique intérieure, ne le sont plus ! La dette, la gestion de l'économie, la politique d'immigration continuent à être traités comme si la France était seule au monde. Cet enfermement est très regrettable parce qu'il peut arriver, après les élections, que la démagogie (je pense par exemple au discours contre la Banque centrale européenne), ne soit pas tenable. Soit le futur président déçoit les Français, soit il irrite ses partenaires qui attendent de lui le respect des traités que la France a signés et ratifiés. S'agissant de l'indépendance de la Banque centrale, rappelons que la lutte contre l'inflation profite à l'ensemble de la population y compris à ceux qui ont des revenus très modestes et pour toute épargne un petit livret de Caisse d'épargne... La croissance est importante mais ne diabolisons pas la lutte contre l'inflation ! Au motif que nous n'en mesurons plus les bienfaits.

Jacques Mallet – Ces attaques contre l'euro en France sont très mal ressenties en Allemagne, donc cela contribue à affaiblir l'accord franco-allemand, qui reste fondamental.

Sylvie Goulard – Tout à fait, d'abord, il faut voir que nous étions d'accord avec les Allemands pour qu'ils mettent le Deutsche Mark dans le « pot commun » en contrepartie de l'acceptation d'un certain nombre de règles, dont on peut penser qu'elles sont rigides, qu'on ne peut pas remettre en cause sans convaincre nos partenaires. Il faut aussi faire la pédagogie de ces règles : l'endettement de la France est énorme, la dette française très lourde, aussi est-il déraisonnable de prôner des

¹ Voir aussi la tribune parue dans *le Figaro* du vendredi 16 février 2007.

politiques de déficit public qui s'affranchiraient des critères de Maastricht. On peut éventuellement envisager des déficits pour des dépenses d'investissement mais l'expérience a montré que dans notre pays même des dépenses qui ne sont pas tournées vers l'avenir sont financées par la dette. Aussi faut-il être extrêmement vigilant et ne pas céder à la tentation démagogique. Souhaiter une meilleure gestion de l'euro pour porter la croissance ne passe pas forcément par l'attaque de la BCE.

Jacques Mallet – *Nous sommes d'accord tout à fait là-dessus.*

Deuxième question : Il y a les conséquences du « non ». La France, en somme, s'est tirée une « balle dans le pied ». Elle s'est affaiblie. Elle a elle-même abandonné son rôle moteur.

Sylvie Goulard – Je crois qu'il faut effectivement insister là-dessus. Dans la campagne référendaire, un certain nombre de questions justes, légitimes, ont été émises mais nombre d'électeurs qui ont voté « non » ont été abusés. On leur a fait croire qu'il y aurait une renégociation ou qu'un plan « B » était à portée de main, en tout cas, que certaines dérives seraient corrigées dans le sens qu'ils souhaitaient. Or à 27, la solution n'est pas facile à trouver. D'autre part, si elle était trouvée, il n'est pas du tout certain que ce soit sur des positions qui sont celles de certains partisans du « non » français. Ensuite le « non » est très hétéroclite ; le chiffre de 55% a été atteint par addition de refus de l'Europe souvent incompatibles les uns avec les autres et non pas sur la base d'une solution alternative quelle qu'elle soit. Ces « non » étaient en partie irrationnels, expressions de frustration, de ras-le-bol, de rejet. Nos partenaires le savent et ils attendent de nous que nous nous ressaisissions. Ils attendent de la France qu'elle dise ce qu'elle veut ; les autorités françaises actuelles n'ont pas vraiment cherché à clarifier les raisons du « non » ou à apporter à nos partenaires des esquisses de solution. La situation est très grave : c'est la première fois que la France se trouve en dehors du peloton de tête européen.

La présidence allemande a eu la sagesse de rester en arrière de la réunion de Madrid ² pour conserver sa marge de manœuvre et c'est une très bonne chose. Les Allemands gèrent de manière habile une situation difficile mais personne ne peut assurer qu'il y aura, au bout de la présidence allemande, un véritable accord.

Jacques Mallet – *et avec un calendrier, si j'ose dire... car il y a une fenêtre d'opportunité étroite entre la présidence allemande et la présidence française et avant les élections du Parlement européen.*

Sylvie Goulard – Si je puis me permettre, la vraie échéance n'est pas là, c'est l'évolution du monde... Les Chinois ne vont pas attendre pour se développer que la

² Où se sont réunis les dirigeants des 18 pays qui ont déjà ratifié le traité constitutionnel.

France ait réglé ses petites querelles intestines, l'Inde non plus ; pendant ce temps, les Etats-Unis continuent à mener une politique unilatérale en Irak, le Moyen Orient est en feu, les Iraniens auront la bombe atomique bientôt.. Le vrai agenda il est là !

Mais vous avez raison naturellement de souligner les échéances du calendrier européen, et notamment en juin 2009 les élections au Parlement européen ; lors des dernières élections en 2004, les taux d'abstention étaient considérables. L'absence de règlement de la crise de l'UE n'arrangerait rien.

Jacques Mallet – *Ce serait désastreux !*

Sylvie Goulard – Oui, ce serait désastreux mais, à en juger par les erreurs de ces dernières années, le pire n'est jamais à exclure en matière de politique européenne... Aussi devons-nous tout entreprendre pour que, d'ici 2009, une solution, au moins minimale, relançant la machine ait été lancée (quitte à ce qu'il y ait un calendrier avec plusieurs phases). Nombreux sont ceux qui évoquent la « fenêtre » que créerait la présidence française du second semestre 2008, mais quiconque se souvient de la présidence française de Nice en 2000 peut craindre pour l'avenir ! Soyons donc prudents ; espérons que la présidence française sera constructive mais il n'y a pas que la France ! En tout cas, ce n'est pas à nous, en ce moment, de prétendre le contraire.

Jacques Mallet – *Si j'ai bien compris, l'Allemagne va laisser une espèce de « feuille de route » avant de partir, qui s'applique également à la présidence portugaise, la présidence slovène...*

Sylvie Goulard – Les Allemands essaient de travailler avec les présidences qui suivent... c'est avisé et conforme à l'esprit communautaire où personne ne réussit seul. Leur idée est de donner une impulsion avant de passer le relais, le calendrier étant pour l'Allemagne très contraint par la date de l'élection présidentielle en France puis des législatives. Pour l'instant, l'Allemagne ne peut pas s'appuyer sur un partenaire français solide, à la fois à cause du « non » et de nos élections. Donc l'objectif raisonnable c'est que l'Allemagne puisse fixer le calendrier et la nature des procédures et que les présidences suivantes contribuent au déblocage.

Jacques Mallet – *M^{me} Merkel a indiqué déjà qu'elle voulait qu'on aboutisse à un accord, qui garde la substance et les équilibres du projet de traité constitutionnel.*

Sylvie Goulard – C'est d'abord une position tactique dans la mesure où la Présidence ne peut pas dire autre chose à ce stade : elle a à cœur de tirer les choses vers le haut en tenant compte des 18 Etats qui ont voté « oui ». Mais aussi, à titre national, les Allemands souhaitent effectivement préserver le plus possible ce trai-

té, qui n'était peut-être pas un chef-d'œuvre mais qui était un bon compromis à l'époque où il a été conclu.

Il y a un autre élément de calendrier qu'il faut garder à l'esprit c'est que vont s'ouvrir vers 2007-2008 de nouvelles discussions budgétaires. Il faut donc agir vite.

Pour sortir de la crise, deux approches sont possibles qui d'ailleurs peuvent être combinées dans le temps.

À l'évidence un besoin de réformes institutionnelles a minima existe, ne serait-ce, par exemple, que parce que le traité de Nice a prévu que la Commission, à l'arrivée du 28^{ème} Etat membre serait restreinte. Même si une Constitution est en ce moment hors de portée, il serait bon d'améliorer le fonctionnement institutionnel pour tenir compte du grand élargissement ; un certain nombre d'accords ont été acquis à la Convention qu'il serait dommage de perdre. Certains appellent cela le « mini traité » comme Nicolas Sarkozy, en Grande-Bretagne c'est même plus mini que mini. Naturellement, il n'est pas du tout évident de sélectionner les éléments à conserver mais plusieurs idées circulent, intéressantes, du Plan A + de Gérard Onesta au traité remanié de Pierre Lequiller. En Italie, Giuliano Amato a aussi proposé des innovations intéressantes pour récupérer un certain nombre d'éléments, qui d'ailleurs en France n'étaient pas les plus contestés.

Deuxième voie possible : ouvrir de nouveau un exercice constitutionnel. Pour ma part je n'y serais pas défavorable. Nous avons voulu franchir une étape politique. Peut-être les opinions n'étaient-elles pas mûres, peut-être s'y est-on mal pris, il n'empêche que les attentes des populations en matière de politique étrangère, en matière de justice, en matière de climat semblent justifier d'aller jusque-là. Si cette analyse était faite, il serait bon alors de respecter deux ou trois principes.

Premièrement, que la discussion soit ouverte. La vertu première de la Convention, c'était sa composition, son mode de fonctionnement. Le recours à une Convention ou une enceinte similaire permettait d'éviter que les Etats s'enferment dans leurs tranchées avec leurs sacs de sable, leurs baïonnettes et conçoivent toute renégociation comme un combat les uns contre les autres. Pendant la Convention, ce que le philosophe allemand Jürgen Habermas appelle « *l'espace public européen* » a commencé à exister : les discussions étaient publiques, les documents circulaient sur Internet, etc.

Deuxièmement, il ne faut pas dissocier l'aspect institutionnel et les politiques communes. Beaucoup de nos compatriotes sont parfaitement prêts à comprendre que, pour lutter contre la criminalité organisée, ce n'est pas la police française qui peut faire les choses toute seule, pour lutter contre des terroristes qui sont installés en réseaux, on est plus forts ensemble... Voilà ce qui justifie des transferts de souveraineté, non pas par une sorte de perversité des pro-européens mais la nécessité face à des défis majeurs !

Troisième chose, il faudrait réfléchir beaucoup plus qu'on ne l'avait fait à la Convention et dans les cercles gouvernementaux, à ce que peut être une Constitution européenne : à la fois à son contenu et à son mode de ratification. Nul texte ne doit être appelé « Constitution » s'il n'est à la hauteur de cette attente. Seul un texte court, à caractère constitutionnel, mérite ce nom. Et tout texte de cette nature appelle des procédures d'entrée en vigueur qui ne soient pas celles d'un traité ordinaire. Si des procédures de ratification uniformes sont exclues, essayons au moins des procédures coordonnées dans le temps, pour éviter de commettre l'erreur qui a été faite la dernière fois.

Sous ces réserves, la relance du processus constitutionnel est concevable ; certains gouvernements le refusent ; plaçons les devant leurs responsabilités. Peut-être, à terme, une forme de différenciation, voire de dislocation de l'UE, est inévitable. Mais cela n'empêche pas d'essayer d'être constructifs à 27, de ne pas rester sur un échec, de ne pas perdre tout ce qui a été acquis. et donc, de se lancer dans un exercice plus modeste, dont les effets seront quand même positifs.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessité de *réhabiliter la démocratie représentative*. Le référendum doit être réservé à des questions majeures, faciles à cerner. Pour des textes complexes, techniques, les parlementaires sont mieux outillés que le peuple.. Il ne s'agit pas du tout de déposséder le peuple de son droit mais de ne plus être naïf – ou démagogue. Tous les Français ne sont pas des constitutionnalistes ; soumettre des textes de 400 pages à la population constitue une forme de démocratie rudimentaire et non la panacée que certains prétendent.

Ce que veut faire le Mouvement européen ? A ce stade notre mission doit consister à faire inlassablement la pédagogie de l'Europe, à expliquer inlassablement, par exemple, que même si le « non » l'a emporté, un certain nombre de problèmes demeurent, auxquels il faudra bien trouver une solution. Que les partisans du « non » ont parfois répandu des idées fausses, à combattre sans hésiter ; qu'ils ont parfois soulevé des bonnes questions sur lesquelles il faut réfléchir dans un esprit novateur.

Le MEF entend mettre en place des groupes de travail, remotiver son réseau qui est implanté sur toute la France parce que toute solution passe par l'adhésion de tous les citoyens. Nous devons être une référence, faire preuve de compétence et, dans le même temps, mettre un peu d'humanité dans le débat européen. Il faut que désormais les Français et tous ceux qui, en France, s'intéressent à l'Europe sachent qu'il y a un endroit où on peut débattre d'Europe, échanger dans une atmosphère sympathique, rencontrer d'autres Européens, bref où on a une vie citoyenne plus riche que celle qui consiste à voter, une fois tous les quinze ans, sur des textes abscons.

Jacques Mallet – *Je me permets de souligner au passage, que parmi les choses mal connues, il y a l’Euro, mais aussi la montée du Parlement européen. Des problèmes très difficiles que nos « Conseils » avaient été incapables de régler, comme la directive sur les services, dite « Bolkestein », ont pu l’être grâce au Parlement européen... il prend du poids !*

Sylvie Goulard – Le Parlement européen est manifestement le grand gagnant de toutes les réformes depuis Maastricht et pourtant il reste contesté ; il n’a pas tout à fait les pouvoirs d’un Parlement, notamment en matière budgétaire. Lors de nos prochaines journées nationales d’études du mois d’octobre, nous songeons à organiser une demi-journée où nous inviterions les parlementaires européens à venir débattre en petits ateliers, sur des thèmes très concrets. Ils viendraient expliquer comment a été renégociée la directive Bolkestein, comment le compromis s’est fait sur la directive Reach etc...

Jacques Mallet – *Directives qui ont été débloquées, si j’ose dire, par le Parlement européen.*

Sylvie Goulard – Exactement. D’où la nécessité que des parlementaires expliquent comment ils travaillent, de manière très concrète, comment cela se passe en commission, qu’est-ce que cela signifie d’être rapporteur, pourquoi il y a des accords entre les partis, bref qu’ils donnent une image vivante et plus intéressante aussi de cette institution.

Jacques Mallet – *Vous avez dit au cours d’un dîner-débat récemment que vous preniez contact avec la CFDT et j’ai lu dans Le Figaro d’aujourd’hui (7 février) un texte très positif de M. Seillière au nom des entreprises européennes disant : nous avons refusé une Europe réduite à une zone de libre échange dans la mondialisation, nous voulons une Europe organisée, tenant compte évidemment du point de vue qui est celui des entreprises.*

Sylvie Goulard – L’idée européenne ne peut pas être vendue par les seuls Gouvernements ou par la seule Commission. Les syndicats qui touchent les salariés doivent s’impliquer, tout comme les employeurs avec leurs responsabilités de chefs d’entreprises mais aussi des fondations, des associations, les églises, les courants humanistes. Toutes les associations qui participent à la vie civique devraient constituer des relais, des lieux de débat, au besoin critiques. Nous avons vu en 2005 que les Français sont friands de débats sur l’Europe, que l’intérêt pour l’Europe est manifeste. Un dialogue permanent permettrait à l’idée européenne de rester vivante, de s’enrichir du point de vue des uns et des autres. C’est la raison pour laquelle, pour ma part, j’ai souhaité avoir au moins un syndicat dans mon Bureau. Je suis

ravie que la CFDT ait accepté mon offre. Jean Monnet travaillait énormément avec les syndicalistes car pour lui c'était un moyen de toucher les gens les plus simples, au cœur des entreprises. Nous devons parler d'Europe aux ouvriers comme aux cadres, aux salariés des entreprises de services comme à ceux de l'industrie, aux artisans, aux agriculteurs et ainsi, faire remonter vers les décideurs européens ou vers les experts, la voix des petites gens et leurs difficultés, tout à fait réelles et concrètes. Par exemple, nous avons prévu de faire un travail sur l'Euro : sur ce sujet, la vision des experts est importante, qui permet d'expliquer en quoi l'euro nous a protégés contre des dévaluations compétitives mais les experts doivent aussi entendre que, pour des budgets modestes, les augmentations des prix n'étaient pas non plus faciles à vivre.

Jacques Mallet – Vous me permettez d'ajouter un mot pour signaler aux lecteurs de France-Forum que vous venez de publier un nouvel ouvrage qui s'appelle « Le coq et la perle », avec un sous-titre « cinquante ans d'Europe ». C'est un livre que nous ne manquerons pas de lire avec intérêt.

Sylvie Goulard – L'idée de ce livre c'est de regarder le passé pour construire l'avenir, c'est-à-dire de mieux faire comprendre quelle était la démarche des pères fondateurs, innovante, révolutionnaire, de manière à montrer que des chemins existent pour continuer à faire l'Europe. Des voies pour sortir de cette crise existent à condition que nous retrouvions le sens du projet européen et, plus encore, que nous retrouvions aussi cet esprit qui consistait à mettre des moyens en face des besoins. *Il ne s'agit pas seulement de dire « on veut faire l'Europe », mais si on veut la faire, quels sont les transferts de souveraineté qui sont indispensables et y consentir.*

A partir du moment où nous avons accepté la nécessité de l'Europe, cessons de démolir ce que nous sommes censés construire.

Sylvie GOULARD
était interviewée par Jacques MALLET

Défis et chances de l'immigration : quel rôle pour l'Europe ?

par Franco FRATTINI

A l'occasion de notre dernier numéro sur l'immigration, nous avons reçu ce texte du vice-président de la Commission européenne. Il montre que celle-ci devient de plus en plus consciente des problèmes posés dans notre dernière publication.

Comme l'a montré le dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement organisé en septembre dernier au début de l'Assemblée générale des Nations unies, les migrations internationales constituent une préoccupation de plus en plus importante pour la communauté des nations. Le débat sur ces questions embrasse des thématiques diverses et complémentaires : gestion des flux migratoires, intégration et liens entre la migration et le développement. L'Union européenne, acteur singulier au sein de la communauté internationale, a naturellement été appelée à jouer un rôle de premier plan dans cette problématique. Ce rôle, certes récent, a connu un développement important au cours de ces dernières années, et notamment depuis le programme de Tampere (1999), véritable acte fondateur des politiques de l'Union européenne dans le domaine que nous appelons « justice, liberté et sécurité », et qui comprend notamment les politiques d'immigration et d'asile.

Certes, l'immigration est un sujet politiquement sensible, au cœur de la souveraineté des États, et qui soulève aisément les passions, parce qu'il touche de près aux questions d'identité. En témoigne la place des discussions sur l'immigration dans le débat politique au sein de nombreux États membres. Et il est un fait que les flux migratoires clandestins, non maîtrisés, représentent un véritable défi pour nos pays, défi qui doit être relevé, et qui peut l'être plus facilement au niveau européen.

En même temps, ce défi ne doit pas nous faire perdre de vue que l'immigration est aussi – et, à mon avis, avant tout – une chance pour l'Europe. Ne craignons pas

de le répéter : *l'Europe a besoin d'immigrés*, parce qu'elle vieillit et que sa fécondité diminue. Et là encore, l'Europe a un rôle à jouer, dans le respect bien entendu des spécificités nationales : sur des marchés du travail de plus en plus mondialisés, notamment en raison de la facilité des voyages et de la transparence accrue des besoins et des offres de main-d'œuvre, les Etats membres de l'UE doivent pouvoir concurrencer les Etats-Unis, le Canada et même les économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, pour attirer les talents.

Si les Etats membres de l'UE veulent relever ces défis, nous devons collaborer pour harmoniser nos approches, y compris notre législation. De cette façon, nous pourrons gérer plus efficacement les mouvements de personnes, qu'il s'agisse de migrants ou de demandeurs d'asile. Cela nous permettra également de mieux assurer la protection des droits de l'homme et un certain nombre de principes fondamentaux tels que l'égalité, l'Etat de droit ou le respect de la diversité.

Laissons de côté la question de l'asile : les réfugiés ne sont pas des migrants comme les autres, mais des personnes méritant une protection internationale et, à ce titre, titulaires de droits spécifiques qui doivent être respectés en toutes circonstances. La politique européenne en matière d'asile, qui devrait à terme déboucher sur un statut harmonisé des réfugiés dans l'UE, contribue d'ailleurs fortement à assurer cette protection.

L'approche communautaire en matière de politique d'immigration se veut globale, et ce à plusieurs titres. D'une part, au niveau interne, elle entend répondre aux différentes dimensions de la problématique migratoire – migration illégale, mais aussi migration légale, et notamment économique, et aussi intégration des ressortissants de pays tiers. D'autre part, au niveau externe, elle entend déboucher sur un véritable partenariat avec les pays d'origine et de transit, visant non seulement à maîtriser les flux migratoires irréguliers mais aussi à aider nos partenaires à faire de l'émigration une source d'opportunités et à offrir à leurs populations des solutions de rechange à l'émigration, trop souvent vue comme la seule alternative à la pauvreté et au manque de possibilités sur place.

Depuis novembre 2004, c'est le programme de La Haye qui constitue le cadre dans lequel nous travaillons. En plus des progrès déjà réalisés depuis 1999, et dont nous devons maintenant assurer la mise en œuvre, de nouvelles priorités ont émergé. Pour répondre à ces attentes, *plus de 4 milliards d'euros seront disponibles entre 2007 et 2013 au titre de quatre nouveaux fonds* : le fonds européen pour les réfugiés, le fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, le fonds européen pour le retour, et le fonds pour les frontières extérieures.

Trois domaines sont particulièrement importants aujourd'hui pour poursuivre l'édification d'une politique commune d'immigration :

Premièrement, **l'immigration légale, et en particulier l'immigration économique.** Les procédures d'admission diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, ce qui engendre un manque de lisibilité nuisible à la capacité de l'Europe dans son ensemble à attirer les immigrants dont elle a besoin, qualifiés ou non. Ainsi, la Commission proposera, au cours des années à venir, l'harmonisation des procédures d'admission pour certaines catégories de travailleurs, notamment les travailleurs hautement qualifiés et les saisonniers. Soyons clairs : il ne s'agit nullement pour la Commission de décider à la place des Etats membres de combien d'ingénieurs ils ont besoin. Cela restera une compétence nationale. Nous voulons néanmoins promouvoir un système clair et transparent d'admission dans l'UE parce que cela servira nos intérêts (économiques) communs.

La Commission proposera également un cadre législatif européen de base pour établir un ensemble de droits communs pour les travailleurs immigrés en situation régulière. Ce cadre, ainsi que la législation de l'UE déjà en place (sur la réunification familiale, sur le statut de résident de longue durée, ou sur l'admission des étudiants et des chercheurs), devrait considérablement améliorer la gestion des flux migratoires.

Mais il y a d'autres raisons pour lesquelles la gestion de la migration légale constitue un élément important de la stratégie de l'UE. Pendant les mois d'été, la presse nous a tenus informés au jour le jour des arrivées massives de migrants aux îles Canaries, à Malte et sur les rivages méridionaux de l'Italie, avec toutes les conséquences humanitaires qui en résultent. Des flux légaux bien organisés sont bien préférables à des flux clandestins, exploités par des mafias et mettant en danger la vie des personnes.

Ainsi – et c'est le deuxième thème que je veux aborder ici – **une politique de lutte décidée contre l'immigration clandestine** est le corollaire inséparable de nos efforts pour faciliter les flux légaux.

Même si les contrôles aux frontières ne seront évidemment jamais efficaces à 100%, il nous faut renforcer nos efforts pour lutter contre l'immigration clandestine.

Des progrès considérables ont été accomplis dans la coordination de nos systèmes de contrôle aux frontières à travers l'Union dans le cadre d'un ensemble commun de règles et de procédures. La coopération opérationnelle qui se développe désormais dans ce domaine est menée par l'agence FRONTEX – l'agence européenne pour le contrôle des frontières extérieures de l'UE – qui joue un rôle de plus en plus

important, notamment autour des Canaries et en Méditerranée. Au-delà, la Commission élabore actuellement un ensemble de recommandations pour renforcer davantage la gestion des frontières.

La conclusion d'accords de réadmission avec un certain nombre de pays d'origine et de transits importants reste également une priorité majeure, de même que le développement de principes communs en matière de retour des personnes en situation irrégulière. En ce qui concerne la réadmission, les succès récemment enregistrés, que ce soit avec la Russie ou avec l'Ukraine, ne nous font pas oublier les autres mandats de négociation reçus par la Commission, notamment en ce qui concerne le Maroc et l'Algérie.

Un autre aspect capital de la lutte contre l'immigration illégale est une action résolue contre le travail illégal : la possibilité d'obtenir du travail dans l'UE, même précaire, mal payé et sans protection sociale, reste malheureusement un facteur d'attraction important. Nous devons abolir ces incitations et, au contraire, indiquer clairement que l'économie parallèle ne sera pas tolérée dans l'UE. La Commission travaille actuellement à des propositions législatives dans ce domaine.

Troisièmement, **l'intégration des ressortissants de pays tiers** est un autre thème dans lequel l'UE s'investit de plus en plus. Pour la Commission, l'intégration est un processus d'adaptation mutuel, qui concerne tant les migrants que les sociétés d'accueil. L'intégration a lieu, bien entendu, au niveau local, dans les villes, les villages et les quartiers, et il n'est donc pas question de proposer de législation européenne dans ce domaine.

En revanche, l'Europe peut jouer un rôle utile en encourageant un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre nos Etats, autour des principes communs adoptés par le Conseil en novembre 2004, et qui constituent un début de cadre européen cohérent dans ce domaine, ainsi qu'en associant aussi à ces débats les autres parties intéressées, qu'il s'agisse de collectivités locales ou d'organisations non gouvernementales. Ces principes visent à définir quelques-uns des objectifs que les politiques d'intégration devraient avoir et à suggérer des stratégies dans un certain nombre de secteurs spécifiques – l'emploi, l'accès aux services, l'enseignement, etc.

S'il n'y a pas de solution miracle dans ce domaine, notre expérience montre aussi que nos Etats membres – et notamment ceux qui ne sont que récemment devenus des sociétés d'immigration – peuvent utilement profiter des expériences qui ont été menées ailleurs.

A côté de cette dimension interne, un élan décisif a été donné depuis l'adoption du programme de La Haye au développement du volet externe de la politique européenne d'immigration.

Au cœur de ce volet se trouve ce que nous appelons « l'approche globale », développée pour répondre aux demandes formulées au sommet de Hampton Court en octobre 2005 et entérinée par les chefs d'Etat et de gouvernement à la fin de 2005. Nous devons reconnaître que les contrôles aux frontières ne peuvent pas être la seule réponse aux défis de l'immigration. Nous devons traiter plus sérieusement des causes profondes des flux migratoires et réfléchir sérieusement aux liens complexes entre migration et développement.

Dans cette perspective, il est indispensable de travailler étroitement, et dans un esprit de partenariat, avec les pays d'origine à une meilleure gestion des flux migratoires. Le dialogue avec les pays tiers, et en particulier les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne, s'est considérablement renforcé aux cours de l'année écoulée. La conférence de Rabat, tenue en juillet dernier, et dans l'organisation de laquelle la France et l'Espagne ont joué un rôle crucial, a permis de lancer un véritable dialogue avec les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique occidentale et centrale. Celui-ci sera étendu à l'ensemble du continent africain avec la conférence euro-africaine sur les migrations et le développement qui a eu lieu à Tripoli les 22 et 23 novembre 2006. Cette conférence a lancé des propositions concrètes pour renforcer la coopération entre l'Europe et l'Afrique. Notre dialogue avec l'Afrique sur les questions migratoires couvre un ordre du jour très large, de la migration juridique aux liens avec le développement, en passant par la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, le renforcement de la protection des réfugiés, la lutte contre les conséquences de la fuite des cerveaux ou des mesures pour encourager le transfert de compétences vers le monde en développement, y inclus la circulation des cerveaux. Je suis heureux de noter que les initiatives prises récemment par certains de nos Etats membres – comme le récent accord franco-sénégalais sur les questions migratoires – reflètent la même approche multidimensionnelle de la problématique migratoire. Le défi sera maintenant de traduire ces priorités dans notre coopération et notre assistance financière en faveur de ces pays.

Franco FRATTINI

Le débat sur la « culture de référence » en Allemangne

par Norbert LAMMERT

En Allemagne l'intégration des immigrés suit une voie différente de la nôtre. La revue Documents (n° 6/décembre 2006) nous décrit le problème et les solutions adoptées par nos voisins et amis. Compte tenu de la personnalité de l'auteur, Président du Bundestag, et de la densité de son texte, nous sommes heureux d'avoir été autorisés par cette revue amie de publier cet article. Il rejoint les réflexions de notre numéro précédent.

L'Allemagne compte aujourd'hui plus de sept millions d'étrangers. Certaines régions, dont la Ruhr, dont je suis originaire, ne doivent d'ailleurs l'ampleur de leur développement actuel qu'à l'immigration. En moins de cent ans, plus de quatre millions de personnes sont arrivées dans la région et s'y sont généralement parfaitement intégrées, ce qui constitue une performance phénoménale. Les habitants de la Ruhr disposent donc de plusieurs décennies d'expérience en matière d'intégration : ici plus qu'ailleurs sans doute, nous avons pris l'habitude, pendant des générations, de coexister avec des gens d'origine, de nationalité et, parfois de culture différente. Une expérience dont découlent deux enseignements : primo, que l'immigration ne constitue pas uniquement une charge, mais aussi un enrichissement qui va bien au-delà de sa composante économique. Secundo, qu'au-delà de cet enrichissement, l'immigration constitue également un défi en raison des conflits et problèmes qu'elle soulève.

Le processus d'intégration

Il serait absurde d'opposer les aspects positifs et négatifs de ce phénomène. Le fait est toutefois que l'intégration a ses limites. Si ceux qui immigreront ne sont pas prêts à s'intégrer, si ceux qui sont établis de longue date dans le pays d'accueil ne sont pas disposés à accueillir des immigrants, le processus d'intégration ne pourra être mené à bien, en dépit des appels les mieux intentionnés. En effet, l'intégration exige davantage que l'évident respect des lois du pays : elle exige une volonté réciproque et l'ouverture aux traditions, aux coutumes et aux habitudes qui forment la culture vécue au quotidien.

Le principal instrument de l'intégration est et reste la langue. Nous savons d'expérience que, lorsque des immigrants se constituent en groupes fermés isolés dans des

« flots linguistiques », la situation débouche sur le cloisonnement de fait de ces groupes vis-à-vis de la société dans laquelle ils vivent. Heureusement, plus personne ne remet dorénavant en doute le fait que toute personne qui veut s'établir durablement en Allemagne doit maîtriser la langue allemande. C'est en effet cette compétence qui détermine de façon tout à fait fondamentale le succès – ou l'échec – éducatif et professionnel et, partant, les chances de réussite et d'intégration des étrangers qui vivent en Allemagne.

Notre société doit d'autant plus s'accorder sur des valeurs et convictions communes et contraignantes pour tous *qu'elle devient multiculturelle*. Le « débat sur la culture de référence » (*Leitkultur*) se devait donc depuis longtemps d'être mené et je suis heureux qu'il ait enfin été entamé. Pendant trop longtemps, nous avons négligé le fait que les cultures ne se contentaient pas de s'enrichir mutuellement de façon considérable, mais qu'elles se distinguaient aussi les unes des autres, qu'elles pouvaient à l'occasion se faire obstacle l'une à l'autre et qu'il était nombre de convictions et d'orientations à fondement culturel qui ne pouvaient s'appliquer simultanément dans une seule et même société. Il serait à tout le moins naïf de vouloir nier que les différences culturelles ont également une implication pratique : le principe de prééminence de l'homme ne peut pas plus coexister avec le droit de la femme à l'égalité que le droit à l'intégrité physique ne peut s'accommoder du droit à prononcer des peines de mutilation des membres. La prétention de voir s'appliquer le droit divin et la mise en œuvre indispensable des lois nationales sont tout autant incompatibles que ne peuvent l'être les concepts – basés sur la culture et l'histoire – de lien indissociable entre l'Eglise et l'Etat ou, au contraire, de stricte séparation de ces deux entités. Nous nous sommes bercés trop longtemps de l'illusion sans doute bien intentionnée de pouvoir ignorer les différences culturelles fondamentales plutôt que de les régler. A la vérité, *le concept de société multiculturelle – dans laquelle tout est placé sur un pied d'égalité et où rien n'a valeur de principe – n'est pas un concept mais un constat*. En effet, nous vivons dans une société multiculturelle, qui ne peut surmonter les inévitables conflits qu'en ayant connaissance des principes intangibles qui la régissent – aussi et surtout en cas de présence d'orientations et de convictions différentes. Les rares fois où l'indispensable débat a été mené ces dernières années, il a été fort justement signalé que les valeurs, droits et devoirs applicables à tous en Allemagne – et donc pas uniquement aux citoyens allemands – étaient énoncés dans la Loi fondamentale : droits de l'homme, libre épanouissement de la personnalité, égalité devant la loi, égalité en droits des hommes et des femmes, liberté scientifique, artistique et culturelle, tolérance pour les autres convictions, libre exercice du culte.

La culture est un préalable

La plupart des étrangers qui s'établissent en Allemagne ne le font pas seulement pour de meilleures conditions de vie matérielles, mais aussi parce qu'ils sont sensibles aux

libertés et aux droits que leur confère la Constitution. Or, nulle constitution ne tombe du ciel, ou n'y est préservée en cas de turbulences sur terre. *La Constitution a pour préalable, pour base et pour fondement la culture.* Un tel texte transpose en effet en exigences juridiques ce qui est né de l'histoire et de la culture. Toutefois, les droits ne peuvent perdurer si leur base culturelle s'érode. Droit et culture sont donc liés et l'on ne saurait postuler la subordination de l'un à l'autre. C'est pourquoi nous devons comprendre la culture comme le préalable et la base de la coexistence entre Allemands, ainsi qu'entre Allemands et étrangers. Toute réflexion sur la « culture de référence » implique systématiquement de s'interroger sur l'Europe, sa culture et son histoire.

Pour préserver les identités nationales tout en oeuvrant à l'émergence d'une identité collective, l'Europe de la diversité a besoin d'un concept politique directeur, d'une base commune de valeurs et de convictions. Un tel concept européen doit inévitablement se référer à des racines culturelles communes, à l'histoire commune, à des valeurs et traditions religieuses communes. Cette base unificatrice demeure constitutive de l'identité européenne : l'Europe est plus qu'un continent, plus aussi qu'une association d'États-Nations et plus qu'une communauté économique. *L'Europe est une idée*, une façon de penser, une manière donnée d'envisager la nature humaine, la société et le monde, une communauté de valeurs – au-delà et du fait même des crises passées et présentes. Bien sûr, apporter une réponse pertinente à la question de savoir ce que nous attendons d'une Europe unie et dans quelle direction aller ne peut résulter que d'un effort commun. Et cela implique non seulement de préciser les défis que l'Europe est appelée à relever, mais aussi d'élaborer des ébauches de solution sur la base des points de convergence des idées. A cet égard, la sauvegarde de la dimension sociale unique de l'Europe par le développement et la rénovation du modèle d'Etat social européen constituerait une des missions les plus pressantes, au même titre que l'élaboration d'un système politique démocratique, transparent et efficace au sein de l'Union européenne.

Le débat sur la « culture de référence », longtemps repoussé en Allemagne, et la recherche d'un concept directeur européen sont étroitement liés. Les deux débats ont un point commun décisif : sur le plan politique et social, il est primordial de les mener et d'aboutir à des résultats qui soient largement contraignants et acceptés. L'enjeu du débat en Allemagne n'est pas seulement d'assurer la compétitivité, mais aussi de permettre une répartition solidaire dans le contexte du développement démographique. Quant à l'Europe, la question qui se pose est celle de son avenir en tant que projet de liberté, d'égalité et de fraternité, en tant que havre de prospérité, de paix et de sécurité. Un tel avenir vaut bien tous les efforts et sûrement qu'on mène un débat approfondi sur ce qui fonde la cohérence interne de ce pays et de cette Communauté européenne.

Norbert LAMMERT

La situation économique et financière de la Chine

par Philippe MARCHAT

Dans un an, la Chine aura dépassé l'Allemagne, en ce qui concerne le Produit Intérieur brut. Global, non pas par tête. Ce dernier atteint aujourd'hui 1 750 dollars contre 35.000 pour l'Allemagne. La Chine a encore beaucoup de chemin à faire, mais elle est bien déterminée à poursuivre son rattrapage, tout en promouvant une société « d'harmonie ». L'analyse ci-dessous permet de prendre la mesure des réalisations et des défis de « l'Empire du Milieu ».

Le réveil, annoncé, de ce colosse de 9.600 millions de kilomètres carrés en grande partie inhospitaliers et de 1,35 milliard d'habitants de races diverses est en cours. Il met un terme, après que de très brillantes dynasties aient depuis l'âge de bronze régné sur l'Empire du Milieu, à un repli de plus d'un siècle qui a duré de 1842 à 1978. Une conséquence, autant de guerres perdues avec l'Angleterre et la Russie, suivies d'une occupation japonaise, que de luttes fratricides sanglantes entre nationalistes et communistes. Sans que la politique menée par Mao Tse Tung, de la création en octobre 1949 de la République Populaire de Chine à sa mort en septembre 1976, d'abord inspirée du soviétisme, puis d'un utopique « Grand Bond en avant », et enfin de la désastreuse « Révolution culturelle » n'améliore la situation.

Il faut attendre 1978 pour qu'un virage historique soit pris, lorsque Deng Ziao Ping ouvre son pays à l'Ouest, abolit progressivement la planification et rend aux paysans le droit de cultiver librement la terre, qui reste cependant propriété de l'Etat. Diverses réformes sont entreprises, des travaux pharaoniques lancés (le barrage des Trois Gorges), sous les présidences successives de Jiang Zemin, apôtre de « l'économie socialiste de marché », et de son Premier ministre Zhu Rongji, puis en 2003, de Hu Jintao, conjointement secrétaire général du comité central du Parti Communiste et président de la commission militaire centrale, et de son Premier ministre Wen Jiabao. La Chine connaît depuis une mutation profonde de son économie, des esprits et des mentalités, à laquelle concourent la mondialisation, une adhésion récente à l'Organisation Mondiale du Commerce, (OMC) et la prochaine tenue en 2008 des Jeux Olympiques à Pékin et deux ans plus tard l'Exposition Universelle à Shanghai.

Des résultats impressionnants dus à une croissance exceptionnelle

Dans ce pays-continent vivent 1.300 millions d'habitants, dont 750 millions d'actifs, 64% de ruraux, 36% de citadins chaque jour plus nombreux, mais seulement 20% de moins de quinze ans en raison de la « politique de l'enfant unique ». Par sa croissance entre 2000 et 2005 (de 1 200 à 1 800 Mds euro contre 1 450 à 1 650 Mds), le PIB de la Chine a dépassé le nôtre, et atteint par habitant 1 750 \$ au lieu de 250 en 1980. Ce chiffre moyen, s'il cache de très fortes disparités entre l'Est en pleine expansion et les autres parties de la Chine, traduit une croissance de quelque 10% par an, plus du double des taux des pays « développés », qui rappelle en revanche celui des « dragons » d'hier. Aussi ce pays, dont la richesse créée a été estimée en pourcentage du total mondial à 33% en 1820, contre 16% aujourd'hui, affiche-t-il, dans le 11^{ème} de ses plans couvrant la période 2006-2010, d'ambitieux objectifs visant, par exemple, à porter en 2020 ses capacités de production d'acier de 270 à 400 millions de tonnes, (trois fois celle de l'Allemagne), d'électricité de 441 à 900 gigawatts, (quatre fois et demi celle de la France), à tripler en quatre ans sa production d'éthylène, et à doubler en trois ans celle, encore faible, des voitures que construisent quelque 500 entreprises. Pour son développement, la Chine s'est dotée d'infrastructures, en voie d'extension, à l'échelle de son immensité qui la classent au troisième rang mondial. Derrière les USA et l'Inde, et à égalité avec le Brésil pour son réseau autoroutier de 1,9 million de kilomètres, et après les USA (195 000 km) et la Russie (87 000 km) pour ses 74 400 km de voies ferrées, dont 18 600 électrifiées. Elle a parallèlement très vite développé son réseau téléphonique (ses 383 millions de téléphones fixes et 384 millions de mobiles la placent au premier rang, devant les Etats-Unis). Ses 103 millions d'internautes l'ont fait accéder à la deuxième place mondiale, devant le Japon, mais loin derrière les USA. Avec, à la clef, les problèmes que peuvent poser aux autorités des échanges quotidiens de plus d'un milliard de SMS par jour... La Chine est déjà au premier rang mondial pour la *production* des jouets (70%), que fabriquent 20 000 entreprises, les chaussures (50% avec 7 milliards de paires), les appareils ménagers (plus de 33%) et les téléviseurs couleur (25% pour 74 millions d'unités 2004), au second pour les PC, et au troisième pour l'informatique devant le Japon et Taïwan.

Aussi est-elle devenue la troisième *puissance commerciale du monde*, derrière les Etats-Unis et l'Allemagne comme *exportatrice de biens*, après avoir dépassé le Japon en 2004, avec 6,5% du total mondial, et plus de 12% pour les ventes de produits manufacturés. Parallèlement, la forte progression de ses importations lui a permis de se hisser en 2004 à la troisième place, avec 561 Mds \$ représentant 5,9% du total des achats mondiaux. Elle se situe enfin, en incluant la zone douanière de Hong Kong, au quatrième rang mondial pour les exportations de services avec 62 Mds \$, et au cinquième avec 72 Mds, soit 3,4% des achats mondiaux de services. Elle occupe enfin, après les Etats-Unis et l'Angleterre, le troisième rang pour rece-

voir des investissements de l'étranger (IDE), bénéficiant de flux annuels supérieurs depuis trois ans à 50 Mds \$, soit 9,4% des flux mondiaux.

Raisons, forces et faiblesses d'une telle croissance...

Les raisons principales d'une croissance tenant du « miracle ». Cette croissance résulte d'une politique pragmatique et volontariste qui, tirant parti de la mondialisation, et visant à rattraper le temps perdu, a recommandé à chacun, comme Guizot en son temps, de s'enrichir et fixé trois objectifs complémentaires : une *ouverture sur l'extérieur*, une *urbanisation* compensant l'exode rural, et un *passage à l'économie de marché*.

Ces réformes touchant les institutions, les divers secteurs de l'économie et surtout les hommes, étaient d'une ampleur telle qu'elles ne pouvaient, selon la doctrine confucéenne toujours présente, qu'être mises en œuvre par un pouvoir fort, le Parti, qui n'a plus de communisme que le nom, seul en mesure de maintenir un ordre, nécessaire sur un territoire aussi vaste et diversifié, et dans une parfaite harmonie, afin que le pays retrouve puissance et dignité lui permettant de traiter à nouveau d'égal à égal avec les Etats étrangers.

L'ouverture de ce qui est le plus grand marché mondial, encore à peine exploité, attire nombre de capitaux et d'entreprises étrangers, d'Occident comme de la riche « diaspora » chinoise, et conduit, pour assurer les approvisionnements énergétiques et les matières premières nécessaires, à établir des relations privilégiées avec certains Etats.

Les investissements directs étrangers (IDE), et les centres de recherches qui les accompagnent dans la haute technologie jouent un rôle essentiel pour la modernisation et le développement des secteurs économique, financier et commercial qu'ils contribuent à profondément transformer. En 2005, les entreprises à capital étranger, qui en 2005 représentaient déjà 31% de l'industrie et 59% du commerce, ont cette même année perçu 35 Mds \$ de royalties et 25 Mds de dividendes, tandis que leurs exportations, en hausse régulière, avoisinaient les 35% du PIB chinois. Ces IDE, (environ 60 Mds \$ en 2005) dont le montant annuel a régulièrement augmenté, jouent un double rôle essentiel en permettant de nombreuses implantations étrangères sous différentes formes : « joint ventures » avec des nationaux initialement imposées, partenariats (dans le nucléaire avec EDF et AREVA pour la construction des centrales de Daya Bay et Lingao, ou dans l'aéronautique avec Airbus et Eurocopter) ou entreprises à capital exclusivement étranger. Ils sont à l'origine d'une spécialisation industrielle à base de haute technologie, et assurent en même temps une valorisation commerciale sur les marchés internationaux. Cette présence étrangère est ainsi particulièrement marquée dans les secteurs électronique et télécoms, (plus de 80% du marché), plastique (plus de 70%), équipements électriques

(60%), produits en cuir (55%), en métal (45%), chimiques, machines, équipements de transports et textiles (de 30 à 35%). Ces firmes dominent en outre le commerce extérieur, où la part des entreprises publiques a régressé de 51% en 1998 à 30% en 2005. Ces apports massifs de fonds en devises ont permis à la Chine de constituer des réserves de change, de 769 Mds \$ en 2005, qui, s'ajoutant aux 841 Mds du Japon, font que l'Asie détient désormais plus de 60% des réserves mondiales. Elles sont en majeure partie placées en bons du Trésor (Treasury bonds) américains, et couvrent le déficit de la balance des comptes des Etats-Unis.

L'*urbanisation*, second facteur de la croissance, est le remède fourni à un exode rural, spécifique en raison de la masse (200 millions de personnes) de la « population tournante » (hukou) entre ville et campagne. Outre la notable, mais insuffisante amélioration des rendements de la première agriculture mondiale qui n'empêchera pas des importations, la cause en est l'attrait d'une vie meilleure, souvent illusoire pour des ruraux aux faibles revenus, (757 millions répartis en quelque 172 millions de ménages disposant en moyenne de 323 euros par tête), dans les villes champignons ultra modernes qui s'édifient à un rythme accéléré. 72 d'entre elles dépassent le million d'habitants, et Pékin, qui se prépare aux J.O. de 2008, en compte 17 millions. Shangai, sa rivale aux 5 000 tours, et ses 19 millions d'âmes, aménage de son côté pour l'Exposition de 2010 l'immense site de Pudong, et agrandit l'un de ses deux aéroports que relie à 430 kilomètres à l'heure la première ligne allemande à sustentation magnétique en service dans le monde, le Maglev, qui aurait coûté 1 Md d'euros.

Ouverture et urbanisation devaient, pour qu'il y ait croissance, être complétées par l'*introduction* simultanée d'une *économie de marché*. C'est là un énorme chantier, nécessitant de la réflexion et du temps pour que soient élaborées et mises en application des décisions, dont nombre ont déjà été prises dans les domaines les plus divers. Sont, parmi bien d'autres, à relever l'abrogation, pas toujours explicite, d'anciennes contraintes maoïstes (enfant unique, interdiction de se déplacer sans autorisation...), les adaptations législatives et réglementaires imposées par l'OMC dans les secteurs concernés, l'élaboration progressive d'une législation relative au droit des affaires, indispensable au bon fonctionnement des entreprises, ou encore de premières mesures en faveur d'une protection du droit de propriété intellectuelle, fort menacée dans un pays où la contrefaçon est insuffisamment réprimée, mais que la multiplication de productions locales à forte valeur ajoutée devrait rendre nécessaire. Par ailleurs, en marge du secteur financier, il est à noter que la Bank of People of China (BPoC), a été séparée des quatre autres grandes banques publiques, comme prélude à la création d'un marché monétaire qui, pour des raisons particulières, ne peut encore fonctionner.

Forces et faiblesses de la croissance. Dans le secteur industriel, produire plus d'acier et d'électricité à partir des énormes ressources de charbon, outre le risque de multiplier le nombre déjà élevé d'accidents dans les centaines de mines exploitées, et d'aggraver une pollution atmosphérique déjà à la cote d'alerte, soulève bien des questions. Où implanter les nouvelles usines ? Comment transporter, une matière sale et pondéreuse, avec d'énormes poids lourds sur des routes déjà encombrées, ou par le fer, ce qui oblige à construire de nouvelles voies, comme cela vient d'être le cas ? Poursuivre en tout cas les recherches pour réduire les rejets de CO2 des nouvelles usines, et concevoir, si elles n'ont pas d'effets nocifs pour l'homme – ce qui reste à démontrer –, des lignes électriques de 10 000 kilovolts (contre 4 000 aujourd'hui en France) ?

La croissance chinoise a créé une situation nouvelle dans le monde, en attirant et en sélectionnant par spécialités, dans un centre de production multipolaire, un grand nombre d'entreprises très performantes, axées, comme dans la Silicon Valley, sur la recherche. La contrainte qu'elles ont de procéder à d'importants transferts de technologie dans des secteurs à haute valeur ajoutée (nucléaire, transports, informatique...) permet en contrepartie à la Chine d'optimiser, vite et à peu de frais, le niveau de son industrie et de combler ainsi son retard. Elle est désormais en mesure, non seulement de conserver cette avance, mais encore d'en élever régulièrement le niveau, avec l'aide de ses 600 000 chercheurs qui travaillent sur des objectifs concrets et précis, et grâce aux multiples appels d'offres internationaux induits par le 11^{ème} plan. La Chine devient ainsi un pôle incontournable générateur de nouveaux progrès techniques. Sans doute les entreprises étrangères qui y sont installées en profiteront-elles, comme c'est déjà le cas, mais elles risquent aussi de perdre progressivement de leurs atouts au fur et à mesure qu'elles procèdent à des transferts de technologie. Aussi devraient-elles être amenées à optimiser, en recourant notamment à la recherche, toutes les opportunités, que leur offrira leur présence, pour continuer d'être en mesure d'apporter un plus à leurs compétiteurs ou associés chinois. Comme l'ont jusqu'à présent réussi certains grands groupes implantés en Chine, qui, comme ASB-Alcatel, y vendent leurs produits hauts de gamme qu'ils vendent aussi aux Etats-Unis, parfois avec les aides à l'exportation accordées à ceux d'entre eux dont la majorité du capital est chinoise, à un titre près ! Dans un domaine où il apparaît qu'à brève échéance 80% des ordinateurs portables pourraient bien être « made in China ».

Mais les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, et le moteur de la croissance peut avoir plusieurs sortes de ratés. L'un d'eux tient à un défaut de maîtrise de la croissance, susceptible d'entraîner un risque de « surchauffe ». Ainsi l'objectif 2005 de 10% de croissance fixé par Pékin s'est trouvé dépassé par plusieurs régions, comme devraient l'être cette année les 8% après le 10,9% du premier trimestre 2006. Il est

d'autre part difficile de moduler précisément les taux de croissance du bâtiment et de l'industrie, financés par les importants flux de capitaux déjà mentionnés. Ils proviennent de sources multiples – industriels, banquiers et investisseurs étrangers, nombreux et riches chinois de la diaspora et de l'intérieur (parfois à des fins de blanchiment) qui, faute (sauf pour les fonctionnaires) d'une couverture sociale et de retraites, placent en banque leur abondante épargne (dont le taux dépasse 40% du PIB, contre 15 à 18% en France). Cette surliquidité rend inopérante toute régulation de la masse monétaire par la Banque centrale, dont le taux de refinancement récemment porté à 6,12% ne saurait avoir d'effet sur des banques qui n'ont nul besoin d'y faire appel.

Cela explique la situation paradoxale du système bancaire, dont nombre d'établissements seraient en faillite sans cet excès de liquidités, en raison de l'importance de leurs créances douteuses et irrécouvrables, lourd héritage de prêts aux promoteurs et surtout aux anciennes entreprises d'Etat qui ont fermé leurs portes et condamné leurs salariés à vivre souvent sous le seuil de pauvreté. Or, ni cette situation anormale et catastrophique, ni l'insuffisante commercialisation des constructions nouvelles ne semblent ralentir, dans les grandes villes au moins, le rythme impressionnant des chantiers en cours ou près d'ouvrir. Ne serait-ce pas l'amorce d'une « bulle financière », dont l'éclatement éventuel pourrait avoir les mêmes effets dévastateurs pour le système bancaire qu'au Japon il y a une dizaine d'années ? L'Etat vient en tout cas d'autoriser la principale banque du pays, l'Industrial and Commercial Bank of China (ICBC) à lever sur les deux bourses de Hong Kong et Shanghai de 19 à 21 Mds \$, dans ce qui sera la plus grosse privatisation par émission d'actions, après celles de la Bank of China, et de la CCB qui avaient recueilli respectivement il y a peu 13,7 et 8 Mds \$.

Dans le domaine social, du fait des multiples incidents survenus dans diverses régions, la réduction des écarts croissants entre riches et pauvres, entre villes et campagnes, est devenue pour le gouvernement, qui ne rejette pas pour autant l'essor économique, une priorité, de même qu'une intensification de la lutte contre la corruption, à quelque niveau qu'il se situe, comme vient de le montrer la récente arrestation du secrétaire général de la région de Shanghai.

L'écologie est un autre sujet de préoccupation, qu'il s'agisse de l'avance régulière de la désertification, d'une pollution atmosphérique qui se fait sentir jusque dans la capitale, d'une modification importante du cours des grands fleuves qui n'atteignent même plus l'océan, ou encore de la pollution dramatique d'un grand nombre de nappes phréatiques. Autant de questions susceptibles, comme les précédentes, d'avoir sur la poursuite et le niveau de la croissance et la situation économique et politique des conséquences difficiles à cerner.

La France et l'Europe devant l'ampleur des problèmes posés

Tout Français se rendant en Chine ne peut qu'être frappé, et profondément préoccupé, par les abyssales différences existant entre un pays, aujourd'hui profondément attaché au respect des trente cinq heures et de la RTT, et une Chine qui, malgré sa population elle aussi vieillissante, éclate de dynamisme, montre une activité débordante, se prépare fébrilement aux J.O. de 2008, et, déjà, à l'Exposition Universelle de 2010, se montre fière de sa puissance retrouvée, et ne cache pas son ambition de dépasser le moment venu les Etats-Unis.

Sans doute la France qui avait au XIX^e siècle, par ses concessions et ses nombreuses missions, une influence, notable, est toujours présente, sous la forme, de 650 entreprises qui, sur 1400 sites, représentent l'industrie, la grande distribution et les produits de luxe, surtout à Shanghai, Pékin, et au Guandong. Mais nos relations avec le colosse chinois sont loin de suivre la forte progression de son économie. De 438 M euros seulement en 2004, *nos investissements* y sont faibles, laissant la Chine, (sans la zone douanière de Hong Kong) au 22^{ème} rang, soit moins, avec 1,1% que dans les pays de l'ASEAN (1,7%) ou au Japon (3,4%) ! *Les échanges commerciaux*, qui, avec une baisse des exportations et une hausse des importations, font de la Chine notre septième fournisseur et notre neuvième client, présentent un solde négatif de 15,1 Mds euros en 2005 qui est, depuis trois ans, *et avant l'Allemagne*, le plus important de nos déficits bilatéraux. Notre part de marché diminue et n'est que de 1,3% nous plaçant derrière l'Italie et l'Allemagne. Il est à espérer que les mesures en cours permettront d'améliorer cette situation.

Mais quel qu'en soit le résultat, l'ampleur des problèmes que pose aujourd'hui la rapide montée en puissance de la Chine dans tous les domaines évoqués (politique, économie, recherche...), doit nous conduire à *poursuivre en toute priorité l'achèvement de la construction d'une Europe qui, seule, sera désormais en mesure de prendre place à la table des Grands dont la Chine, après son réveil, fait désormais partie.*

Philippe MARCHAT

Où va l'argent du peuple ?

par Omar LEFRANC

Bien malin qui le sait, bien courageux qui le dit ! Nos ancêtres ont fait la Révolution pour le savoir. Ils ont institué – difficilement - un Parlement pour les renseigner. Celui-ci aujourd'hui est bâillonné, endormi, méprisé.

Deux séries de chiffres, sortis récemment illustrent cette évolution. La première concerne les exonérations de cotisations, versées par les entreprises aux URSSAF. Elles ont progressé de 4,3% de 2004 à 2005, nous dit l'Acoss, organisme centralisateur. Eh bien, ce coût n'est pas si exagéré que cela, dira-t-on. Mais au tournant d'une phrase, on apprend que ces exonérations représentent maintenant environ 9% du total des cotisations sociales, soit 21 milliards d'euros sur 216,3 milliards. Et que 80% de ces exonérations (16,7 milliards) puisées dans le budget, c'est-à-dire prises dans les poches du peuple viennent compenser la charge que les 35 heures ont fait peser sur les entreprises. Sans cela celles-ci seraient vues forcées d'accroître d'autant leurs prix à l'intérieur et de se retirer des marchés extérieurs. Ainsi l'ensemble des citoyens paie le repos obligatoire d'une bonne partie des salariés !

L'autre série de chiffres vient d'être révélée par René Dosière, député de l'Aisne, dans son livre intitulé "L'argent caché de l'Elysée" (*Le Seuil*). Le budget de cette importante institu-

tion a été multiplié par huit sous l'actuel Président. Celui-ci aurait-il réalisé une prestation huit fois plus utile à la nation que son prédécesseur ? Il est permis d'en douter même s'il faut tenir compte de l'intégration dans ce budget des fameux et obscurs "fonds secrets". Les électeurs ne sont guère éclairés sur ce point, malgré le flot d'informations qui nous est déversé sur les faits et gestes de Sarko et Ségo...

Les médias et leurs patrons et les patrons de leurs patrons considèrent que les électeurs ne sont pas capables de juger ce que leur coûte leur Etat, leurs multiples structures décentralisées, les lignes de transports ferroviaires à moitié vides, les hôpitaux sans malades, la dette s'accumulant sur la tête de leurs enfants...

Tout au contraire, les duettistes, Sarko et Ségo, entassent promesses sur promesses. Bout à bout, chacun donne l'assurance qu'il augmentera le poids des prélèvements obligatoires de 60 milliards d'euros par an.

Tout le monde paie à travers la TVA et les impôts locaux, les plus riches un peu plus par l'impôt progressif sur le revenu et l'ISF. Et tout le monde paiera encore plus si un des candidats dépensiers est élu...

Le dictionnaire du sens interdit

par **André LE GALL**

ART. (suite). Y'a pu d'exa^m ! Le cri de mai 68 surplombe l'histoire de l'art au XX^{ème} siècle. Il y avait des règles, des techniques, des apprentissages, des concours, des jurys, des prix. On apprenait, on essayait, on détruisait, on recommençait, on creusait, on ajoutait, on retranchait. Fatigant. Jusqu'au jour où il a été décidé qu'était une oeuvre d'art toute chose qui porte la signature d'un artiste. L'urinoir de Duchamp a servi de référence. C'est en 1917 à New York que Duchamp s'est approprié le célébri^sime sanitaire, qu'il a nommé poétiquement Fontaines. L'artiste prend un objet préexistant, - en français on dit: un ready made-, destiné à un usage déterminé, le détourne de sa fonction, le signe, le fait acheter par un mécène public ou privé. Je sais ce que tu vas dire, lecteur : ça n'est pas de l'art ça ! D'abord hâte-toi de proférer ce propos prudhommesque avant qu'il ne devienne délic^tueux car je te signale qu'une pétition a été mise en circulation dans le micro-milieu qui exige que soit créé un délit « d'atteinte à la vie artistique ». Pour l'heure, il n'y a pas encore de loi. Donc tu peux stupidement et impunément répéter : ça n'est pas de l'art ça ! Mais, justement, c'est aussi ce que disent les protagonistes du système. Ce qu'ils font c'est du non-art. Alors pourquoi ce délit d'atteinte à la « vie artistique » ? C'est comme ça ! Et qui décide qui est un artiste ? Les pairs et les critiques intégrés au système, les marchands, les conservateurs, les propriétaires de galeries, les réseaux qui rassemblent les uns et les autres, qui organisent les expositions, qui dési-

gnent les exposants. D'ailleurs ça n'est pas ton affaire, lecteur. Je sais bien, moi, quelle est ton affaire : tu voudrais retrouver, intacte, cette émotion que provoque l'art lorsqu'il remplit sa fonction, lorsqu'il fait accéder le lecteur, l'auditeur, le spectateur, celui qui regarde, à cette jubilation pathétique qui est comme le battement secret de la vie, instant suspendu au sein du temps. Trouver les mots, les harmonies, les images, les couleurs, le mouvement qui créent cette furtive délectation au sein de l'éphémère, c'est le don de l'artiste. Tout le monde, il est pas artiste alors ? Ben non ! Revoilà l'exa^m ! Les dons et les talents ne sont pas interchangeables. Ils sont divers. Le beau, splendeur du vrai, ne se livre que lorsque l'artiste se laisse traverser par l'inspiration. La beauté ? L'inspiration ? Il est vraiment temps que la loi vienne réprimer de tels écarts de langage. Reste tout de même cette évidence aveuglante : lorsque l'inspiration fait défaut, ne subsistent que des trucs et des machins qui ne procurent à ceux qui les consomment qu'un ennui que seule l'intimidation contient dans les bornes du respect. Le respect ne durera qu'autant que durera l'intimidation. L'art n'est pas mort, il est ailleurs. Pas d'art sans inspiration. C'est quoi l'inspiration ? C'est le frémissement, certes affaibli, mais cependant tumultueux, du souffle divin dont la Genèse dit qu'il agitait la surface des eaux avant même que la lumière fût. (Voir INSPIRATION)

INSPIRATION. (Voir ART).

André LE GALL

La chronique des lettres

par Philippe SÉNART

• Michel Déon et Denis Tillinac

« Si j'avais à récrire entièrement mes livres, je me contenterais d'un sec résumé de dix pages où l'essentiel serait dit... » déclare Stanislas Beren dans *Un déjeuner de soleil*. Michel Déon reconstitue dans ce roman, en allant de l'œuvre à l'homme, la biographie de cet écrivain qui lui ressemble beaucoup. Ils ont été tous deux élèves du lycée Janson de Sailly, et ils portent la même casquette de tweed irlandais. Ce qui les distingue l'un de l'autre, c'est que Stanislas Beren a tué dans le maquis monténégrin de sa jeunesse un homme, c'est un meurtrier et Michel Déon, à l'âge de quatre ans, n'a tué qu'un loup, d'ailleurs imaginaire, dans le square du Ranclagh à Paris.

Renonçant à condenser son œuvre en dix pages, Michel Déon a réuni dans un gros volume de mille et quelques pages de la prestigieuse collection Quarto¹ où ont été déjà publiés Proust et Balzac, six de ses romans ou récits. Est-ce l'essentiel ?

Félicien Marceau recevant Michel Déon à l'Académie française s'est attardé sur le moment où le jeune homme qui s'était évadé d'une France soumise au terrorisme intellectuel du clan tout puissant Sartre-Beauvoir et qui, s'élançant autour de la Méditerranée sur les traces d'André Fraigneau dans ce que Stendhal avait appelé, une chasse au bonheur, écrivait à Venise en 1947, *Je ne veux jamais l'oublier*, se retire, avant de poursuivre son

œuvre, dans le silence, conseillé, comme Nimier, par Chardonne. Il s'y recueille et c'est le moment, aussi, où il se réfugie dans ces îles où il a toujours rêvé de préserver sa solitude. C'est le moment où, déclare Félicien Marceau « l'homme éprouve le besoin de faire ses comptes, le besoin de faire oraison, de se retrouver, de se rassembler, de s'interroger ».

Il est rare, ajoutait-il, qu'il ne sorte de cette période « une vision plus ample, une réflexion élargie ». De la réflexion élargie, est sorti, chez Michel Déon, *Les poneys sauvages* qui est le roman d'une génération ; de la vision plus ample, *La montée du soir* où l'on voit un homme délesté de tous les objets qui le retiennent au sol, comme le Ionesco du *Roi est mort*, gravir une montagne d'où il découvre, de son sommet, le vaste paysage de toute une vie. Pol Vandromme dit, dans son excellent petit ouvrage sur Déon², que *La montée du soir* est le point culminant de son œuvre, et l'on en a fait son testament spirituel. Mais y a-t-il une rupture dans l'œuvre de Michel Déon entre les années vagabondes où il quête le bonheur et dont *Les trompeuses espérances* écrit à Positano en 1953 marquerait le terme et son départ pour les îles où il aurait trouvé son port ? C'est toujours dans cette œuvre la même voix légère, mais grave, qui se fait entendre.

Dès son enfance, quand à l'âge de quatre ans, qui est, pour Jouhandeau, l'âge métaphysique de l'homme, il demandait à son père : « c'est quoi, l'infini » - la même question que posera plus tard dans *Thomas et l'infini*, celui

¹ Gallimard.

² La Table Ronde.

de ses livres qu'il préfère, un petit garçon agonisant sur son lit d'hôpital, Michel Déon s'est entendu répondre par son père : « l'infini on n'en revient pas, c'est mortel ».

Il a toujours été hanté par la mort. « La mort, l'idée de la mort est constamment présente dans tout ce que j'écris » déclare son double, Stanislas Beren, dans *Un déjeuner de soleil*. Michel Déon appartient à une génération dont la mort, tant sur les champs de bataille que dans les prisons et jusqu'au pied des poteaux d'exécution, a été la fidèle compagne. Elle a été celle aussi de Fabrice del Dongo dont le héros de *Je ne veux jamais l'oublier* poursuivait le fantôme autour des lacs italiens. *La chartreuse de Parme* commence à Waterloo. Stendhal y promène Fabrice, à travers la mort et la mort, avec qui il a dansé, ne le lâchera jamais. Alors quoi, le bonheur ?

Il n'y a rien qui irrite plus Michel Déon que d'être appelé par une critique à courte vue « le romancier du bonheur ». « Le bonheur, a-t-il écrit, n'existe pas, c'est fou ce que ce mot peut charrier de tristesse et de désastres ». Michel Déon n'exprime dans son œuvre que la nostalgie du bonheur, celui qui a été refusé à une génération éprouvée par la guerre qui n'est jolie que dans le roman de Roger Nimier, *Le hussard bleu*. Non seulement, elle a été frustrée de gloire par la défaite et c'est pourquoi elle préfère vivre en 1925, dans une après-guerre victorieuse, mais elle dit qu'elle a « mal à la France ». Michel Déon souffre de cette blessure. Il s'en écoule « la longue plainte » que Félicien Marceau a décelée dans son œuvre et qui est « le murmure mélancolique » qu'il a lui-même dit sourdre de la vie de Stanislas Beren dans *Un déjeuner de soleil*.

Mais nous savons depuis que nous avons lu *La chambre de ton père* que la blessure, secrète celle-là, dont Michel Déon ne pourra jamais guérir, date de l'enfance, de la découverte de la mésentente de ses parents. Il rêve de leurs deux visages unis penchés sur son berceau et quand meurt son père, le mal-aimé, dont la tendre figure est entourée de ses remords et de ses regrets, il a quatorze ans. Sacré prématurément par sa mère « chef de famille », il a pu écrire « qu'une enfance inachevée ne cicatrise pas ». De toute son œuvre, la blessure suinte. Cette œuvre n'est qu'une imitation du bonheur.

Qui est Michel Déon ? Pudique et même un peu farouche, avare de confidences, opposant aux curiosités un air de hauteur il a écrit dans *Un taxi mauve* : « Pourquoi faut-il toujours sortir ses papiers, nom, prénom, date et lieu de naissance, occupation, domicile ? » Mme Alice Déon présente dans une notice biographique très détaillée les papiers d'identité de son père. Nous ne croyons plus rien ignorer désormais de la vie de ce fils de fonctionnaire, né par hasard à Paris, grandi dans des villes cosmopolites, Nice, Monaco, à qui il manque des grands-parents, une maison de famille, d'anciennes et solides attaches dans un arrière-pays, celui qui s'est inventé dans la petite ville savoyarde de *La montée du soir*, porté par des flots incertains vers des îles rêveuses, amarrant enfin ses navigations au quai Conti.

Le véritable port de Michel Déon est là. L'Académie qui lui a offert une patrie qui n'est pas ingrate est le pôle de fixité de sa vie. Mais est-ce dans sa vie qu'il faut aller le chercher ? Ou dans son œuvre ? Qui est Michel Déon ? Les faits, si détaillés soient-ils, de sa biographie ne peuvent s'éclairer et s'expliquer qu'en

s'insérant dans la texture intellectuelle, morale et sentimentale qui est celle de ses livres. « Je suis le fils de mon œuvre », fait-il dire à Stanislas Beren. « Je suis le fils de mon œuvre » proclame aussi Michel Déon. En se faisant appeler officiellement Michel Déon, en substituant ce nom à celui reçu de ses pères, il ne revendique que cette filiation. Fièremment, il l'affirme. C'est un enfant trouvé de la littérature.

*
* * *

On a voulu comparer le « roman » de Denis Tillinac, *Je nous revois aux Poneys sauvages* de Michel Déon. Ni Jacques Laurent, ni Roger Nimier, ni Blondin, ni Nourissier, ni Félicien Marceau, ni aucun des écrivains de cette génération n'a eu sur celle qui l'a suivie l'influence d'un Michel Déon. C'est qu'il s'est imposé à elle par un style de vie. Dans un univers niveleur et uniforme où l'idéologie démocratique tendait à broyer toutes les différences, il avait retenu de Paul Morand que les îles seraient le refuge des derniers aristocrates. Quand à vingt ans, Jean-Marie Rouart s'est précipité dans l'île de Spetsaï, ce ne fut pas pour demander à Michel Déon comment écrire, mais comment vivre.

Michel Déon est selon la terminologie gobinienne un « fils de roi ». Eprouvant dans l'après-guerre, comme Gobineau en 1870, le malaise d'être français, il écrit ses *Pléiades*, *Les Poneys sauvages*. *Les Poneys sauvages*, c'est, dit Michel Déon, l'adieu à notre avant-guerre. « On nous avait volé notre temps de joie, tué nos amis, ruiné nos enthousiasmes. Nous ne pourrions plus jamais croire à la Justice, à la Vérité et à l'Honneur ». Ni au

bonheur. C'est hors d'un monde où règne l'imposture et où toutes les valeurs sont falsifiées qu'il a lancé quatre anciens étudiants de Cambridge, unis par un lien de chevalerie, dans leur refus de subir des destins médiocres, à la poursuite de ce qu'ils appellent, à l'instar de Gobineau, un idéal supérieur. Des poneys sauvages dansant, ivres de liberté, dans une prairie irlandaise, ont inspiré ce roman à Michel Déon.

Fils de roi, lui aussi, Denis Tillinac ?... Il s'est présenté dans l'un de ses romans : « n'importe quel européen, né dans l'après-guerre, élevé catholiquement, à l'abri du besoin, héritier de racines provinciales enfouies dans des maisons de famille... ». Dans ce roman, *Maisons de famille*, se découvrait, se dessinait, se révélait cet européen d'après-guerre, plus exactement un Français de l'ère philippardo-pompidolienne, abandonné par d'antiques invasions au bord méridional du Massif central, happé par l'appel d'air d'un Paris cosmopolite et anarchique.

Je nous revois est sous la forme romanesque qui est d'usage, une sorte de confession de génération. Elle est née dans les ruines de la guerre, mais à l'âge d'homme, elle a pris le pouvoir dans une société d'abondance. C'est la société annoncée par Gobineau lorsqu'il écrivait dans *Les Pléiades*, que, « désabusés de la foi, de la poésie, des grandes visions apocalyptiques de la pensée... (les hommes) concevraient une organisation dans laquelle les peuples bien nourris, bien repus, bien vêtus formeraient un immense troupeau de bétail admirablement dirigé, entretenu, engraisé, et seraient menés de haut par des maîtres tout-puissants... que devraient bénir d'un hosannah perpétuel des générations de brutes ». Le

monde, aussi bien, n'est plus qu'un marché géré despotiquement par des synarchies et des trilatérales. Les relations politiques entre états y sont remplacées par des relations économiques entre grandes puissances industrielles et marchandes. Raoul Dutheil est l'un de leurs agents. Autour de lui, rescapés de l'ancien monde, gravitent des gens « suprêmement civilisés », écrivains, artistes, journalistes, éditeurs. C'est la bande à Dutheil. Plus qu'un roman de génération, *Je nous revois* est un roman de bande.

Mais des gens suprêmement civilisés ne peuvent plus être aujourd'hui que des décadents. Ont-ils encore un dessein politique ? L'Europe est-elle encore à faire, quand, déjà, elle se défait. Denis Tillinac en prend la mesure, comme Drieu la Rochelle prenait en 1922 la « mesure de la France ». Celle d'un cerceuil ? « L'Europe fait-il dire à l'un de ces personnages, je n'y ai jamais cru. Trop de morceaux à rapiécer. Au mieux, elle survivra par le tourisme ». Denis Tillinac pourra toujours se replier sur ses maisons de famille. Mais au moment où les notables de petite ville se sont démis de leurs fonctions héréditaires, il n'y a plus d'héritages à relever, il n'y a plus que des maisons de famille désertées.

Née d'un moment de « spleen en Corrèze » (c'est le joli titre de l'un de ses premiers romans), Denis Tillinac a inscrit son œuvre dans un va-et-vient régulier entre le plateau de Millevaches et Paris. *Je nous revois* est un roman qui commence et qui finit à Rome. Denis Tillinac s'y est installé en marge de l'axe de son œuvre dans ce qui aurait pu être, du point de vue de l'Éternel, un bon poste d'observation. « Il faut aller à Rome, tout est là », écrit-il quand la bande à Dutheil s'est désagrégée. Voudrait-il signifier que l'Humanité entière doit s'y rassembler pour se définir, que Rome, c'est le pôle de fixité d'un monde à la dérive ? Y poursuivrait-il « l'idéal supérieur » des fils de roi de Michel Déon ? Mais « Rome, c'est Marleen », dit-il. Denis Tillinac ne nous y a entraîné et ne nous y promène sur une musique de Scarlatti qu'à la poursuite d'une femme qui initie le narrateur de ce roman au Baroque. Or, le Baroque, c'est l'art où se déploient toutes les mortelles séductions de la décadence. Tonique pour survivre, cette musique ? Ou, plutôt, baume pour aider à mourir...

Les poneys sont fatigués.

Philippe SÉNART

MONTESQUIEU

« Une République sage ne doit rien hasarder qui l'expose à la bonne ou à la mauvaise fortune : le seul bien auquel elle doit aspirer, c'est à la perpétuité de son état ».

*Sur les causes de la grandeur des Romains
et de leur décadence, ch. IX*

In memoriam

par Jacques MALLET

• *L'abbé Pierre et le MRP*

C'est dans la résistance, au Vercors, qu'Henri Grouès, jeune prêtre d'origine lyonnaise, disciple de Saint François d'Assise, a pris le nom sur lequel nous l'avons tous connu : l'abbé Pierre. Des amis résistants l'ont engagé à se présenter aux élections, parmi lesquels, Pierre-Henri Teitgen. Candidat en Meurthe-et-Moselle de la première assemblée constituante d'octobre 1945, il a été élu sur une liste apparentée au MRP auquel il a adhéré un an plus tard. Il sera réélu aux élections suivantes. Il se sentait proche de ce parti : issu de la Résistance et des mouvements d'action catholique, qui s'inscrivait dans la tradition du christianisme social. Ne s'était-il pas donné pour objectif, dans son 1er manifeste du 26 novembre 1944, une révolution dans l'ordre et par la loi qui ferait de la démocratie politique et sociale une réalité et libérerait l'économie des puissances d'argent ?

L'abbé Pierre était un parlementaire estimé de tous, toujours proche de ses électeurs et toujours prêt à s'engager pour la justice sociale et l'aide aux plus pauvres. Dès 1949 il avait créé les bases des compagnons d'Emmaüs à Neuilly-Plaisance. Mais il s'ennuyait un peu à l'Assemblée nationale et, comme le disait le socialiste Daniel Mayer, « il n'avait aucun sens du compromis ». En 1950 il s'est éloigné du MRP, à ses yeux trop modéré. En 1951 il sera battu aux élections sur une liste de gauche indépendante. Il s'est alors entièrement consacré, comme c'était sa vocation, à ses actions sociales concrètes sur le terrain.

On connaît la suite : son appel à RTL au cours du terrible hiver de 1954 qui a lancé « l'insurrection de la bonté » contre le scandale des sans logis et de la grande pauvreté. Sous son inlassable impulsion, Emmaüs s'est développé en France et dans plus de 40 pays. Mais son combat est loin d'être achevé. Les démocrates sociaux d'inspiration chrétienne ont l'ardente obligation de le continuer.

• *Adieu à Jean-François Deniau*

J'ai participé avec Jean-Marie Daillet à l'hommage national qui a été rendu aux Invalides le 29 janvier à Jean-François Deniau. C'était un ami depuis plus de cinquante ans. Encore n'ai-je connu que la moitié de ses « sept vies » et l'ai-je un peu perdu de vue ces dernières années. Nous étions ensemble à Sciences Po en 1949 dans la première « conférence » qu'animait René Rémond, rue Saint Guillaume. Nous étions ensemble à l'ENA en 1950. Il était l'un des élèves les plus brillants de la promotion « Jean Giraudoux » au titre si conforme à sa vocation. Nous sentions déjà que cet énarque atypique ne se contenterait pas d'une carrière de haut-fonctionnaire. Inspecteur des Finances, il a exercé à Bruxelles les fonctions importantes de directeur en charge des négociations d'élargissement. J'étais dans le même temps chargé de l'Information sur le Marché commun au Bureau de la Commission à Paris.

Nous nous sommes retrouvés à l'UDF quelques années plus tard, lui ami très proche de Valéry Giscard d'Estaing et moi collaborateur et ami de Jean Lecanuet. En 1984, nouveaux députés élus sur la liste de Simone Veil, nous sommes entrés ensemble au Parlement européen en plaisantant : nous nous étions perdus dans les couloirs... Jean-François Deniau avait été avec Robert Marjolin l'un des principaux négociateurs du traité de Rome. Il restait un partisan convaincu de l'Union européenne mais s'interrogeait de plus en plus sur son avenir, jugeant sans doute inéluctable à terme, sous une forme ou sous une autre, le recours à une « Europe à géométrie variable ».

Ambassadeur, député, ministre et académicien, certes. C'était un seigneur. Mais là ne se situait pas pour lui le plus important.

La mer était sa passion, sa vie. C'est elle qui a inspiré ses meilleurs livres à mon avis : « La mer est ronde », petit chef-d'œuvre cher à tous les amateurs de voile, et « La Désirade ». C'est en mer qu'ont été recueillies ses cendres comme c'est l'usage pour les marins. Avec l'amour de la mer il y avait l'amour de la liberté. Il a été toute sa vie un combattant de la liberté, allant en maints endroits dangereux pour porter témoignage. Au Parlement européen il a suscité la création d'un « Prix Sakharov » qui, chaque année, récompense un homme ou une femme pour ses actions exemplaires au service des droits de l'homme et de la démocratie. Nous avons tous admiré son courage dans sa longue lutte contre la maladie et la mort. Son combat est fini. La mémoire demeure.

Adieu cher Jean-François Deniau. Nous ne t'oublierons pas.

Notes de lecture

Il faut croire en la politique de Christian Delacampagne

Les lecteurs de *France-Forum* partagent largement cette opinion. En ouvrant le livre de Christian Delacampagne, ils seront hautement intéressés par la clarté de l'exposé, par la chaleur de la démonstration, par la faculté de synthèse de l'auteur. Un vrai bréviaire des hommes libres !

L'idéal démocratique est universel et s'il n'est pas encore réalisé dans le monde, à loin près, il doit être proclamé et soutenu par les pays, qui par un heureux hasard de l'histoire, en ont été et en restent les bénéficiaires. Les valeurs de l'idéal démocratique doivent être défendues contre les valeurs adverses, ce qui ne revient pas à prendre parti contre les cultures où ces valeurs sont menacées. L'Europe pour sa sauvegarde et pour celle de l'Humanité doit s'arracher au nihilisme qui a grandi et prospéré en Occident depuis 1990, « au sentiment de culpabilité que des marchands de fantasmes sans scrupule cherchent à lui imposer ».

Cette réflexion qui embrasse l'histoire et la géographie nous montre que le combat pour la démocratie libérale a subi depuis la fin du communisme un « grand déraillement ». La France, après la catastrophe du « non » au référendum doit se reprendre d'urgence. La prochaine élection présidentielle est l'occasion de la prise de conscience de l'enjeu. Elle initiera un redressement indispensable pour refonder le pacte social en reprenant foi en la démocratie. C'est ce qui s'appelle faire de la politique, même si, comme l'auteur (mais a-t-il raison ?), on n'adhère pas à un parti militant.

Un livre d'une grande pertinence et d'une grande utilité.

Charles DELAMARE

Ed. de La Martinière, 17 €.

Un Lorrain au cœur de l'Europe de Jean Seitlinger

En ces temps de crise, de doute, et de pessimisme sur la situation de notre pays et de l'Europe, le livre-Mémoires – de notre ami Jean Seitlinger vient à son heure. Il nous apporte le fruit d'une longue expérience politique, celle d'un député lorrain, élu en 1956, sur la liste de Robert Schuman, son ami et modèle, et huit fois réélu jusqu'à ce qu'il se retire en 1997, mais aussi d'un élu local et régional très actif et d'un acteur important de la construction européenne.

Son *premier message*, qui s'exprime avec discrétion et modestie dans toute son action, c'est celui d'un chrétien pour qui la politique se *définit comme le service du bien commun, une des formes les plus élevées de la charité*. Son *deuxième message* est de ne jamais dissocier ce que l'on appelle « la grande politique » de l'engagement au service des autres, en tant que maire de sa bonne ville de Rohrbach-les-Bitche de 1977 à 1995, conseiller général et régional. Son *troisième message*, réconciliant le patriotisme et l'engagement européen, a été de rendre toujours compatible son engagement international avec son action concrète d'élu local. Ce grand voyageur, ce grand européen, membre très actif du Conseil de l'Europe, député européen de 1979 à 1984, a réussi à rester toujours proche de ses concitoyens. Bel exploit et bel exemple !

L'Union de l'Europe, œuvre de paix et de fraternité, dans l'esprit de Robert Schuman, fondateur de la Communauté européenne en 1950, a été l'idée majeure de sa vie. Je partage sa conviction et j'ai depuis longtemps partagé le même combat.

Voisin proche de l'Allemagne, il était tout naturellement porté à rechercher la coopération la plus

étroite possible pour bâtir avec elle des institutions politiques communes, bref, pour construire l'Europe. Pierre Pflimlin avait fait de lui le secrétaire général des Nouvelles Equipes Internationales (NEI) qui ont joué un rôle très important dans les années soixante pour le rassemblement des démocrates chrétiens de l'Europe de l'Ouest mais aussi d'Amérique latine. C'est ainsi qu'il a organisé un congrès mondial des démocrates chrétiens à Vienne, et une rencontre du Président chilien Frei avec Jacques Maritain. Il devint plus tard dans les années 80 secrétaire général du Parti Populaire européen, dont il a été l'un des fondateurs.

Il était doué pour l'action internationale qui exige beaucoup d'efforts et de patience, le sens du compromis et la pratique des langues. Il parlait l'allemand aussi bien que le français mais aussi l'anglais et un peu le russe. Il avait toutes les compétences nécessaires pour faire un bon ministre des Affaires européennes. Son nom avait été avancé pour ce poste par Pierre Méhaignerie. Jacques Chirac alors Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing l'avait accepté mais, pour des raisons peu, claires Pierre Messmer y apposa son veto. Cette hostilité reflétait-elle celle qu'avait ressentie le général de Gaulle à l'égard de Robert Schuman ? On trouvera dans l'ouvrage de Jean Seitlinger un récit sans passion illustrant l'attitude mesquine du pouvoir gaulliste lors des obsèques de Robert Schuman en 1963. Cette hostilité, le Général l'avait exprimée avec éclat, dans sa fameuse conférence de presse de mai 1962, qualifiant l'Europe communautaire de « volapuk » intégré. Elle avait eu pour conséquence, Jean Seitlinger omet de le dire, la démission de tous les ministres MRP derrière Pierre Pflimlin. Elle entraînera aux élections suivantes la défaite de Jean Seitlinger qui retrouvera son siège en mars 1973 après s'être reconverti dans le Barreau.

En 1979, grâce à Valéry Giscard d'Estaing, le Parlement européen fut élu pour la première fois au suffrage universel, comme l'avait demandé Jean Lecanuet, et Jean Seitlinger était en place éligible sur la liste de Simone Veil. Il devint le rapporteur du Parlement européen sur un projet de procédure électorale uniforme, à base proportionnelle. Malgré tous ces efforts il ne put aboutir à un accord. Membre du Conseil de l'Europe, ce forum paneuropéen, véritable école de la démocratie, Jean Seitlinger s'est beaucoup intéressé aux pays de l'ancien empire soviétique. On trouvera dans son livre un texte, écrit de la main de Robert Schuman à la fin des années cinquante, souhaitant que ces pays, arrachés à l'Europe par Staline, y retrouvent leur place lorsqu'ils auront été libérés du joug soviétique. Jean Seitlinger s'est intéressé en particulier à la Bulgarie. Il était président du groupe France-Bulgarie à l'Assemblée nationale. Le président de la République bulgare, Georgi Parvanov, a d'ailleurs écrit une post-face très amicale et chaleureuse.

La longue carrière politique de Jean Seitlinger fait de son livre – écrit avant les débats sur le projet de Constitution européenne – une contribution importante à l'histoire politique de la France et de l'Europe. On y trouve des informations inédites et des réflexions utiles, par exemple sur les graves inconvénients de la dispersion des élus français au Parlement européen et sur l'insuffisance ou le retard des actions nationales nécessaires pour consolider la position internationale de Strasbourg, siège de plus en plus contesté du Parlement européen.

Dans la belle préface de son ami Jean-Marie Pelt, président de l'Institut Européen d'Ecologie de Metz – et célèbre « romancier » des plantes – celui-ci qualifie la vie publique de Jean Seitlinger de « parcours exemplaire ». Exemplaire elle l'est en effet, en dépit de sa

modestie, riche aujourd'hui de leçons pour tous ceux qui veulent donner du « sens » à la politique.

Jacques MALLET

Editions Serpense, 2006. 20 €.

Guy Mollet (ou comment confisquer la parole au peuple)

« Je trouve après moi tant d'échecs et tant de mécomptes. Et tant pis qui j'écrase et tant pis qui je hais. Il me faut prendre une revanche sur la honte » a un jour écrit Louis Aragon. Cette phrase, Guy Mollet l'a peut-être lue un jour et l'a alors méditée souvent. Car il est aujourd'hui l'oublié, le disparu, le méprisé de la longue histoire du socialisme français. Un jour de Juin 1971, la ville d'Épinay fut son tombeau. Ce jour-là la motion de synthèse, signée pour Louis Mermaz et Robert Pontillon, obtint une majorité improbable au Congrès du nouveau Parti socialiste. En effet des socialistes de très fraîche date, quelques jours ou quelques semaines, François Mitterrand, Charles Hernu, Pierre Joxe s'allièrent à des vieux socialistes blanchis sous le harnais, Gaston Defferre, Pierre Mauroy, Albert Gazier, tous partisans d'une alliance avec le centre et à des jeunes socialistes marxistes, Jean-Pierre Chevènement, Didier Motchane, Georges Sarre, tout aussi convaincus de la nécessité d'une alliance avec les communistes. Cette alliance avait une apparence, moderniser le socialisme français qui venait d'obtenir 5% à l'élection présidentielle de 1969, et une réalité, chasser de la direction du parti socialiste, un quarteron de sociaux démocrates à la retraite et leur chef malheureux et défait, Guy Mollet.

Celui-ci appartenait pourtant tout entier à toute l'histoire du socialisme français avec ses moments de joie, ses instants de tristesse et ses pages sombres. Mais ne l'oublions jamais, Guy Mollet

appartenait tout aussi entièrement à la classe et au mouvement ouvriers. Il avait, un jour, écrit : « Mon père était ouvrier tisserand dans cette petite ville textile qu'est Flers de l'Orne, ma mère était concierge à la Caisse d'Épargne. Nous logions dans deux petites pièces à la cave, tout près de la salle du calorifère ».

Tout est écrit dans ces quelques lignes : jamais avant, ni jamais après les socialistes français ne se choisirent un chef d'extraction aussi modeste. C'est sans doute une des raisons du voile de l'oubli qui s'est abattu sur son nom. Elève boursier, il dira des années plus tard « entre un petit boursier et le reste de sa classe se dressaient bien des barrières ». Pupille de la nation, son père a été gazé en 1917, il vivra dans un milieu pacifiste qui l'influencera beaucoup. Etudiant désargenté, il n'hésita pas à se transformer en chanteur des rues. Son répertoire comportait notamment « Ramona » la chanson célèbre de Saint-Granier et « Du gris que dans ses doigts, on roule ». Evidemment nous sommes bien loin des promenades littéraires de François Mitterrand ou de l'esthétisme de Léon Blum. Pourtant si ce fumeur invétéré fit « un jour un rêve merveilleux », c'était de devenir un jour « un professeur, pas un instituteur » comme le lui dit un jour, Joseph Morin instituteur, le maître de ses premières années.

En ces années-là, Guy Mollet était un jeune anarchiste qui vint peu à peu au socialisme par un refus juvénile d'accepter l'ordre social. Devenu répétiteur du collège pour payer ses études, il rencontra alors celui qui allait l'initier au marxisme, Ludovic Zorzetti qu'il ne renia jamais. Même si ce dernier rejoint Marcel Déat en 1940 et le Rassemblement National Populaire. Devenu professeur agrégé d'anglais en premier poste à Arras, le jeune Normand adhère à la CGT de Léon Jouhaux et à la SFIO de Léon Blum. Pourtant, loin de l'influence des deux Léon, il se plonge dans les

joies et délices de toujours du Parti socialiste : la bataille des courants.

Ce sera pour lui la Bataille socialiste de Bracke, l'héritier de Jules Guesde : croyance en la croissances inéluctable des antagonismes de classe, pacifisme absolu, nécessité pour le mouvement socialiste de débattre de l'expérience soviétique et de parvenir à l'unité d'action avec les communistes et surtout, refus de toute participation ministérielle.

La Bataille socialiste était alors très engagée dans le pacifisme et c'est à cette époque qu'il se lia d'amitié avec Robert Jospin, le père de l'ancien Premier ministre. Il fit d'ailleurs tout pour favoriser après 1956 le retour de ce dernier à la SFIO. La fréquentation de ces ultra pacifistes, Zorzetti, Challaye, Albertini et Jospin aurait pu l'emmener sur des chemins détournés. Prisonnier de guerre, puis libéré, Guy Mollet choisit d'entrer en résistance à la suite des dirigeants socialistes qui choisirent le 1er décembre 1942 de rallier De Gaulle. Son pacifisme ne le conduisit donc pas vers un collaborationnisme de gauche. Cette démarche fut capitale.

En 1945 Guy Mollet était auréolé de son passé de résistance. Et c'était très important car si les gaullistes, les communistes et les démocrates chrétiens incarnaient la Résistance, les socialistes avaient connu des défaillances, des défections et des désertions. Il va donc pouvoir mener le combat de sa vie : devenir le secrétaire général de la SFIO, il y restera 23 ans. Dans sa carrière de dirigeant socialiste Guy Mollet a eu deux adversaires : Léon Blum et François Mitterrand. Il terrassa le premier, c'est l'histoire du Congrès de la Mutualité d'août 1946, de cette opposition entre « le camarade et le citoyen ». Daniel Mayer, secrétaire général du Parti, appuyé par le patriarche de Jouy-en-Josas, militait pour un travaillisme à la française, le rêve des élites fran-

çaises, surtout de celles qui ne sont pas de gauche. Guy Mollet eut alors cette intuition de mettre en avant la réflexion doctrinale et défendit le concept du dialogue idéologique avec le parti communiste. Le dialogue était une impasse et devait conduire la SFIO à l'échec, aux alliances de rechange et aux compromis dévastateurs, non pas tellement avec le MRP qu'avec la droite modérée de Joseph Laniel et d'Antoine Pinay.

Mais le second adversaire, François Mitterrand eut le dessus. Refusant la compromission de 1958, l'acceptation du coup de force d'Alger, la Constitution « autoritaire » de la V^e République, il sut pratiquer avec talent ce qu'enseignait Jaurès : « Célébrons » avait dit le grand homme en avril 1905, « le beau soleil de l'unité des socialistes ». Il avait ajouté « le courage c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». La chute de Guy Mollet fut terrible : en quelques années, il perdit toute influence. Jeune militant socialiste, autour de quelques démocrates chrétiens de gauche, Robert Buron et Philippe Farine, je vécus ces années. Le molletisme pour les jeunes de vingt ans que nous étions représentait la trahison de tout idéal. Vis-à-vis du gaullisme qu'il avait encouragé à un retour au pouvoir, même s'il le combattit tardivement. Vis-à-vis de l'évolution sociale, car en 1968, le parti SFIO ne représentait strictement plus rien dans le mouvement des idées de l'époque.

Mais le plus grave résidait ailleurs : pour tous les jeunes qui eurent une vingtaine d'années aux milieu des années 50, Guy Mollet représente beaucoup (en mal). Il fut d'abord l'homme qui précipita la France dans la guerre d'Algérie sans chercher véritablement une solution politique. Il fut ensuite l'homme qui envoya le contingent en Algérie, un drame pour toute une génération qui connut une sale guerre. Il fut enfin l'homme qui couvrit la torture en Algérie et mit le pied à l'étrier aux parachutistes à Alger. Il gaspilla aussi pour

longtemps l'influence française au Proche Orient et dans le monde arabe. Pour la jeunesse de ces années-là la désillusion fut immense et la tragédie algérienne un souvenir cuisant.

C'est Léo Lagrange qui avait dit « A la jeunesse il ne faut pas ouvrir un seul chemin, mais mille routes ». Pour son malheur, Guy Mollet ne sut que leur offrir celles des djebels en Algérie.

Albert KALAYDJIAN

Guy Mollet de François Lafon. Ed. Fayard, 2006, 30 €.

Que faire ? Agenda 2007
de Nicolas BAVEREZ

Une fameuse question, celle qu'a posée Lénine juste avant la Révolution russe. L'auteur part de ses analyses sur le déclin de la France dont les responsables de celui-ci tentent de se dédouaner en faisant mine de croire que Baverez est un traître psychopathe. L'élection présidentielle constitue une occasion historique de déclencher une pédagogie active de l'opinion, le contraire de la démagogie douceuse des différents « programmes » qui se traduiraient, s'ils étaient appliqués par une charge supplémentaire de 50 à 60 milliards d'euros sur un budget à bout de souffle. « Le contre-exemple parfait (à ce qui est honnête et logique) a été apporté par le parti socialiste, qui cherche à refonder l'identité et l'unité de la gauche autour de l'irréalisme et de l'archaïsme d'une politique économique placée sous le triple signe de la restriction du travail par la généralisation des 35 heures et la hausse du SMIC à 1500 euros, de l'étatisation du marché du travail, de la production et de la recherche, de l'augmentation massive des transferts sociaux ». Pour l'auteur, la France se relèvera très vite, si elle applique à tous les domaines le principe de la liberté, constamment dénaturé par

les médias et la classe politique, critiques écerclés et mécaniques de « l'ultralibéralisme ». Les Français doivent cesser de se comporter en vaincus de la société ouverte. Dans ce but l'auteur analyse les institutions, l'Etat, la croissance, le modèle social, la recherche, la sécurité, la nation. Il démontre avec clarté les pesanteurs de la lâcheté qui étouffent dans ces domaines le dynamisme des Français, ou même le réprimant. Ce livre court, dense, écrit avec nervosité et passion est à mettre dans toutes les mains, celles qui au printemps vont jeter leurs bulletins dans les urnes. On pourra cette fois-ci reprendre les termes de César "alea jacta est". Les jeux, autrement qu'au casino seront faits... pour plusieurs années, peut-être un siècle...

Charles DELAMARE

Ed. Perrin, 2006, 19 €.

Louis Aguettant, La vie comme une œuvre d'art - Biographie -

Si la critique littéraire ne dure pas, que dire de la critique musicale, plus encore si elle est d'essence provinciale ! Et pourtant, Louis Aguettant, disparu prématurément en 1931, à moins de 60 ans, a fait œuvre et d'écrivain et de critique avec de constantes inclinations pour le « social ». Ses livres consacrés à Hugo, à Verlaine, à Baudelaire puis à Ravel firent autorité et pas seulement auprès des seuls initiés.

On doit à Jacques Lonchamp, longtemps critique musical du *Monde*, l'édition des carnets et de la correspondance du professeur Aguettant, « qui parlait avec une distinction suprême ».

Si Louis Aguettant est demeuré proche de Maurras, on ne le voit verser dans aucun fanatisme (il n'y a pas chez lui trace d'antisémitisme) mais au contraire incliner vers un parcours religieux, fervent de piété, s'engageant pour les

autres, en particulier les blessés, les mutilés de la guerre de 14-18, « monstre d'énormité et de cruauté », souligne-t-il.

La matière ne manquait pas puisque notre auteur a commencé à tenir ses carnets à l'âge de 7 ans, en 1879 ; seule la mort les interrompt. Son existence, à demi mondaine à demi monacale – il balance de l'une à l'autre –, s'organise entre les voyages en Normandie ou en Italie, l'audition de Gabriel Fauré –, dont il loue la « grandeur » –, associé à Emma Bardac, future Madame Debussy, se poursuit avec son mariage, célébré à 7 h du matin, avec une jeune femme qui partage son « horreur quasi malade de toute représentation, de tout faste en toute circonstance », se prolonge avec l'accueil de trois orphelins de sa famille au sein du foyer, la mort de son père trois ans plus tard, qui donne lieu à un moment d'effroi : « Tout à coup, je suis réveillé en sursaut par des cris, un tumulte de pas précipités et je vois le plancher tout en feu. Un flacon d'éther, débouché trop près d'une lampe, s'était enflammé ; tout le liquide répandu courait en flammes à travers les deux chambres. J'ai cru d'abord que mon pauvre père, agonisant, était tombé dans les flammes et que tout allait brûler ».

On le voit correspondre avec Jacques Maritain (qui s'est éloigné de Maurras), au sujet de l'influence de Péguy sur Ernest Psichari et celle du même, plus controversée, sur Claudel. Il reste proche du pianiste Ennemond Trillat, dont les concerts, concentrés à Lyon, n'ont pas permis, malgré un réel talent, de vraiment percer ; il soutient Henri Duparc, dont la maladie interrompt prématurément le parcours. Il reste proche de Paul Valéry, reconnaissant de ce qu'Aguezzan dit de lui : « On a beaucoup écrit sur moi – jamais si précisément ni si profondément ». Et Valéry, à la mort d'Aguezzan, de célébrer un « esprit de la plus grande rareté – car très rares sont ceux qui se développent comme lui sur les confins de la

musique, des lettres et de l'abstrait ».

En un temps où tout paraît se déliter, on a du mal à s'extraire de cette leçon d'humanisme chrétien et de grande culture classique.

Jérôme MACHARD

Ed. L'Harmattan, 2006, 36 €.

Texte établi par Jacques Longchamp.

Les sirènes de Bagdad de Yasmina Khadra

Les sirènes de Bagdad forment le dernier volume d'une trilogie commencée avec *Les Hirondelles de Kaboul* (Julliard, 2002) et continuée avec *L'attentat* (Julliard, 2005). L'auteur nourri d'une grande familiarité vécue avec le monde arabo-musulman poursuit dans cette œuvre romanesque le décryptage des mécanismes qui ont conduit à l'affrontement actuel entre l'Islam pris comme une tradition culturelle totale génératrice d'une civilisation et d'un genre de vie et l'Occident considéré par les fidèles du Prophète comme une puissance d'argent, corruptrice sans âme, soucieuse seulement d'exploiter les ressources du monde à son seul profit. Cette trame philosophico-politique sous-tend un récit palpitant où l'intérêt est sans cesse relancé par les rebondissements d'une action difficile à prévoir, la mise en œuvre de personnages étrangers à notre univers, aux réflexes déroutants pour nous, mais répondant à leur logique propre.

L'ouvrage s'ouvre sur le tableau idyllique de la vie à Kafr Karam, une bourgade endormie dans le désert irakien, loin de Bagdad, où la vie pour les hommes s'écoulait paisiblement entre la maison, le champ, l'atelier, les deux cafés et la mosquée. C'était une bourgade bien

ordonnée qui se suffisait à elle-même... un bonheur calme, sans question, la guerre était loin. L'arrivée de la télévision au bistro avec les commentaires passionnés des jeunes commence à perturber la paix. Deux bavures vont bouleverser la vie paisible de Kafr Karam et faire entrer la jeunesse dans la « résistance ». Par confusion, l'aviation américaine bombarde la fête d'une noce dans le hameau voisin : les victimes, femmes et enfants, se comptent par dizaines. Et un jour un commando de G.I débarque dans le village pour retrouver des terroristes supposés, bouleverse les maisons, jette les habitants dehors et comble de déshonneur pour un bédouin, bouscule le vieux père handicapé du héros et le renverse cul par-dessus tête exposant sa pauvre nudité à la vue de toute sa famille. Tout bascule dans la tête du jeune homme qui jure de venger son père et part pour Bagdad retrouver ses camarades qui l'ont précédé. Dans la ville, éventrée par les attentats, après avoir été hébergé par Omar qui veut le décourager de se mêler à la guérilla, il retrouve certains de ses compagnons, Yocine, le plus déterminé, Sayed qui l'embauche comme gardien de son magasin de matériel ménager, paravent pour son activité terroriste. Après une longue mise à l'épreuve, il sera choisi pour l'attentat suprême contre l'Occident, aller porter en Angleterre le virus hautement contagieux qu'on lui a inoculé et avec lequel il contaminera la population. Mais au dernier moment, il ne prend pas l'avion, et attend que ses complices, fous de rage, viennent l'exécuter.

Le cheminement intellectuel du héros est admirablement analysé. Arrivé à Bagdad, il n'est plus le même homme. Sa détermination est totale. Les scènes sanglantes dont il est le spectateur le laissent indifférent. Il est devenu un « kamikaze » prêt à tout pour le triomphe

de la cause. Mais laquelle, détruire les Américains et au-delà les occidentaux qui ont envahi son pays pour l'exploiter ? Alors pourquoi ces tueries fratricides, ces massacres d'innocents ? Alors qu'il attend ses bourreaux, il repasse sa vie en boucle et ses derniers instants avant le départ refusé. Il revoit la dame qui téléphonait à côté de lui, « ce futur papa qui ne savait pas où donner de la tête tant il était heureux et ce couple de jeunes européens qui s'embrassaient – il ne l'avait jamais fait – ils méritaient de vivre mille ans. Je n'ai pas le droit de contester leurs baisers, de bousculer leurs rêves, de brusquer leurs attentes. Qu'ai-je fait de mon destin moi ? Je n'ai que vingt et un ans, et la certitude d'avoir raté vingt et une fois ma vie ! »

Un livre lucide, passionnant, riche d'expérience humaine remarquablement écrit, avec un sens rare de la formule, un témoignage authentique en faveur de l'homme, contre le fanatisme et la terreur aveugle.

Jean CHÉLINI

Ed. Julliard, 2006, 19 €.

Eloge de la dérision
Une dimension de la conscience historique
de Christian SAVÈS

Politologue de formation, par ailleurs haut fonctionnaire, Christian Savès est l'auteur de plusieurs ouvrages dans le domaine de la pensée politique, de l'histoire des idées. J'avais, du reste, déjà rendu compte de son précédent livre : « Démystifier la politique » (*Paris, Ellipses-collection Polis, 2003*). Avec « *Eloge de la dérision* », ce collaborateur régulier de France Forum nous livre un essai original, différent de ce qu'il a pu écrire, jusque-là. Certes,

les considérations philosophiques, les références à l'histoire politique, voire à la littérature, sont nombreuses dans ce livre.

Il n'empêche : l'ouvrage tranche dans sa production intellectuelle, sur le ton comme sur le fond. Le sujet est plus grave qu'il n'y paraît, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs le sous-titre (aux accents très aroniens) donné à ce livre : une dimension de la conscience historique. C'est en effet le titre d'un essai que le regretté Raymond Aron publia en 1961. Si le sujet est grave, c'est que la dérision, par-delà le sens que suggère l'étymologie du terme, est aussi (et surtout ?) la conscience que l'homme développe de lui-même, devant ses propres impuissances, ses défaillances. Je songe, en écrivant cela, à ce mot fameux de Chateaubriand : « Ainsi va l'homme, de défaillance en défaillance ». Cependant, la conscience qu'il en a le grandit, voire le magnifie, dans l'épreuve, face à l'adversité.

Mais, ce que l'essai original et stimulant de Christian Savès met particulièrement en évidence, c'est ce que le mot recèle de tragique, alors que son étymologie le situe a priori aux antipodes de cette réalité. La dérision, c'est véritablement la conscience du tragique. De fait, l'Histoire est tragique. La dérision, c'est aussi (et d'abord) la conscience que prend l'homme du caractère dérisoire et révoquant de sa vie, bref de sa contingence. Autrement dit, cette dérision est, en définitive, une arme de précision qu'il retourne contre lui, lorsqu'il choisit de se livrer à un effort d'introspection, sans concession aucune. Quand, bien sûr, il s'en montre capable...

Le livre est construit autour de trois parties (Métaphysique de la dérision – Esthétique de la dérision – Politique de la dérision) qui ont le

mérite de décliner, de révéler les différentes dimensions du concept. Il est incontestablement philosophique, Christian Savès le montre bien, puisqu'il renvoie à l'expérience humaine, qu'il conduit l'être à s'interroger sur sa condition humaine. Voilà pourquoi la dérision est aussi une donnée immédiate de la conscience. C'est qu'entre dérision et condition humaine, il existe comme un rapport de consubstantialité. Tout se passe, un peu, comme si l'une procédait de l'autre, et réciproquement.

J'ai particulièrement apprécié la dernière partie du livre (Politique de la dérision) dans laquelle l'auteur montre, à partir de son érudition (que je sais considérable, et pour cause, puisque c'est son domaine de spécialité) sur la révolution d'Octobre, la littérature russe et soviétique, la résistance au totalitarisme en général, comment la dérision est une force qui va : pareille au roseau de La Fontaine, elle plie mais ne rompt pas. Pour le dissident, le « refuznik », elle tient effectivement de la tentation irrédentiste. Elle est la revendication littéraire d'un irrédentisme : celui de l'esprit qui refuse de se soumettre et tient tête au système, au risque d'en payer le prix fort. Mais, l'Histoire a prouvé que cette stratégie, pour aussi folle et insensé (voire suicidaire) qu'elle paraisse, sur le moment, pouvait être payante, sur le long terme. Un homme seul, mais doué d'une volonté inflexible et jusqu'au boutiste peut déjà beaucoup de choses.

De fait, il a suffi de quelques hommes déterminés pour faire vaciller le système sur ces fondements, puis pour le conduire à l'effondrement au terme d'une trajectoire qui aura duré trois quarts de siècle. J'avoue que cette seule pensée me revigore et me rend même un peu optimiste pour l'avenir. J'en ai bien

besoin, par les temps qui courent, comme tout le monde. Aussi est-ce la raison pour laquelle je ne saurais trop recommander la lecture de cet ouvrage à celles et ceux qui s'interrogent, dans le monde d'aujourd'hui, et cherchent quelques raisons d'espérer, malgré tout. Je suis persuadé que cette lecture leur apportera cette « substantifique moelle » qu'évoquait Rabelais, si rare mais aussi si nécessaire à la vie.

En refermant ce livre, ma sérénité (en partie) retrouvée, je me suis dit que si, comme l'affirmaient les philosophes antiques (c'était Protagoras d'Abdère, me semble-t-il), l'homme est la mesure de toute chose, la dérision

est, elle, la mesure de son être au monde. J'adhère inconditionnellement à l'heureuse formule que l'auteur a placée à la fin de son résumé de présentation, en « quatrième de couverture » : la dérision est une révélation, plus haute que toute sagesse...

Elle peut nous conduire sur les cimes de l'esprit... et il n'est rien de plus haut que l'esprit. Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses vertus, elle : au fond, que demander de plus ?

Arnaud BRILLAUD

Ed. L'Harmattan, 2007, 16,50 €.

Pour une nouvelle gouvernance

France-Forum a publié depuis cinq ans les réflexions des meilleurs spécialistes sur les principaux problèmes que le gouvernement, issu des prochaines élections, devra aborder au plus vite. Cet ensemble constitue un programme à réaliser avec calme, mais avec détermination pour sauver notre pays du déclin.

Urgence des réformes
n°5 - n°6 - n°8 - n°22

Mondialisation : le défi
n°9 - n°23 - n°24

Décentralisation : arrêter la gabegie
n°9

Revivifier l'Union européenne
n°3 - n°10 - n°15 - n°18 - n°19

La sécurité : un combat pour le peuple
n°4

Le social, colonne vertébrale de notre
démocratie
n°16

La laïcité, c'est la paix et la justice
n°2 - n°13

L'environnement : pour vivre et survivre
n°12

La démocratie-chrétienne : une doctrine
moderne
n°14

La femme est l'avenir de l'Homme
n°17

Sortir du chaos des institutions
n°22

Recherche et enseignement : ardente obligation
n°5 - n°10

*Pour commander ces numéros, appeler France-Forum au 01.53.59.20.60
133 bis, rue de l'Université - 75007 Paris*

Les auteurs

Pierre ALBERTINI, *député UDF, maire de Rouen*

Maurice BLIN, *agrégé de philosophie, sénateur*

Anne-Marie COMPARINI, *députée UDF du Rhône.*

René FOCH, *directeur général honoraire à la Commission européenne*

Franco FRATTINI, *vice-président de la Commission européenne*

Sylvie GOULARD, *présidente du Mouvement européen*

Francis HAMON, *professeur émérite à l'université de Paris XI*

Laurence LAIGO, *secrétaire nationale de la CFDT*

Alain LAMASSOURE, *député européen, secrétaire national pour les Affaires européennes de l'UMP*

Norbert LAMMERT, *président du Bundestag*

Omar LEFRANC, *pseudonyme d'un fonctionnaire des Finances*

André LE GALL, *écrivain, ancien élève de l'ENA*

Jacques MALLET, *ancien député européen*

Philippe MARCHAT, *inspecteur Général des Finances*

Jean-Luc MATHIEU, *conseiller maître à la Cour des Comptes, membre de la Commission nationale du Débat public*

Jean-Pierre PRÉVOST, *ancien journaliste, ancien avocat*

Jean-Pierre RICHER, *président national du Secours Catholique*

Christian SAVÈS, *politologue, écrivain*

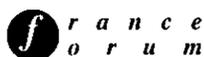
Philippe SÉNART, *critique littéraire*

Claude THÉLOT, *conseiller maître à la Cour des Comptes et ancien directeur de l'évaluation et de la prospective au ministère de l'Éducation nationale*

Gérard VANIER, *ancien élève de l'ENA, ancien Haut fonctionnaire*

Agnès VERDIER-MOLINIÉ, *grand reporter, chargée de relations institutionnelles à l'IFRA (Institut Français pour la Recherche sur les Administrations Publiques)*

Bernard ZIMMERN, *ancien élève de l'École Polytechnique et de l'ENA, président fondateur de l'IFRAP*



Directeur de la publication : **Charles Delamare** — Gérant : **Catherine Bruno** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Jean-Marie Daillet, Charles Delamare, Albert Kalaydjian, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost, Gérard Vanier** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 0108 P 83488 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

Donner la parole au peuple

- La démocratie française à l'épreuve des temps nouveaux** par Pierre Albertini
Parlement bâillonné = démocratie captive par Agnès Verdier-Molinié et Bernard Zimmern
Démocratie participative ou tyrannie médiatique par Christian Savès
La « politique du peuple » : notre actualité par Gérard Vanier
La contre-démocratie, remède ou maladie ? par Jean-Pierre Prévost
Relayer les attentes des citoyens par Anne-Marie Comparini
L'avenir de la démocratie directe par Francis Hamon
La Commission du débat national sur l'avenir de l'École Interview de Claude Thélot
Pour un Forum citoyen permanent d'information et de débat public par Jean-Luc Mathieu
Le dialogue social : la conception de la CFDT par Laurence Laigo
Donner la parole aux exclus Interview de Jean-Pierre Richer
Le choix par Maurice Blin

50^e anniversaire du Traité de Rome

- Origines des Traités de Rome** par René Foch
Réflexions pour un anniversaire par Jacques Mallet
Europe : les cinquante prochaines années par Alain Lamassoure
Retrouver le sens du projet européen Interview de Sylvie Goulard

Dossiers et études

- Défis et chances de l'immigration : quel rôle pour l'Europe ?** par Franco Frattini
Le débat sur la « culture de référence » en Allemagne par Norbert Lammert
La situation économique et financière de la Chine par Philippe Marchat

Sommaire détaillé page 3